

ANNEXES

DU MANUEL DE PRISE EN MAIN

LOGICIEL TELEVITALE

Agréé SESAM VITALE 1.40

TELEVITALE Le Gamma 95 Avenue des Logissons 13770 VENELLES Tél. 04.42.54.91.91 Fax 04.42.54.91.84 E-mail <u>televitale@televitale.fr</u> Site Internet www.televitale.fr

Service assistance client 04 42 54 91 92 de 9H à 17H30

Sommaire

1) INTRODUCTION4
2) UTILISATION DES LISTES
3) UTILISATION DE LA MESSAGERIE INTERNE7
4) ONGLET ALARME DE LA FICHE PATIENT9
5) ONGLET COURRIER DE LA FICHE PATIENT10
6) ONGLET CONSULTATION MEDECIN DE LA FICHE PATIENT12
7) ONGLET ORDONNANCE INFIRMIERE / KINESITHERAPEUTE DE LA FICHE PATIENT14
8) GESTION DES DOCUMENTS DU PATIENT OU DU PROFESSIONNEL
9) FACTURATION AIDE MEDICALE D'ETAT DE BASE
10) FACTURATION ACTE HORS NOMENCLATURE
11) FACTURATION CMU
12) FACTURATION ACS – AIDE A L'ACQUISITION D'UNE COMPLEMENTAIRE SANTE
13) FACTURATION MATERNITE
14) FACTURATION ALSACE MOSELLE
15) FACTURATION DE LA PART COMPLEMENTAIRE VIA LE REGIME OBLIGATOIRE
16) FACTURATION DE LA PART COMPLEMENTAIRE AVEC UNE DRE
17) FACTURATION EN MODE DESYNCHRONISE41
18) LE TRAITEMENT DES REJETS DE FACTURES44
19) LE TRAITEMENT DES REJETS DE DRE45
20) INTERROGATION ET RELANCE DES COMPTES46
21) STATISTIQUES

22) LES REQUETES
23) MISE EN SOMMEIL
24) IMPRESSION DES BORDEREAUX POUR LES COMPLENTAIRES
25) L'ARCHIVAGE
26) ADMINISTRATION DES DROITS60
27) LISTE DES SPECIALITES63
28) LES SERVICES DE TARIFICATION SPECIFIQUES65
29) RAPPORT D'ACTIVITE CENTRE DE SANTE INFIRMIERS71
30) RAPPORT D'ACTIVITE CENTRES POLYVALENT – MEDICAUX - DENTAIRES
31) DOSSIER MEDICAL PERSONNEL (DMP)78
32) LA GESTION DES TOURNEES POUR LES CENTRES DE SANTE INFIRMIERS
33) LES AVOIRS ET LA CLOTURE MENSUELLE102

1) INTRODUCTION

Ce document contient les annexes à la documentation, qui vous permettront d'approfondir le fonctionnement du logiciel.

L'annexe 2) décrit la recherche dans les listes.

Les annexes 4) 5) 8) 6) 7) décrivent les différents onglets de la fiche du patient.

Les annexes 9) 10) 11) 13) 14) 15) 16) 17) détaillent la facturation de cas particuliers.

Les annexes 18) et 19) expliquent les procédures à mettre en œuvre pour traiter les rejets.

Les annexes 21) et 22) présentent les statistiques pour analyser votre activité.

Et enfin, les annexes 23) et 25) décrivent les traitements à réaliser sur les anciens dossiers.

2) UTILISATION DES LISTES

Dans les listes, Les en-têtes de colonnes permettent de repérer et trier les colonnes. Un clic sur un entête trie les valeurs de la colonne correspondante par ordre croissant. Un deuxième clic sur le même entête effectuera un tri par ordre décroissant. L'en-tête de la colonne triée est signalé par des caractères gras. Pour rechercher une information vous pouvez utiliser le filtre ou la recherche multicritère

a) <u>Le filtre</u>

Γ

Il est possible rechercher rapidement une information dans une liste en saisissant les premières lettres de l'information à rechercher dans la zone Filtre (zone en bas des listes). Par exemple, dans la liste des patients, si vous saisissez dans la zone Filtre, les lettres DU, vous obtiendrez uniquement les patients dont le nom débute par DU. La recherche s'effectue sur la colonne triée (le nom de la colonne apparaît en gras). Si vous souhaitez effectuer une recherche sur une autre colonne cliquez sur le nom de la colonne de la colonne et tapez ensuite dans la zone filtre l'information recherchée.

Dans les listes contenant des dates (par exemple journal des factures), par défaut le logiciel limite la recherche sur les 60 derniers jours. Si souhaitez poursuivre la recherche sans limitation dans le temps, vous devez cliquer sur l'icône en forme de jumelles

Remarque : la limite de la période de recherche par défaut peut être modifiée en utilisant l'onglet Divers de la rubrique Options du menu Outils. Plus la période est courte, plus l'ouverture de la liste sera rapide. L'image ci-dessous montre un exemple de la zone de recherche lorsqu'elle est limitée dans le temps.

	1	
8 lignes dans la liste du 21/01/2010 au 22/03/2010	Filtre puis ENTREE	<u>đâ</u>

b) La recherche simple

Pour utiliser la recherche simple il faut cliquer dans le bandeau de droite, sur le bouton *Rechercher* et choisir *simple*.

Dans la fenêtre « Rechercher », ci contre :

- sélectionnez la colonne sur laquelle porte votre recherche
- saisissez le mot (ou le début du mot) à rechercher dans la rubrique « terme à rechercher ».
- cliquez sur Ok pour lancer la recherche

Remarque : la recherche peut s'appliquer sur tout type de colonne :

- du texte (nom d'un patient par exemple)
- un montant
- une date

Rechercher						
Colonne sur laquelle sera effectuée la recherche CV Nom Prénom Né le Centre de Gestion Organisme de gestion N° Sécu. Médecin Secteur Organisme complémentaire						
Terme à rechercher						
JDURAND						
OK						

c) La recherche multicritères

Pour utiliser la recherche multicritères il faut cliquer dans le bandeau de droite, sur le bouton *Rechercher* et choisir *Multicritères.*

La fenêtre Rechercher se décompose en 3 parties : la partie critères de recherche, la partie critères de tri, les boutons de validation (Charger, Sauver, OK, Annuler)

Utilisation de la partie critères de recherche

- Cliquez sur le bouton Ajouter, pour ajouter un critère de recherche, puis choisissez la donnée à rechercher et choisissez l'opérateur de recherche :

Opérateur	Signification
~	Débute par
=	Egale
<>	Différent
>	Supérieur
<	Inférieur
>=	Supérieur ou égal
<=	Inférieur ou égal

- Tapez la valeur à rechercher
- Pour ajouter un second critère de recherche, cliquez à nouveau sur ajouter, choisissez la condition ET / OU et procéder de la même façon que le premier critère de recherche

Utilisation de la partie critères de tri

- Cliquez sur le bouton Ajouter, pour ajouter un critère de tri
- Choisissez la donnée à trier
- Choisissez l'ordre de tri (croissant et décroissant)
- Pour ajouter un second critère de tri, cliquez à nouveau sur ajouter, et procéder de la même façon que le premier critère de tri

Les boutons de validation

Le bouton sauver permet d'enregistrer la recherche, afin de la réutiliser ultérieurement. Donnez un nom à votre recherche et cliquez sur le bouton Enregistrer. Pour utiliser une recherche déjà enregistrée, choisissez le bouton charger.

Exemple : dans le journal des factures pour rechercher les factures du mois de mars 2010 il faut indiquer :

Critères de recherche		
Donnée à rechercher	Valeur à rechercher	
Date facture	▼ >= ▼ 01/03/2010	<u>Aj</u> outer
ET 🚽 Date facture	▼ <= ▼ 31/03/2010	Supprimer
Critères de tri		
Donnée à trier	Ordre de tri	
Date facture	Croissant	Ajouter
		Cuppings 1
		Supprimer
<u>C</u> harger		ANNULER

3) UTILISATION DE LA MESSAGERIE INTERNE

La messagerie intégrée dans le logiciel vous permet :

- de recevoir directement dans votre logiciel des bulletins électroniques envoyés par notre société concernant les évolutions réglementaire et techniques, la disponibilité d'une mise à jour du logiciel, la présentation de nouveaux matériels et l'envoi de fiches pratiques. Avec ce système, vous êtes assurés de ne pas recevoir des publicités, des spams ou des courriers en provenance d'autres sociétés.
- d'envoyer facilement un message à l'ensemble des services de notre société pour :
 - o poser vos questions ou soumettre vos remarques au service technique
 - interroger votre conseiller commercial pour une proposition ou un renseignement
 - o solliciter le service administratif pour obtenir des informations ou des documents

Remarque : Cette messagerie n'a aucun lien avec votre boîte aux lettres destinée à l'envoi des FSE et à la réception des ARL. Vos télétransmissions continuent de fonctionner de la même manière. Ce service de messagerie ne se substitue pas à notre assistance téléphonique mais la prolonge.

a) Envoi d'un message

Pour envoyer un message, procédez de la façon suivante :

Dans la barre d'outils, cliquez sur lo (ou sur pour les utilisateurs du tableau de bord)
Dans la liste des messages envoyés, cliquez sur le bouton « *créer »,* choisissez le destinataire et tapez votre texte

- Indiquez si le courrier doit être envoyé immédiatement ou à la prochaine télétransmission et cliquez sur le bouton OK. Le logiciel vous confirmera ensuite le nombre de messages envoyés.

Détail du courrier é	lectronique
Envoyer au service	ASSISTANCE TECHNIQUE
Sujet	QUESTION
Message	Bonjour,
	Ma question est la suivante :
	Merci
	Envoyer immédiatement le courrier Envoyer le courrier lors de la prochaine télétransmission
	Enregistrer le courrier afin de l'envoyer plus tard C

b) Réception d'un message

La réception des messages envoyés par TELEVITALE et des réponses à vos questions, est effectuée automatiquement lors de la télétransmission ou de la consultation de la boîte aux lettres FSE. Si des messages vous sont destinés, le logiciel vous indiquera :



Toutefois si vous souhaitez réceptionner les messages, sans télétransmettre de factures, procédez de la façon suivante :

- Dans la barre d'outils, cliquez sur 🖾 (ou sur 🎦 pour les utilisateurs du tableau de bord) Dans la liste des messages envoyés, cliquez sur le bouton « Recevoir », _

Les messages reçus sont systématiquement stockés dans logiciel, vous pouvez les lire immédiatement ou de manière différée et également les consulter de nouveau en procédant de la façon suivante :

- Dans la barre d'outils, cliquez sur 🖾 (ou sur 🎦 pour les utilisateurs du tableau de bord) _
- Dans la liste des messages reçus, sélectionnez le message, et cliquez sur le bouton « Consulter ».

Remarque :

Si certains messages reçus n'ont pas été lus, le logiciel vous le signalera par la présence de l'icône " \square lettre ouverte" dans la barre d'outils.

4) ONGLET ALARME DE LA FICHE PATIENT

Un système de rappels et d'alarmes par feu tricolore est disponible dans la fiche patient et dans la facture. Pour un patient, l'absence de rappel et d'alarme est signalée par un feu vert.

Assuré	Adresses	AMC	Bloc-Notes	Alarmes	Consultations	Courriers
○○●	Nom Patror	civil — Civilité nymique une fille :	Adame		Se	xe F I
	F	Prénom :	CARTE			

En cliquant sur le feu tricolore vous accédez à la fenêtre de saisie des alarmes (onglet alarme)

Rappel	Alarmes
Notez ici votre rappel	
Effacer	Ajouter Retirer Gérer les libellés

Si vous saisissez uniquement un rappel, le feu tricolore sera orange (dans le premier onglet de la fiche patient et dans la facture). Pour ajouter une alarme à votre patient, cliquez sur le bouton « *ajouter* » et sélectionnez le libellé. Ainsi le feu passera au rouge. Il est possible d'affecter plusieurs alarmes à un patient avec des niveaux différents (allant de 1 à 3). Dans ce cas le logiciel affichera la liste par niveau croissant d'alarme.

Initialement, le logiciel est livré avec les 2 alarmes suivantes : « *pas de médecin traitant déclaré* » et « *Aide médicale d'état* », mais vous pouvez ajouter d'autres libellés, en cliquant sur le bouton « *Gérer les libellés* » :

- dans la liste des libellés, cliquez sur le bouton créer
- saisissez le libellé dans la fenêtre suivante

Détail	du libellé de l'alarme

 dans la liste des libellés, cliquez sur le bouton fermer. Cette nouvelle alarme pourra être également affectée aux autres patients.

Remarque :

- Le bouton « *Retirer* » permet de retirer l'alarme du patient. L'alarme est à titre indicatif, elle ne bloque aucune fonction du logiciel (facturation, télétransmission,...)
- Si vous souhaitez que l'onglet alarme s'active lors de l'ouverture de la fiche patient, cochez la case
 « afficher l'alarme à l'ouverture des fiches patients »

5) ONGLET COURRIER DE LA FICHE PATIENT

Pour accéder aux courriers, modifiez un patient et sélectionnez l'onglet courriers. Cet onglet contient la liste des courriers pour le patient sélectionné. Vous pouvez réaliser et imprimer des documents à partir de modèles. Vous pouvez également réaliser vos propres modèles ou bien modifier les modèles existants.

a) Les courriers

Pour réaliser un courrier à partir d'un modèle existant

- Cliquez sur le bouton Ajouter dans la liste des courriers
- Faites un double clic, dans la colonne « modèles de document », sur le modèle choisi
- Modifiez éventuellement l'objet de votre courrier, dans la rubrique objet
- Cliquez avec le bouton droit de votre souris dans la zone « Contenu du document » pour agrandir le document
- Tapez votre texte dans le cadre « Contenu du document »
- Cliquez avec le bouton droit de votre souris dans la zone « Contenu du document » pour Annuler le zoom
- Cliquez sur le bouton Imprimer pour imprimer votre document
- Cliquez sur OK pour enregistrer votre courrier

Pour modifier un courrier existant

- Sélectionnez le courrier à modifier dans la liste des courriers
- Cliquez sur le bouton modifier
- Cliquez avec le bouton droit de votre souris dans la zone « Contenu du document » pour agrandir le document
- Tapez votre texte dans le cadre « Contenu du document »
- Cliquez avec le bouton droit de votre souris dans la zone « Contenu du document » pour Annuler le zoom
- Cliquez sur le bouton *Imprimer* pour imprimer votre document
- Cliquez sur OK pour enregistrer votre courrier

Pour suppression d'un courrier existant

- Sélectionnez le courrier à supprimer dans la liste des courriers
- Cliquez sur le bouton supprimer
 - b) Les modèles de courrier

Pour réaliser un modèle de courrier

- Cliquez sur le bouton Ajouter dans la liste des courriers
- Cliquez sur le bouton *Ajouter* (en bas de la colonne « modèles de document ») pour ajouter un nouveau modèle
- Tapez le nom du modèle dans la rubrique « nom du modèle »
- Tapez votre texte dans le cadre « Contenu du document »
- Vous pouvez insérer, dans votre texte, les rubriques situées dans la colonne « Champ », en faisant un double clic sur la rubrique choisie. Lors de la réalisation d'un document basé sur ce modèle, les rubriques seront remplacées par leur valeur. Exemple : #date_jour_courte# sera remplacé par la date du jour. La signification des rubriques est indiquée en bas de la fenêtre dans le cadre « légende du champ »
- Cliquez sur OK, dans la fenêtre « Détails sur le modèle » pour enregistrer votre modèle
- Cliquez sur Annuler dans la fenêtre « Détails sur le courrier »

Pour modifier un modèle de courrier

- Cliquez sur le bouton *Ajouter* dans la liste des courriers
- Sélectionnez dans la colonne « modèles de document », le modèle à modifier.

- Cliquez sur le bouton *Modifier* (en bas de la colonne « modèles de document ») pour modifier le modèle
- Tapez votre texte dans le cadre « Contenu du document »
- Cliquez sur OK, dans la fenêtre « Détails sur le modèle » pour enregistrer votre modèle
- Cliquez sur Annuler dans la fenêtre « Détails sur le courrier »

Pour supprimer un modèle

- Cliquez sur le bouton Ajouter dans la liste des courriers (onglet courriers de la fiche du patient)
- Sélectionnez dans la colonne « modèles de document », le modèle à supprimer.
- Cliquez sur le bouton supprimer (en bas de la colonne « modèles de document »)
- Cliquez sur Annuler dans la fenêtre « Détails sur le courrier »

Remarque

- Les modèles sont communs à tous les membres du cabinet

c) Utilisation de la barre d'outils

Lorsque votre texte est en surbrillance vous pouvez lui appliquer des styles en utilisant la barre d'outils.

Contenu du courrier (clic droit pour annuler zoom)						
Times New Roman 💌 12						

Туре о	de	Taille	Style des	Alignement	Interligne :	Non utilisé	Couleur
caractère		du	caractères	Dans	Dans		du
Cliquez sur	le	caractère		l'ordre :	l'ordre :		texte
triangle		Cliquez	B = Gras				
Pointe en ba	as	sur le	<i>I</i> = Italique	A gauche	Simple		
pour choisir		triangle	<u>U</u> = Souligné	Centré	1,5 ligne		
		Pointe en	K = Barré	A droite	Double		
		bas pour		Justifier			
		choisir					

d) En-tête des documents

Lorsque vous imprimez un courrier, le logiciel va ajouter automatiquement un en-tête sur chaque page. Vous pouvez modifier l'en-tête, en allant dans le menu Outils- Options, onglet En-tête Doc. Le fonctionnement du traitement de texte est identique au traitement de texte de l'onglet courriers de la fiche du patient

Cliquez sur OK pour enregistrer votre en-tête

Remarque : Il faut répéter l'opération pour chaque membre du cabinet

6) ONGLET CONSULTATION MEDECIN DE LA FICHE PATIENT

La saisie d'une consultation et la rédaction d'une ordonnance s'effectuent à partir de l'onglet consultation de la fiche du patient.

Cet onglet contient la liste des consultations déjà enregistrées et 4 boutons :

- le bouton ajouter permet l'ajout d'une consultation
- le bouton modifier permet la modification ou la re-impression d'une consultation existante
- le bouton supprimer permet de supprimer définitivement une consultation existante
- le bouton renouveler permet de copier une consultation existante puis de la modifier

Pour saisir la posologie, vous pouvez utiliser l'assistant en cliquant sur les colonnes ou saisir directement la posologie dans la rubrique en bas de la fenêtre

Action	G	!té	Forme	Moment prise	Γ	Du	ırée		Fréq	luence
Appliquer Avaler Boire Faire Prendre Utiliser	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 ¼ ½¾	1 2 4 5 6 7 8 9 10	ampoule boite capsule comprimé cuillère à café cuillère à soupe gélule goutte la crême la pommade ovule pulvérisation sachet suppositoire	le matin le midi au lever au coucher	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	heure semaine mois	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	minute heure jour semaine mois
Prendre 1 cuillè	ere à	café	le matin, le midi, le s	oir pendant 5 jours	tous	les jo	ours			
			ок 1	App	uler	1				



7) <u>ONGLET ORDONNANCE INFIRMIERE / KINESITHERAPEUTE DE LA</u> <u>FICHE PATIENT</u>

a) Dispositifs médicaux pouvant être prescrits par une infirmière

Les dispositifs médicaux pouvant être prescrits par un infirmier sont définis au journal officiel du 14 avril 2007.Voir <u>http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000461479</u>

Le site www.ameli.fr précise « Deux cas de prescription sont à distinguer :

Premier cas de prescription

L'infirmière peut prescrire à son patient les dispositifs médicaux suivants, sous réserve de remplir les trois conditions suivantes :

- 1 L'infirmière agit pendant la durée d'une prescription médicale d'une série d'actes infirmières.
- 2 L'infirmière agit dans le cadre de sa compétence.
- 3 Il n'existe pas d'indication contraire du médecin.
 - Articles pour pansement :
 - Compresses stériles ou non.
 - Filet tubulaire de maintien des pansements, élastique ou non.
 - Jersey tubulaire de maintien des pansements, élastique ou non.
 - Bandes de crêpe et de maintien : coton, laine, extensible.
 - Coton hydrophile, gaze et ouate.
 - Sparadraps élastique et non élastique.
 - Cerceaux pour lit de malade.
 - Dispositifs médicaux pour le traitement de l'incontinence et pour l'appareil urogénital :
 Etui pénien, joint et raccord.
 - Plat bassin et urinal.

- Dispositifs médicaux et accessoires communs pour incontinents urinaires, fécaux et stomisés : poches, raccord, filtre, tampon, supports avec ou sans anneau de gomme, ceinture, clamp, pâte pour protection péristomiale, ceinture, tampon absorbant, bouchon de matières fécales, ceinture, collecteur d'urines.

- Dispositifs pour colostomisés pratiquant l'irrigation.
- Nécessaire pour irrigation colique.
- Sondes vésicales pour autosondage et hétérosondage.
- Dispositifs médicaux pour perfusion à domicile :
 - Appareils et accessoires pour perfusion à domicile :

--- appareil à perfusion stérile non réutilisable ;

- --- panier de perfusion ;
- --- perfuseur de précision ;
- --- accessoires à usage unique de remplissage du perfuseur ou du diffuseur portable ;

--- accessoires à usage unique pour pose de la perfusion au bras du malade en l'absence de cathéter implantable : aiguille épicrânienne, cathéter périphérique, prolongateur, robinet à trois voies, bouchon Luer Lock, adhésif transparent.

- Accessoires nécessaires à l'utilisation d'une chambre à cathéter implantable ou d'un cathéter central tunnelisé :

--- aiguilles nécessaires à l'utilisation de la chambre à cathéter implantable ;

--- aiguille, adhésif transparent, prolongateur, robinet à trois voies.

- Accessoires stériles, non réutilisables, pour hépariner : seringues ou aiguilles adaptées, prolongateur, robinet à 3 voies.

- Pieds et potences à sérum à roulettes.

Second cas de prescription

Si l'infirmière remplit les trois conditions prévues dans le 1er cas de prescription et qu'en outre elle a au préalable informé le médecin traitant, l'infirmière peut également prescrire les dispositifs médicaux suivants :

- Matelas ou surmatelas d'aide à la prévention des escarres en mousse de haute résilience type gaufrier.
- Coussin d'aide à la prévention des escarres en fibres siliconées ou en mousse monobloc.
- Pansements hydrocolloïde, hydrocellulaire, en polyuréthane, hydrofibre, hydrogel, siliconés.
- Pansements d'alginate, à base de charbon actif, vaselinés, à base d'acide hyaluronique.
- Sonde naso-gastrique ou naso-entérale pour nutrition entérale à domicile.

Dans le cadre d'un renouvellement à l'identique, bas de contention.

Dans le cadre d'un renouvellement à l'identique, accessoires pour lecteur de glycémie et autopiqueurs : aiguilles, bandelettes, lancettes, aiguille adaptable au stylo injecteur non réutilisable et stérile. »

b) Dispositifs médicaux pouvant être prescrits par un masseur-kinésithérapeute

Les dispositifs médicaux pouvant être prescrits par un kinésithérapeute sont définis au journal officiel du 13 janvier 2006. Voir <u>http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000635168</u>

Le site <u>www.ameli.fr</u> précise « sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- 1. Le masseur-kinésithérapeute agit dans le cadre de sa compétence.
- 2. Il n'existe pas d'indication contraire du médecin.

Les masseurs-kinésithérapeutes peuvent prescrire à leur patient les dispositifs médicaux suivants :

- Appareils destinés au soulèvement du malade : potences et soulève-malades.
- Matelas d'aide à la prévention d'escarres en mousse de haute résilience type gaufrier.
- Coussin d'aide à la prévention des escarres en fibres siliconées ou en mousse monobloc.
- Barrières de lits et cerceaux.
- Aide à la déambulation : cannes, béquilles, déambulateur.
- Fauteuils roulants à propulsion manuelle de classe I, à la location pour des durées inférieures à 3 mois.
- Attelles souples de correction orthopédique de série.
- Ceintures de soutien lombaire de série et bandes ceintures de série.
- Bandes et orthèses de contention souple élastique des membres de série.
- Sonde ou électrode cutanée périnéale pour électrostimulation neuromusculaire pour le traitement de l'incontinence urinaire.
- Collecteurs d'urines, étuis péniens, pessaires, urinal.
- Attelles souples de posture et/ou de repos de série.
- Embouts de cannes.
- Talonnettes avec évidement et amortissantes.
- Aide à la fonction respiratoire : débitmètre de pointe.
- Pansements secs ou étanches pour immersion en balnéothérapie. »

c) <u>Fonctionnement</u>

L'onglet « ordonnance » de la fiche du patient permet la rédaction et l'impression d'ordonnances.

Dans cet onglet :

- le bouton *ajouter* permet la création d'une ordonnance
- le bouton modifier permet la modification ou la re-impression d'une ordonnance existante
- le bouton supprimer permet de supprimer définitivement une ordonnance existante
- le bouton renouveler permet de copier une ordonnance existante puis de la modifier

Deux modèles d'ordonnance sont disponibles :

- pour les patients sans ALD, l'ordonnance comporte une seule zone de saisie

- pour les patients en ALD, l'ordonnance est divisée en 2 zones « soins conformes au protocole ALD » et « soins non conformes au protocole ALD »

Lorsque vous cliquez sur le bouton *ajouter*, le logiciel détermine automatiquement par rapport à la carte vitale le modèle d'ordonnance à utiliser. Si le patient a été créé sans la carte vitale, le logiciel n'étant pas capable de déterminer l'exonération du patient, vous obtiendrez la question ci-dessous :

Ordonnance 🛛 🔀				
Le patier	ntest-ilen ALD ?			
Qui	Non			

Dans l'écran « détail de l'ordonnance » (voir écran page suivante), pour saisir les dispositifs, procédez de la façon suivante

- cliquez sur le bouton ajouter
- choisissez avec l'assistant

Dans l'écran « choix du dispositif médical » (voir écran page suivante)

- sélectionnez la famille
- sélectionnez le dispositif médical
- indiquez la quantité et une éventuellement annotation et précisez si le dispositif est remboursable ou non par les caisses d'assurance maladie.

Lorsque vous avez terminé la saisie des dispositifs, cliquez sur le bouton imprimer et sélectionnez « ordonnance et duplicata », puis enregistrez votre ordonnance et cliquant sur OK

Remarque : les prix des dispositifs sont donnés à titre indicatif.

d) <u>Réserves</u>

Les dispositifs médicaux proposés dans l'assistant vous sont donnés à titre informatif. Chacun comprendra que la liste des produits et prestations remboursables fait l'objet d'une évolution quotidienne à la fois de la part de l'assurance maladie et des industriels. Le professionnel reste seul responsable de ses actes, de ses prescriptions, et de leurs conséquences.

Ne sont prescriptibles par les infirmières que les dispositifs listés dans l'arrêté ce qui exclut les dispositifs contenant de l'ibuprofène, des sels argentiques, ou toute autre molécule qui ne serait pas évoquée dans l'arrêté (anti-protéases par exemple). Il appartient à l'infirmière de vérifier que les dispositifs présents dans la liste sont conformes aux dernières données de la science (référence aux règles déontologiques - Article R.4312-10 du CSP relatif à la qualité des soins). Certains dispositifs peuvent faire l'objet d'un dépassement (compresses stériles ou non stériles, bandes de crêpes, bandes extensibles, sparadraps, coton, etc...)

Bien que la majorité des CPAM acceptent jusqu'à présent la prise en charge des sets de pansements, certains juristes pensent qu'une telle prescription, du fait de la présence dans ces sets de "petit matériel nécessaire aux soins" (pinces, par exemple) ne relève pas du champ de l'article du 13 Avril 2007, même si un set n'est en définitive que la somme de plusieurs dispositifs remboursables prescriptibles "au détail ".

Indiquez la date de l'ordonnance et un commentaire dans la rubrique résumé	Si cette case est cochée, l'orc protocole ALD » et « soins no	lonnance est divisée en n conformes au protocol	2 zones pour les pa le ALD ». Si la case	itients ALD : « <i>soins conformes au</i> est décochée il y a une seule zone.
Détail de l'ordonnance Informations générales Date 03/03/2008 Résumé Ordonnance : Soins conformes au protocole ALD NR Qté Nom du dispositif (Laboratoire)	ser le modèle d'ordonnance ALD) 🔽 Mo Conditionnement	ntant de l'ordonnance 0.00 Mesure	(à titre indicatif)	Le montant total de l'ordonnance est donné à titre indicatif
Ordonnance : Soins NON conformes au protocole ALD	Conditionnement	Mesure	Supprimer	Ce bouton <i>ajouter</i> vous permet d'ajouter un dispositif (dans la zone ALD) : - à partir d'un assistant (voir écran page suivante) - ou bien en saisissant directement son nom.
	Conductioneria		Ajouter	Ce bouton <i>ajouter</i> vous permet d'ajouter un dispositif (dans la zone hors ALD) : - à partir d'un assistant (voir écran page suivante) - ou bien en saisissant directement son nom.
			ANNULER	
Le bouton <i>imprimer</i> lance l'impr l'utilisateur : de l'ordonnance et seulement, ou du duplicata seu	ession au choix de du duplicata, de l'ordonnance lement	Le bouton Ok e votre ordonnan	enregistre nce	

Choix du dispositif médical avec l'assistant

Choix du dispositif médical			×	
	FAMILLE			
Nom de la far	alle	Sourois avis médecin trai	tant	
PANSEMENTS / HYDROGEL				
PANSEMENTS / HYDROCOLLOIDES		OUI		1. Sélectionnez la famille
PANSEMENTS / ALGINATES PURS		OUI		dans la liste, en utilisant
PANSEMENTS / ALGINATES AVEC CMC		OUI		→ l'ascenseur ou en utilisant le
PANSEMENTS / HYDROFIBRES		OUI		filtre.
PANSEMENTS / CHARBONS ADHESIFS			•	
Saisir la famille recherchée puis ENTREE				[]
LISTE	DES DISPOSITIFS MEDICAUX			2. Choisissez le dispositif
Dénomination	Conditionnement	Mesure		dans la famille sélectionnée
Askina gel (B Braun Biotrol)	5 Tubes de 15g			en utilisant l'ascenseur ou en
Duoderm Hydrogel (Convatec)	10 Tubes de 15g			utilisant le filtre.
Hydrosorb (Hartmann)	5 plaques	(5x7,5)		→▶
Hydrosorb (Hartmann)	10 plaques	(10x10)		Co filtro vous pormot do
Hydrosorb Gel (Hartmann)	10 Lubes de 15 g			recharcher un dispositif dans
		·		toutos los famillos
Saisir le dispositif de la famille selectionnée puis ENTREE	Saisir le disp	oositif médical puis ENTREE		
DETAIL DU D	ISPOSITIF MEDICAL SELECTIONNE			
Produit Askina gel (B Braun Biotrol)		Con	sulter le	Ce bouton permet
Conditionnement 5 Tubes de 15a	Mesure	dé	tail du	d'interroger le site Internet
	de ACL 7514005 Cede LPD 1242	002 Dead à sans sanshar sanshir 🗖 SUI	spositir	www.codage.ext.cnamts.fr
	de ACE 7514335 Code EFF 1342			pour connaître les détails du
Annotations				dispositif et les modalités de
Pour connaître les modalités de prescription et de prise en charge d	es dispositifs, reportez-vous au journal offi	ciel. La prescription		prise en charge par les
est établie sous la seule responsabilité du professionnel.	<u>uez ici pour consulter le Journal Officiel su</u>		NULER	caisses.
3. indiquez la quantité, une éventuelle	En cliquant sur la	4. Le bouton Ok, ferme	Le bou	iton Annuler, ferme la fenêtre sans
annotation et cochez « produit non	phrase soulignée, vous	la fenêtre et ajoute le	aiouter	r de dispositif dans l'ordonnance
remboursable » si le dispositif n'est	pouvez consulter le	dispositif sélectionné		
pas pris en charge par la caisse du	iournal officiel.	dans l'ordonnance		
patient.	,			
				Page 18 sur 104

8) GESTION DES DOCUMENTS DU PATIENT OU DU PROFESSIONNEL

Le logiciel permet une gestion des documents rattachés à un patient ou un professionnel.

- Pour accéder à la gestion des documents d'un patient, modifiez un patient et sélectionnez l'onglet documents.

- Pour accéder à la gestion des documents d'un professionnel, sélectionnez le professionnel, puis cliquez sur le menu fichiers, puis sur la rubrique « mes documents ».

a) Organisation des dossiers

La fenêtre ci-dessous représente l'organisation des dossiers et des documents :

 La partie gauche permet de classer les documents à l'aide de dossiers. Par exemple vous pouvez avoir un dossier « courriers », « ordonnances », etc... Ils vous serviront de tiroirs pour y ranger vos documents. Pour sélectionner un dossier il suffit de cliquer dessus.
 A noter : dans la fiche du patient, l'organisation des dossiers est commune à l'ensemble des

<u>A noter :</u> dans la liche du patient, l'organisation des dossiers est commune à rensemble des patients. Par contre, pour la gestion des documents du professionnel (menu fichiers – mes documents) l'organisation des dossiers est personnelle à chaque utilisateur.

- Dans la partie de droite se trouve la liste des documents contenus dans le dossier sélectionné.
- Dans la partie basse de la fenêtre se trouve des boutons permettant d'agir :
 - sur les dossiers : ajouter, supprimer ou renommer un dossier
 - sur les documents : ajouter, modifier, supprimer, renommer un document ; mais également scanner, importer ou envoyer par email un document.

Dossiers		Do	cuments
TELEVITALE TELEVITALE Total Televitate Televitate	Document Compte rendu.doc	Date 10/02/2009	Résumé
Ajouter Renommer Supprimer	Ajouter Renommer Supprimer	M Er Pro	odifier Numériser Importer Importer Paramétrer

b) Le bouton Ajouter un dossier

Ce bouton permet de créer un dossier dans le dossier sélectionné. Lorsque vous cliquez sur ce bouton une fenêtre apparaît et propose de créer un « dossier standard » ou un « dossier à modèles ».

Pour un dossier standard : indiquez le nom du dossier sans cocher la case « créer un dossier pour les modèles »



<u>Pour un dossier à modèles :</u> indiquez le nom du dossier et cochez la case « *créer un dossier pour les modèles ».* Ce type de dossier contiendra des modèles de documents. Les modèles de documents aident à la création de documents standards. Voir ajouter un document à partir d'un modèle ci après.

Attention :

- dans le cadre de la gestion des documents des patients, la création d'un dossier (standard ou à modèles) sera reportée pour l'ensemble des patients.
- dans le cadre de la gestion des documents du professionnel, l'ajout de « dossiers à modèle » n'est pas possible, seul l'ajout de dossier standard est permis.

c) Le bouton Renommer un dossier

Lorsque le nom d'un dossier ne vous convient plus, utilisez ce bouton pour changer son nom. <u>Attention :</u> dans le cadre de la gestion des documents des patients, le changement de nom sera reporté pour l'ensemble des patients. Saisissez le nouveau nom et validez en cliquant sur le bouton OK.

Changement de nom				
Nom actuel: Nouveau Nom:	Courriers			
OK	Annuler			

d) Le bouton Supprimer un dossier.

Si un dossier ne vous est plus nécessaire vous pouvez le supprimer à l'aide de ce bouton. <u>Attention :</u> dans le cadre de la gestion des documents des patients, ce dossier sera supprimé <u>pour l'ensemble des</u> <u>patients</u>. De même tous les documents contenus dans ce dossier <u>pour l'ensemble des patients</u> seront supprimés.

e) <u>Le bouton Ajouter un document.</u>

Apres avoir sélectionné le dossier dans lequel le document doit être créé cliquez sur ce bouton. Deux choix s'offrent à vous : créer un **Nouveau document** ou créer un **Document à partir d'un modèle**.

Ajouter		Modifier				
Nouvea	Nouveau document					
Docum	Document à partir d'un modèle					

Nouveau document vierge (non basé sur un modèle)

Saisissez le nom du document et un éventuel résumé, puis indiquez un type de document (texte, tableau, son autre) et choisissez enfin le format. Si le format que vous souhaitez est absent de la liste des formats, reportez-vous au bouton paramétrer.

ouv	zeau document
Г	1. Donnez un nom à votre document
	exemple doc
	2. Précisez éventuellement un résumé du document
	ceci est un exemple
	Texte Tableau Son Autre
	Texte Universel Etendu Texte Universel Standard Microsoft Word Lotus WordPro
	5. Validez votre choix OK Annuler

Nouveau document à partir d'un modèle existant

Une fenêtre vous propose de choisir le nom du document, de mentionner un résumé (optionnel) et de choisir le modèle dont va dériver le document (si vous avez créé auparavant un modèle de document). A noter : dans le cadre de la gestion des documents du professionnel, l'ajout de documents à partir d'un modèle n'est pas possible, seul l'ajout d'un document vierge (non basé sur un modèle) est possible.

Choix du modèle	
1. Donnez un nom à votre document	
exemple	
2. Associez éventuellement un résumé à votre document	
ceci est un exemple	
3. Choisissez le modèle à utiliser	
Bilan.tf	
4. Confirmez votre choix OK Annuler	

f) Ajouter un modèle de document

Un modèle est un document où l'on a remplacé certaines zones de textes par des variables (nom du patient, nom du praticien).

Pour créer un modèle procédez de la même manière que pour ajouter un nouveau document vierge, mais sélectionnez au préalable le dossier Modèles. Votre modèle de document pourra contenir les variables suivantes:

Variables	Valeurs			
#date_jour_courte#	Date du jour (format court)			
#date_jour_longue#	Date du jour (format long)			
#patient_num_secu#	N° de sécurité sociale du patient			
#patient_civilite#	civilité du patient (madame, monsieur, mademoiselle)			
#patient_nom#	Nom du patient			
#patient_prenom#	Prénom du patient			
#patient_ne_le#	Date de naissance du patient			
#patient_adresse#	Adresse du patient (y compris le code postal et la ville)			
#patient_adr1#	Ligne d'adresse n° 1 du professionnel de santé			
#patient_adr2#	Ligne d'adresse n° 2 du professionnel de santé			
#patient_adr3#	Ligne d'adresse n° 3 du professionnel de santé			
#patient_adr4#	Ligne d'adresse n° 4 du professionnel de santé			
#patient_ville#	Code postal et ville du patient			
#patient_tel#	Numéro de téléphone du patient			
#patient age#	Age du patient			
#assure_nom#	Nom de l'assuré			
#assure_prenom#	Prénom de l'assuré			
#assure_num#	N° de sécurité sociale de l'assuré			
#assure ne le#	Date de naissance de l'assuré			
<pre>#patient_medecin_nom#</pre>	Nom du médecin associé à la fiche du patient			
#patient_medecin_adr1#	Adresse du médecin traitant			
#patient_medecin_adr2#	Suite de l'adresse du médecin traitant			
#patient_medecin_ville#	Code postal et ville du médecin traitant			
<pre>#patient_caisse_nom#</pre>	Nom de la caisse du patient			
<pre>#patient_caisse_num#</pre>	N° de la caisse du patient			
<pre>#patient_caisse_adr1#</pre>	Adresse de la caisse du patient			
<pre>#patient_caisse_adr2#</pre>	Suite de l'adresse de la caisse du patient			
<pre>#patient_caisse_ville#</pre>	Ville et code postal de la caisse du patient			
<pre>#patient_mutuelle_nom#</pre>	Nom de la complémentaire du patient			
<pre>#patient_mutuelle_num#</pre>	N° de la complémentaire du patient			
<pre>#patient_mutuelle_adr1#</pre>	Adresse de la complémentaire du patient			
<pre>#patient_mutuelle_adr2#</pre>	Suite de l'adresse de la complémentaire du patient			
<pre>#patient_mutuelle_cp#</pre>	Code postal de la complémentaire du patient			
<pre>#patient_mutuelle_ville#</pre>	Ville de la complémentaire du patient			
<pre>#patient_num_adh_amc#</pre>	N° d'adhérent à la complémentaire du patient			
#prescription_date#	Date de la prescription			
<pre>#prescription_medecin_nom#</pre>	Nom du prescripteur à l'origine de la prescription			
#prescription_medecin_num#	N° identification du prescripteur de la prescription			
#prescription_actes#	Actes d'une prescription avec fréquence et lieu			

#prescription_balneo#	Balnéothérapie (oui ou non)
#pro_num#	Numéro du professionnel de santé
#pro_civilite#	Titre du professionnel de santé
#pro_nom#	Nom du professionnel de santé
#pro_prenom#	Prénom du professionnel de santé
#pro_adresse#	Adresse du professionnel de santé (y compris la ville)
#pro_adr1#	Ligne d'adresse n° 1 du professionnel de santé
#pro_adr2#	Ligne d'adresse n° 2 du professionnel de santé
#pro_ville#	Code postal et ville du professionnel de santé
#pro_tel#	Numéro de téléphone du professionnel de santé

<u>Attention :</u> dans le cadre de la gestion des documents du professionnel, l'ajout de modèle de documents n'est pas possible.

g) Le bouton Renommer un document

Lorsque le nom d'un document ne vous convient plus utilisez ce bouton pour le changer. Saisissez le nouveau nom et valisez en cliquant sur OK.

Changement de nom				
Nom actuel:		exemple		
Nouveau No	im:	L		
	OK		Annuler	

h) Le bouton Supprimer un document

Si un document ne vous est plus nécessaire vous pouvez le supprimer à l'aide de ce bouton. Attention la suppression est définitive.

i) Le bouton Propriétés d'un document

Ce bouton vous permet de changer le résumé d'un document et de connaître ses dates de création et de dernière modification.

Information sur le document
Non du document la serie de
Nom da document. Jezemple.ta
Date de création: 10/02/2009 17:17:22
Date de modification: 10/02/2009 17:18:47
Taille: <mark>30096</mark>
Résumé:
OK Annular
UK Annuler

j) <u>Le bouton Importer</u>

Ce bouton vous permet d'utiliser une fonction d'importation. Lorsque vous importez un document, celui ci est <u>déplacé</u> depuis son emplacement initial vers le dossier que vous avez sélectionné.

k) Le bouton Modifier un document

Ce bouton lance le logiciel approprié pour vous permettre de modifier votre document. Vous pouvez également faire un double clic sur le document.

I) <u>Le bouton Paramétrer</u>

Ce bouton permet de gérer la liste des formats de documents proposé lors de l'ajout d'un document vierge.

m) <u>Le bouton Numériser</u>

Ce bouton permet de scanner un document, puis de l'enregistrer dans le dossier sélectionné. Au préalable votre scanner doit être correctement reconnu par Windows. Pour limiter le volume de vos sauvegardes et si par la suite vous souhaitez envoyer le document scanné par email, nous vous conseillons de scanner en format pdf ou en format niveau de gris.

La numérisation se déroule en 5 étapes :

- Choisissez le scanner à utiliser (à faire une seule fois ou lors d'un changement d'ordinateur)
- Numérisez le document
- Indiquez le nom du document
- Indiquez un éventuel commentaire
- Enregistrez le document
 - n) Le bouton Envoyer

Ce bouton vous permet d'envoyer par email un document isolé ou tous les documents contenus dans un dossier.

Procédez de la façon suivante :

- Sélectionnez le dossier à envoyer ou le document
- Cliquez sur le bouton Envoyer

Envoi de document		
Envoyer le message à	televitale@televitale.fr	Choisir
Sujet	envoie d'un fichier	
NOTES	saisissez une éventuelle note	
FICHIER à envoyer :	exemple.rtf	
	OK ANNULER	

- Dans la fenêtre ci-dessus, sélectionnez le destinataire en utilisant le bouton choisir. Si le destinataire est absent de la liste, cliquez sur le bouton créer pour l'ajouter dans votre liste de destinataire.

Carnet d'adresses e	lectroniques		
New			-
Nom:	TELEVITALE		_
Email:	televitale@televitale.fr		
		ANNULER	

- Saisissez le sujet du message et une note
- Cliquez sur ok pour envoyer l'email

A noter : le document à envoyer ou le dossier est compressé au format zip. Windows prenant en charge d'office le format zip (dossier compressé), le destinataire de votre message pourra ouvrir votre document compressé.

9) FACTURATION AIDE MEDICALE D'ETAT DE BASE

a) <u>Définition</u>

L'Aide médicale de l'Etat (AME de base) est destinée à permettre l'accès aux soins médicaux des personnes de nationalité étrangère résidant en France, dépourvues de droits à l'assurance maladie et qui ne remplissent pas les conditions pour bénéficier de la CMU.

L'AME est accordée sous condition de ressources et ouvre droit à la prise en charge à 100 %, avec dispense d'avance des frais :

- des soins médicaux dispensés à l'hôpital et en médecine de ville
- des prescriptions médicales ;
- du forfait journalier, en cas d'hospitalisation.

Un patient en AME n'a pas de carte vitale, c'est donc une facturation en mode dégradé (son n° de sécurité sociale débute généralement par 7 ou 8, mais ce n'est pas systématique). Il faut créer au préalable une complémentaire AME. La création de la complémentaire s'effectue à partir du menu Fichier rubrique complémentaire. Le n° doit être 0075500017, la case « *top mutualiste* » ne doit pas être cochée, la case « *à transmettre* » doit être cochée. Le code routage est RO. Cette étape de création de la complémentaire AME doit être réalisée une seule fois : si la complémentaire existe déjà, il ne faut pas le recréer.

Informations administratives	Règles de calculs (hors STS)
Nom : AME	Regle de calcul pour determiner le remboursement
Les informations sont issues d'une attestation	Base de calcul: tarif conventionné
Numéro : 0075500017 Top Mutualiste 🔲	Franchise Plafond
Type contrat : 00 A transmettre	Seuil 8 Remboursement
Contact :	Prise en charge des actes HN 🛛 🔽
Adresse :	Règles de calculs (spécifiques aux STS)
Adresse (suite)	La complémentaire est affifliée à
Localité :	
<u>I</u> el1:	
Compte :	Convention
Télétransmission	Type de convention
Code de routage du flux RD Identifiant de l'hôte Nom de domaine N° AMC	Critères secondaires
K	ANNULER

Il faut ensuite affecter au patient cette complémentaire AME (onglet complémentaire de la fiche patient) et saisir la date de début et de fin des droits.

Informations sur la Carte Vitale	Informations issues d'une Attestation Papier ou autre support
Pas de complémentaire	Nom AME 2. Choisir
	N* 0075500017 Contrat 00 Code routage R0 Retirer
	Affilié à J
	signée Convention
	Date Début Date Fin N° adhérent
	01/05/2009 30/04/2010 Indicateur traitement
	L'envoi d'une demande de remboursement à la complémentaire
La caisse gère également la part complémentaire (paiement la part complémentaire (paiement la part complémentaire)	unique ou transmission de décomptes) Assistant DRE

b) Facturation pour un auxiliaire médical

Dans la fenêtre de la prescription, il faut cocher la case *"aide médicale de base - AME"*, située en dessous du code exonération, et sélectionner pas d'exonération. Le logiciel détecte (par rapport au début du n° de sécurité sociale débutant par 7 ou 8) que votre patient est <u>susceptible</u> de bénéficier de l'AME et vous proposera également de cocher cette case.

Attention : veillez toujours à vous reporter à l'attestation fournie par le patient pour déterminer ses droits à l'AME de base. En effet, un n° de sécurité sociale débutant par 7 ou 8 n'implique pas systématiquement que le patient est bénéficiaire de l'AME de base. De même, il existe des patients bénéficiant de l'AME de base avec un n° de sécurité sociale débutant par 1 ou 2.

Lors de la facturation de la prescription, la facture sera automatiquement mise en forme avec :

- pas d'exonération
- cadre de remboursement : tiers payant sur la part obligatoire ET complémentaire
- 0% pour la caisse
- 100 % pour la complémentaire "AME"
- Qualificatif de dépense à N (non remboursable) pour les actes

Remarque : si vous réalisez directement la facture sans saisir la prescription (à partir du menu Facturer), après voir saisi les actes, revenez sur le premier onglet de la facture, cliquez sur le bouton *"Aide médicale d'état"*, puis validez la facture par le bouton « Facturer en dégradé ».

Si vous avez oublié de cliquer sur le bouton *"Aide médicale d'état"* et que le n° de sécurité sociale du patient débute par 7 ou 8 le logiciel vous indiquera que votre patient est <u>susceptible</u> de bénéficier de l'AME et vous proposera la fenêtre ci-dessous. En répondant Oui, la facture sera automatiquement mise en forme avec les caractéristiques indiquées ci-dessus. Si votre patient n'est pas bénéficiaire de l'AME de base, répondez non à la question ci-dessous.



c) Facturation pour un médecin

Dans la fenêtre de facturation :

- choisir pas d'exonération
- saisir le(s) acte(s) NGAP et ou CCAM
- revenir sur le premier onglet de la facture et cliquer sur le bouton "Aide médicale d'état"
- valider la facture en cliquant sur le bouton « Facturer en dégradé ».

Le logiciel mettra en forme automatiquement la facture avec :

- cadre de remboursement : tiers payant sur la part obligatoire et complémentaire
- 100 % pour la complémentaire « AME »
- 0% pour la caisse
- Qualificatif de dépense à N (non remboursable) pour le(s) acte(s) NGAP et ou CCAM
- montant à la charge de la caisse : 0 euros
- montant à la charge de la complémentaire : la totalité de la facture.

Remarque : si vous avez oublié de cliquer sur le bouton *"Aide médicale d'état"* et que le n° de sécurité sociale du patient débute par 7 ou 8 le logiciel vous indiquera que votre patient est <u>susceptible</u> de bénéficier de l'AME et vous proposera la fenêtre ci-dessous.

Veillez toujours à vous reporter à l'attestation fournie par le patient pour déterminer ses droits à l'AME de base. En effet, un n° de sécurité sociale débutant par 7 ou 8 n'implique pas systématiquement que le patient est bénéficiaire de l'AME de base. De même, il existe des patients bénéficiant de l'AME de base avec un n° de sécurité sociale débutant par 1 ou 2.

Informati	on 🔀
?	Votre patient semble bénéficier de l'Aide Médicale d'Etat de base. Information à contrôler au vu de son attestation.
	Si c'est le cas la facture doit avoir les caractéristiques suivantes : - Tiers payant sur la part obligatoire et complémentaire - Pas d'exonération - Actes remboursables à 100% par la complémentaire AME
	Souhaitez-vous mettre en forme automatiquement la facture si il s'agit d'un bénéficiaire AME de base ?
	Qui <u>N</u> on

10) FACTURATION ACTE HORS NOMENCLATURE

a) <u>Définition</u>

Les actes HN (Hors Nomenclature) ne sont jamais remboursés par la caisse du patient, éventuellement par sa complémentaire. Le coefficient de l'acte est toujours 1. Le qualificatif de la dépense est N (Non remboursable). Le taux de remboursement est 0 %. Le prix de l'acte est variable (indiqué par le professionnel de santé)

b) Facturation à partir d'une prescription (pour un auxiliaire médical)

Dans la prescription il faut saisir un acte 1 HN 1 au cabinet et indiquer le montant (voir image cidessous). On peut saisir, dans la prescription, plusieurs actes, mais il faut mettre l'acte HN à une heure différente (pour ne pas comptabiliser l'acte HN en demi ou gratuit). Lors de la facturation de la prescription la facture sera correctement mise en forme.

Acte ? 1 HN 1.00	Lieu	Majorations		
Planification		Nuit Milieu de nuit		
01/06/2003 au 00/00/0000	Heures Heure 1 15:00	Montants Dépassement		
Tous les 5 jours	Heure 2 00:00	exigence		
	Heure 4 00:00	Acte HN 4		

c) Facturation directe

Cette méthode peut être utilisée :

- par les médecins : bouton *Facturer* dans le cercle ou bouton *Ajouter* dans la fiche patient, onglet facture.

- par les auxiliaires médicaux, pour une facturation ponctuelle : menu Facturation - Actes Avec ou Sans carte vitale.

Dans la facture, il faut choisir un acte HN, le logiciel demande le prix de l'acte et place automatiquement le qualificatif de l'acte à N.

Fa	acture	Compléme	entaire	Acte	s NGAP												
N	* Jour	Date des actes	Heure	Dom Qté	Dé Acte	signatio Coef	n Maj D) emi <mark>E</mark> P	Montant de l'acte	Dépas- -sement	Q Dé	ualif. pense	I.D.	F	IK PMS	TOTAL	ſ
F	1 Mar	10/07/2007	17:09	□ 1	HN 🗾	1.00			3.00		Ν			·		3.00]
					Tarific	ation											
						Veuille	z saisir le	e montani	t des hono	raires							
						15											
							0K>		ANNU								

11) FACTURATION CMU

a) <u>Définition de la CMU de base</u>

Depuis le 1er janvier 2000, la loi sur la couverture maladie universelle (CMU) permet à toute personne résidant en France de façon stable et régulière, et qui n'est pas déjà couverte à quelque titre que ce soit par un régime obligatoire d'assurance maladie, de bénéficier de la sécurité sociale pour la prise en charge de ses dépenses de santé : **Ia CMU de base**.

Les bénéficiaires de la CMU de base ne sont pas dispensés de faire l'avance des frais. Ils sont remboursés selon les taux de remboursements habituels. Le ticket modérateur, c'est-à-dire la partie non prise en charge par l'assurance maladie reste à sa charge.

b) Définition de la CMU complémentaire

Depuis le 1er janvier 2000, la loi sur la couverture maladie universelle (CMU) permet à toute personne résidant en France de façon stable et régulière, de bénéficier gratuitement d'une couverture maladie complémentaire : **la CMU complémentaire.** Elle est accordée sous condition de ressources. Elle permet de bénéficier d'une prise en charge à 100 % des dépenses de santé, sans avoir à faire l'avance des frais.

Chaque bénéficiaire de la CMU complémentaire choisit librement l'organisme qui assurera la gestion de sa CMU complémentaire :

- un organisme complémentaire (mutuelle, société d'assurance ou institution de prévoyance) inscrit sur une liste agréée établie par le préfet de chaque département ;

- sa caisse d'assurance maladie.

Chez le médecin

Le bénéficiaire de la CMU complémentaire n'a rien à payer chez un médecin, généraliste ou spécialiste. Les médecins, notamment les médecins à honoraires libres (secteur 2) et ceux qui bénéficient du droit au dépassement permanent (DP), sont tenus d'appliquer les tarifs conventionnels en vigueur (secteur 1) et de ne pas facturer de dépassements d'honoraires aux bénéficiaires de la CMU complémentaire, sauf en cas d'exigence particulière de ceux-ci (par exemple, un rendez-vous en dehors des heures habituelles de consultation ou une visite à domicile non justifiée).

Chez l'auxiliaire médical

Le bénéficiaire de la CMU complémentaire n'a rien à payer pour des soins chez un auxiliaire médical sous réserve qu'ils soient prescrits par un médecin et remboursables par l'assurance maladie.

Chez le dentiste

Le bénéficiaire de la CMU complémentaire n'a rien à payer pour les soins conservateurs (caries, détartrage, examens de contrôle), ni pour les soins de prothèses dentaires et d'orthopédie dento-faciale (ODF) dans la limite des tarifs de la CMU complémentaire (forfaits dentaires)

Les dentistes, notamment les dentistes à honoraires libres (secteur 2) et ceux qui bénéficient du droit au dépassement permanent (DP), sont tenus d'appliquer les tarifs conventionnels en vigueur (secteur 1) et de ne pas facturer de dépassements d'honoraires aux bénéficiaires de la CMU complémentaire, sauf en cas d'exigence particulière de ceux-ci (par exemple, un rendez-vous en dehors des heures habituelles de consultation)

c) Facturation de la CMU complémentaire

Le bénéficiaire de la CMU complémentaire doit présenter au professionnel de Santé :

- Soit sa carte vitale (à jour), dans laquelle figure la valeur "999999997", dans la rubrique "n° de mutuelle", lorsque l'assuré bénéficie de la CMU complémentaire auprès de sa caisse.

- Soit sa carte vitale (à jour), dans laquelle figure la valeur "88888888", dans la rubrique "n° de mutuelle",

lorsque l'assuré bénéficie de la CMU complémentaire auprès d'un organisme complémentaire (mutuelle, société d'assurance ou institution de prévoyance)

- Soit sa carte vitale, dans laquelle ne figure pas la valeur "999999997" ou "888888888" ET une attestation papier fournie par la caisse de l'assuré ou par l'organisme complémentaire.

Pour vérifier les droits du patient, consultez l'onglet complémentaire dans la fiche du patient

Assuré	Adresses	Complémentaire	Bloc-Notes	Alarmes	Ordonnance:	Courriers	Divers	Factures	Documents	1
	(Informations sur la 0	Carte Vitale			Informations i	ssues d'un	e Attestation	Papier ou autre :	support
Nom	CMU CAISSE	<u> </u>	<u> </u>	Copier :	>>> Nom				<u> </u>	Choisir
0 N* 00	CMU complér 1999999997	nentaire caisse Contrat <mark>89</mark> Code ro	utage RO 🙎	2	N* 🔽	Co	ontrat 📃	Code routag	e 🔽 🙎	Retirer
Aff	ilié à 📔				Aff	ié à 📃				
Conve	ntion > TP/	GIE SV DEMO	• /	Conven	ition Conve	ntion			- 🧟 C	onvention
	Date Début 01/01/2007 envoi d'une d t autorisé pou Pa	Date Fin 31/12/2007 emande de rembourser rr Tiers-Pays s de tarification automa	Garanties s Honora Prothès ment à la compl ant Hors tique de diponi	ur N° Adhi ires France émentaire Tiers-Payar ble	érent D. 00 L'envo est au	te Début /00/0000 d'une demande prisé pour :	Date Fin 00/00/000 e de rembo I Iers-	0 India ursement à la Payant	adhérent cateur traitement complémentaire Hors Tiers-Paj	PEC
		🔽 La caisse	gère égalemer	it la part com	nplémentaire (pa	iement unique c	u transmiss	sion de décor	nptes)	

Pour la facturation, il faut choisir « *tiers payant sur part obligatoire et complémentaire* » dans la rubrique « *cadre de remboursement* ». Si vous n'indiquez pas « *tiers payant sur part obligatoire et complémentaire* » et que les droits du patients sont ouverts un message de rappel vous indiquera :

Votre patient bénéficie de la CMU avec des droits ouverts. Le cadre de remboursement a été changé en tiers payant sur la part obligatoire et complémentaire.
Veuiller valider à nouveau la facture.

En cliquant sur OK, le logiciel changera automatiquement le cadre de remboursement en « *tiers payant sur part obligatoire et complémentaire* ».

12) FACTURATION ACS – Aide à l'Acquisition d'une Complémentaire Santé

a) <u>Définition</u>

L'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) concerne toutes les personnes dont les ressources sont faibles mais légèrement supérieures au plafond fixé pour l'attribution de la CMU complémentaire.

L'attribution n'est pas systématique, le patient doit en faire la demande auprès de sa caisse d'assurance maladie. Après attribution, l'ACS donne droit :

- à une aide financière pour adhérer à une complémentaire du choix du patient (l'adhésion n'étant pas obligatoire)
- à l'application des tarifs sans dépassement d'honoraires (sauf exigence particulière, prothèses dentaires, traitements d'orthodontie)
- à l'application, par les médecins, du tiers payant sur la part obligatoire également appelé « *tiers payant social AMO* » si le patient n'a pas adhéré à une complémentaire.
- à l'application, par tous les professionnels de santé, du tiers payant sur la part obligatoire et complémentaire, également appelé « *tiers payant intégral ACS* » si le patient a adhéré à une complémentaire et un contrat encadré.

Trois types de contrats complémentaires spécifiques à l'ACS ont été définis par décret : Contrat A - Contrat B - Contrat C. Ces contrats proposent des garanties minimales, et des garanties différentes pour la prise en charge des dépassements pour les prothèses dentaires et l'orthodontie.

b) Conditions d'application du tiers payant

- Si le patient n'a pas adhéré à une complémentaire :
 - Le médecin doit appliquer le tiers payant sur la part obligatoire (« tiers payant social AMO »)
 - Les autres spécialités peuvent appliquer un tiers payant sur la part obligatoire mais ce n'est pas une obligation.
- Si le patient a adhéré à une complémentaire (et les droits sont à jour) : vous devez appliquer un tiers payant sur la part obligatoire ET complémentaire dit « *tiers payant intégral ACS* », quelque soit votre spécialité.

c) Facturation avec la carte Vitale

 Si le patient n'a pas adhéré à une complémentaire : l'identification qu'il est bénéficiaire de l'ACS mais SANS complémentaire, est effectuée automatiquement par le logiciel. Cette information se trouve en bas à droite du premier onglet de la facture ou dans l'onglet divers fiche du patient.



Lors de la validation de la facture, si le professionnel est un médecin et qu'il facture sans appliquer le tiers payant sur la part obligatoire, le logiciel indiquera :



- Si le patient a adhéré à une complémentaire : l'identification qu'il est bénéficiaire de l'ACS avec une complémentaire, est effectuée automatiquement par le logiciel. Cette information se trouve dans l'onglet complémentaire de la facture ou de la fiche du patient. C'est la présence sur la carte Vitale des informations ci-dessous qui permet de détecter que le patient est bénéficiaire du « *tiers payant intégral ACS* » :
 - complémentaire n° 11111119 (contrat A) ou 22222228 (contrat B) ou 33333337 (contrat C) en mode de gestion unique.
 - ou complémentaire en gestion séparé (DRE) avec un indicateur « ACS »

	Informations sur	la Carte Vitale				
Nom ACS - CONTRAT A Copier >>> Bénéficiaire Aide acquisition Complémentaire Santé - Contrat A						
N° 0011111119 Contrat 91 Routage R0 Affilié à						
Convention > TP/ CPAM TEST Convention						
Pas	de tarification aut	omatique de disp	oonible			
Droits du	Au		N° Adhérent			
01/01/2015 31/12/2015 🔽 Honoraires						
L'envoi d'une DRE est possible en : 🔲 TP 🔲 Hors TP						

Lors de la validation de la facture, si vous n'appliquez pas un tiers payant sur la part obligatoire et complémentaire, le logiciel indiquera :

•	Votre patient bénéficie de l'ACS avec des droits ouverts. Le cadre de remboursement a été changé en tiers payant sur la part obligatoire et complémentaire.
	Veuiller valider à nouveau la facture.
	ΟΚ

- d) Facturation avec une attestation Carte vitale non à jour ou absente
- Si le patient n'a pas adhéré à une complémentaire et présente une attestation ACS « tiers payant social AMO », le médecin doit choisir dans le premier onglet de la facture l'attestation « ACS Tiers Payant Social AMO » pour obtenir l'application des tarifs de convention (pas de dépassement) et un rappel en cas de non application du tiers payant sur la part obligatoire.

Pièce justificative
Attestation de la caisse
ACS Tiers Payant Social , 💌
ALD
6° mois de grossesse
Code service AMD
ACS Tiers Payant Social AMU
ACS TP intégral - Contrat A
ACS TP intégral - Contrat B
ACS TP intégral - Contrat C

- Si le patient a adhéré à une complémentaire et présente une attestation à jour de « tiers payant intégral ACS », vous devez :
 - affecter dans la fiche du patient ou dans la facture une complémentaire « ACS » en utilisant le bouton Choisir de l'onglet complémentaire. Le choix de la complémentaire n° 0011111119 (contrat A) ou 0022222228 (contrat B) ou 0033333337 (contrat C) se fait en fonction du contrat indiqué sur l'attestation.

Liste des complémentaires						
Тор	Teletrans	Routage	Nom			
		RO	ACS - CONTRAT A - ATTESTATION			
		RO	ACS - CONTRAT B - ATTESTATION			
		RO	ACS - CONTRAT C - ATTESTATION			
		Top Teletrans	Top Teletrans Routage RO RO RO RO RO RO			

• saisir la période de droits

Informations issues d'une Attestation Papier ou autre support						
Nom ACS - CONTRAT A - ATTESTATION						
Bénéficiaire Aide acquisition Complémentaire Santé - Contrat A						
N* 0011111119	Contrat 91	Routage RO	Retirer			
Affilié à						
Convention Convention						
		1				
Droits du	Au	N° adhérent				
01/01/2015	31/12/2015	Indicateur traitemer	nt 🔽 ?			
L'envoi d'une DRE est possible en : 🔽 TP 🥅 Hors TP						

• Lors de la validation de la facture, si vous n'appliquez pas un tiers payant sur la part obligatoire et complémentaire, le logiciel indiquera :

Votre patient bénéficie de l'ACS avec des droits ouverts. Le cadre de remboursement a été changé en tiers payant sur la part obligatoire et complémentaire.				
Veuiller valider à nouveau la facture.				

e) <u>Prise en charge des dépassements pour les prothèses dentaires et les traitements</u> <u>d'orthodontie</u>

Si le patient a adhéré à une complémentaire, en fonction du contrat choisi, celle-ci prend en charge en partie les dépassements pour les prothèses dentaires et l'orthodontie.

Le remboursement maximal que peut avoir le patient pour la part caisse ET la part complémentaire est :

- 125% du tarif de convention pour un contrat A
- 225% du tarif de convention pour un contrat B
- 300% du tarif de convention pour un contrat C

Le calcul du montant du dépassement pris en charge par la complémentaire en fonction du contrat et du type d'actes est effectué par le logiciel.

13) FACTURATION MATERNITE

a) Condition de prise en charge

Du premier au 5e mois de grossesse :

Les frais médicaux sont remboursés aux tarifs habituels de la Sécurité sociale. Seuls les examens prénataux obligatoires sont pris en charge à 100 % au titre de l'assurance maternité.

A partir du premier jour de son 6e mois de grossesse et jusqu'à douze jours après l'accouchement :

Toute patiente enceinte bénéficie d'une prise en charge à 100 %, au titre de l'assurance maternité, à partir du premier jour de son 6e mois de grossesse et jusqu'à douze jours après l'accouchement. Ses frais médicaux remboursables, qu'ils soient ou non en lien avec la grossesse, sont donc intégralement remboursés.

b) Facturation de la mère

Du 1er jour du 6ème mois de grossesse jusqu'à 12 jours après l'accouchement et quelque soit le type d'actes (en rapport ou non avec la maternité)

Choisir nature d'assurance maternité et exonération 0 puis indiquer :

- la date présumée de grossesse si les soins ont lieu avant l'accouchement
- la date d'accouchement pour les soins postnataux
- Le taux de remboursement des actes sera de 100%.

Hors période ci-dessus et pour les examens obligatoires

Choisir nature d'assurance maternité et exonération 0 puis indiquer :

- la date présumée de grossesse si les soins ont lieu avant l'accouchement
- la date d'accouchement pour les soins postnataux

Le taux de remboursement des actes sera de 100%.

Hors période ci-dessus et pour les examens NON obligatoires

Choisir nature d'assurance maladie. Les actes ne sont pas pris en charge à 100 %.L'exonération est déterminée automatiquement par la carte vitale

c) Facturation des examens obligatoires de surveillance de l'enfant (de 0 à 6 ans)

La facture doit être faire au nom de la mère (en tant qu'assurée sociale elle-même ou en tant qu'ayant droit) mais jamais au nom de l'enfant.

- Choisir nature d'assurance maternité et exonération 0

- indiquer la date d'accouchement (date de naissance de l'enfant)

Le taux de remboursement des actes sera de 100%.

14) FACTURATION ALSACE MOSELLE

Certains assurés sociaux bénéficient du régime local alsace moselle. Ce régime spécial porte les taux de remboursement à 90%. Les bénéficiaires sont par exemple les salariés d'une entreprise ayant son siège social dans le département du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, et de la Moselle quel que soit leur lieu de travail en France métropolitaine ou dans les DOM et les salariés travaillant dans un des trois départements pour une entreprise ayant son siège social hors de ces départements.

a) Facturation en mode sécurisé avec la carte vitale

Dans ce contexte, l'appartenance du patient au régime local, le taux et l'exonération sont <u>déterminés</u> <u>automatiquement par la carte vitale</u>

b) Facturation en mode dégradé ou en vue d'un chargement dans le lecteur

Dans ce contexte, l'appartenance du patient au régime local, le taux et l'exonération <u>ne sont pas</u> <u>déterminés automatiquement par la carte vitale mais doivent être déterminés par le</u> <u>professionnel.</u>

Pour déterminer si le patient bénéficie du régime local, on peut utiliser :

- L'onglet divers de la fiche patient (rubrique Droits du patient, colonne Libellé) : présence de la mention ** REGIME ALSACE MOSELLE ***

- L'attestation papier de la carte vitale qui indique la mention "Régime local Frontalier" ou "Taux Alsace Moselle"

Dans ce contexte, dans la prescription ou dans la facture :

- La nature d'assurance devra être "13 régime local"
- Le code exonération devra être "0 pas d'exonération"
- Le taux de 90 % est proposé automatiquement par le logiciel à partir des 2 éléments ci-dessus

Remarque : lors de l'enregistrement d'une prescription, si le logiciel indique que le taux devrait être de 90 %, cela signifie qu'il y a présence du régime local et qu'il faut changer la nature d'assurance.


15) <u>FACTURATION DE LA PART COMPLEMENTAIRE VIA LE REGIME</u> <u>OBLIGATOIRE</u>

a) Fonctionnement général

Dans le cadre de la dispense d'avance des frais au profit des assurés sociaux, le tiers payant peut être intégral : c'est à dire dispense d'avance des frais sur la part du régime obligatoire ET dispense d'avance des frais sur la part du régime complémentaire.

Les caisses ont développé des liaisons informatisées (conventions NOEMIE) avec les organismes complémentaires. Ce dispositif permet aux caisses de transmettre aux complémentaires, l'image du décompte de tous les règlements effectués par la caisse pour leurs adhérents.

Les informations relatives à chaque adhérent sont enregistrées dans le Fichier Assurés Central des caisses. Ces informations sont communiquées à la caisse par l'organisme complémentaire. Les organismes complémentaires sont ainsi en mesure de régler directement la part complémentaire, en fonction des conventions passées avec le professionnel.

Dans la pratique :

- vous transmettez une facture
- la caisse réceptionne cette facture et consulte son fichier des assurés pour rechercher la complémentaire du patient
- si la facture n'est pas rejetée, la caisse fait suivre (par voie informatique), à la complémentaire, son décompte des règlements effectués pour cette facture
- la complémentaire réceptionne le décompte puis **calcule**, en fonction du contrat souscrit par le patient et du montant déjà remboursé par la caisse, le montant à payer au professionnel

Pour être sur que la caisse fasse bien suivre la FSE à la complémentaire, il faut s'assurer :

- qu'il y a bien un accord entre la caisse et la complémentaire
- que le cadre de remboursement soit « Tiers Payant sur part obligatoire et complémentaire »
- que le n° de sécu indiqué sur la carte vitale est bien identique au n° de sécu indiqué sur la carte d'adhèrent de la mutuelle.

En l'absence de liaison informatique entre la caisse et la complémentaire, l'utilisation du Top mutualiste est impossible, voir alors la DRE en page 39.

b) Facturation en indiquant le numéro de la complémentaire

Il faut au préalable créer la mutuelle du patient. Pour cela :

- Cliquez sur le menu Fichiers Complémentaires puis sur le bouton Créer
- Saisissez le nom et cochez uniquement la case « A transmettre »
- Saisissez RO dans la rubrique « code routage du flux »
- Saisissez le numéro de la complémentaire. Ce n° se trouve sur la carte d'adhérent de la mutuelle.

Par la suite si d'autres patients disposent de la même mutuelle, cette étape de création est inutile.

Dans la fiche du patient, onglet complémentaire, affectez cette mutuelle, à votre patient (utilisez le bouton Choisir) et saisissez la date de début et de fin des droits.

Pour la facturation, il suffit d'indiquer dans la rubrique cadre de remboursement « Tiers payant sur la part obligatoire et complémentaire ».

Informations administratives								
Nom : VIAMEDIS								
Les informa	tions sont issues	d'une attestation 📃 🗾						
<u>N</u> uméro :	0075990010	Top Mut <u>u</u> aliste 🔲						
Type contrat :	00	A tran <u>s</u> mettre 🔽						
<u>C</u> ontact :								
Adresse :								
A <u>d</u> resse (suite)								
Localité :		_						
<u>T</u> el 1 :		T <u>e</u> l 2:						
Fax :								
Email :								
Compte :								
Télétrar	smission							
Code o	de routage du flux	RO						
lo	ientifiant de l'hôte.							
	Nom de domaine							
	N AMC							

c) Facturation avec le top mutualiste

Il faut au préalable créer la mutuelle du patient. Pour cela :

- Cliquez sur le menu Fichiers Complémentaires puis sur le bouton Créer
- Saisissez le nom et cochez les deux cases « Top Mutualiste » et « A transmettre »
- Saisissez RO dans la rubrique « code routage du flux »
- Saisissez le numéro de la complémentaire. Ce n° se trouve sur la carte d'adhérent de la mutuelle. Si vous ne le connaissez pas, vous pouvez saisir 10 chiffres 0. En effet, étant donné que la case « Top Mutualiste » est cochée, à réception de votre facture, la CPAM recherchera automatiquement dans son fichier des assurés, la complémentaire du patient et fera suivre à la complémentaire le décompte.

Par la suite si d'autres patients disposent de la même mutuelle, cette étape de création est inutile.

Informations administratives	;							
Nom : MUTUELLE X								
Les informations sont issues d'une attestation								
<u>N</u> uméro : 0000000000	Top Mut <u>u</u> aliste 🗹							
Type contrat : 00	A transmettre 🗹							
Contact :								
Adresse :								
A <u>d</u> resse (suite)								
Localité :	_							
<u>I</u> el1:	T <u>e</u> l 2:							
Compte :								
Code de routage du flux RO								
identifiant de l'hôte								
Nom de domaine N° AMC								

Dans la fiche du patient, onglet complémentaire, affectez cette mutuelle, à votre patient (utilisez le bouton Choisir) et saisissez la date de début et de fin des droits.

Pour la facturation, il suffit d'indiquer dans la rubrique cadre de remboursement « Tiers payant sur la part obligatoire et complémentaire ».

16) FACTURATION DE LA PART COMPLEMENTAIRE AVEC UNE DRE

a) <u>Fonctionnement</u>

Lorsque la caisse du patient n'a pas d'accord avec sa complémentaire (c'est-à-dire pas de liaison informatique entre les 2 organismes pour faire suivre le décompte), il est alors envisageable d'utiliser la DRE (Demande de Remboursement Electronique). La DRE est le pendant de la FSE. Lors de la télétransmission, la FSE est transmise au régime obligatoire dont dépend le patient (par exemple CPAM) et la DRE est envoyée directement à la complémentaire à laquelle adhère le patient. Lorsque on télétransmet une DRE, il n'y a plus de documents papier à envoyer à la complémentaire pour obtenir le remboursement (même en mode dégradé).

De nombreuses complémentaires sont en mesure de recevoir des DRE. Attention : avant d'envoyer les premières DRE, vous devez signer une convention avec l'organisme (formalités administratives)

b) Facturation

Il faut au préalable affecter la complémentaire à votre patient. Pour cela, dans la fiche du patient, onglet complémentaire, cliquez sur le bouton « *assistant DRE* ». Cet assistant vous guidera dans le choix de la complémentaire.

nfant Adresses	Complémentaire	Bloc-Notes	Alarmes	Ordo	nnances	Courriers	Divers	Factures	Documents]
	Informations sur la l	Carte Vitale			0	Informations is	ssues d'un	e Attestation	Papier ou autre	support
Pas de compléme	intaire			•	Nom N° Affilié Conventio Date 00/00 L'envoi d' est autoris	Co à Co Début 0 0/0000 (une demande sé pour :	Date Fin Doto Fin 00/00/000	Code routag	e Referent adhérent cateur traitement Hors Tiers-Pa	Choisir Retirer Convention
L	a caisse gère égalemen	t la part compléi	mentaire (pa	iement	unique ou t	ransmission de	e décompti	es)	Assistant I	DRE

Ensuite, dans l'écran ci-dessous, saisissez la date de début et de fin des droits. Le logiciel gère automatiquement la case *"La caisse gère également la part complémentaire"*. Dans le cas d'une DRE, cette case n'est n'est pas cochée. La recherche de la convention est également automatique.

Lors de la facturation en "Tiers payant sur la part obligatoire et complémentaire", répondez oui à la question ci-dessous.



Lors de la préparation des lots de factures, les DRE associées à ces factures sont automatiquement mises en lot. Les DRE sont transmises dans des lots allant de AAA à ZZZ.

Attention : tout lot de DRE qu'il soit dégradé ou sécurisé doit avoir un ARL (accusé de réception)

La gestion des ARL des lots de DRE est identique aux FSE.

Il n'est pas nécessaire d'envoyer des documents (duplicata de la feuille de soins,...) à la complémentaire pour obtenir le remboursement (<u>même en mode dégradé</u>). La DRE supprime totalement le papier.

De la même manière que les caisses, les complémentaires vous feront parvenir des retours Noemie vous indiquant le paiement et/ou le rejet de vos DRE. Ces retours noemie sont consultables dans le menu télétransmission, rubrique :

- rapport NOEMIE par lot, onglet "Lot de DRE"
- paiement NOEMIE par journée comptable

17) FACTURATION EN MODE DESYNCHRONISE

a) <u>Fonctionnement</u>

Le mode désynchronisé autorise la certification de la FSE en 2 étapes. La première signature de la facture se fait en présence de la carte vitale et d'une CPE ou de la CPS d'un autre professionnel. La signature finale se faisant en présence de la CPS du titulaire de la facture juste avant la télétransmission. En l'absence de cette sécurisation finale, les factures ne peuvent pas être télétransmises. Cette fonctionnalité nécessite un lecteur de cartes à jour en version 1.40.

b) Facturation avec une carte CPE (carte de personnel d'établissement)

Pour réaliser une facture en mode désynchronisé avec une CPE (cas d'une secrétaire d'un cabinet médical par exemple), procédez de la façon suivante :

- Insérez la CPE et la carte vitale dans le lecteur
- Cliquez sur le menu Facturation puis sur « mode partiellement sécurisé »
- Saisissez la facture et cliquez sur le bouton « facturer en sécurisé »

Ou bien

- Insérez la CPE et la carte vitale dans le lecteur
- Cliquez sur le bouton facturer dans l'écran d'accueil
- Saisissez la facture et cliquez sur le bouton « facturer en sécurisé »
- Répondez Oui à la question suivante (en fin de facturation)

Question		
0	La carte de professionnel présente d ne permet pas de sécuriser compléte Souhaitez-vous sécuriser partiellemer	ans le lecteur ment la facture. nt la facture ?
	<u>D</u> ui	Non

Pour procéder à la signature finale, reportez vous au paragraphe d) ci-dessous

c) Facturation avec CPS et un lecteur portable

Ce fonctionnement permet de charger dans un lecteur des factures appartenant à différents professionnels de santé, puis de les certifier partiellement au domicile du patient avec une seule CPS. La signature finale se faisant en présence de la CPS du titulaire de la facture juste avant la télétransmission. Cette méthode de facturation évite le changement de carte CPS (et la saisie du code associée) au domicile du patient.

Procédez de la façon suivante :

- préparez les factures en vue de leur chargement pour l'ensemble des professionnels
- procédez au chargement des factures pour un professionnel
- si votre lecteur est à jour le logiciel vous proposera de charger les factures des autres professionnels de santé et appartenant aux mêmes patients (voir image ci-dessous)



- Répondez oui à la question ci-dessus
- Le logiciel vous propose la liste des factures appartenant aux autres professionnels et susceptibles d'être chargées, sélectionnez les et chargez les dans le lecteur (en cliquant sur le bouton charger)

Liste des factures pouvant être chargé	es pour le compte d'un autre praticie	n			×
Nom du patient	Nom du professionnel	N* Facture	Date	Montant	Text sheirin
CARTE FACTICE REMY	INFI2	070718009	18/07/2007	3.00	
CARTE FACTICE REMY	INFL3	070718008	18/07/2007	3.00	Ne rien choisir
					Charger

- Au domicile des patients, le lecteur vous proposera de <u>certifier intégralement vos factures avec</u> votre CPS et de certifier partiellement les factures des autres professionnels (toujours avec votre CPS)
- Procédez au déchargement de vos propres factures, puis le logiciel vous proposera de décharger les factures partiellement sécurisées des autres professionnels :



- Répondez oui à la question ci-dessus pour décharger ces factures
- Avant de télétransmettre les autres professionnels devront procéder à la sécurisation finale avec leur propre CPS. Reportez vous au paragraphe d) ci-dessous

d) <u>Sécurisation finale</u>

Les factures étant partiellement sécurisées, pour procéder à la signature finale, procédez de la façon suivante :

- Assurez-vous que le lecteur est bien branché et introduisez la CPS
- cliquez sur le bouton transmettre
- le logiciel vous propose la liste des FSE à sécuriser dans le premier onglet

1	. FSE à sécuriser	2. DRE à sécuriser	3. FSE à transmettre	4. DRE à transmettre	5. Fichiers à transmettre]		
								<u>T</u> out choisir
	N° FSE TP	Patier	nt Dat 12/07.	te FSE Exé	cutant Montant	Caisse Mutuelle	Assuré 4 09	Ne <u>r</u> ien choisir
			12/01/		10.20	0.12 0	4.00	Sécuriser

- Cliquez sur le bouton « tout choisir », puis sur le bouton « Sécuriser »
 Après sécurisation, les factures sont automatiquement déplacées dans l'onglet n°3 : « FSE à transmettre ».
- Procédez à la mise en lot et à la télétransmission.

18) <u>LE TRAITEMENT DES REJETS DE FACTURES</u>

Après télétransmission, lorsqu'une facture en tiers payant est rejetée par la caisse, vous avez 2 possibilités :

- corriger et retransmettre la facture voir paragraphe a) et ci-dessous.
- ou transférer la dette vers le patient (qui devra ensuite vous payer la facture). Voir paragraphe b)

a) Correction de la facture

Ces manipulations doivent être faites lorsque la caisse n'a pas pu faire un recyclage de la facture (également appelé « traitement manuel » ou « traitement caisse » par la caisse d'assurance maladie)

Si votre facture contient également une DRE rejetée par la complémentaire, commencez par traiter en premier le rejet de la facture en suivant les instructions ci dessous, puis ensuite traitez le rejet de la dre (voir chapitre 19)

Utilisateurs ayant comme écran d'accueil les	Utilisateurs du tableau de bord
 Cliquez sur le menu télétransmission puis sur la rubrique « annuler factures transmises ». Dans la liste, sélectionnez la facture, puis cliquez sur le bouton annuler La facture passe de l'état "transmise" à "saisie" avec un nouveau numéro. 	 Cliquez sur le bouton <i>Noemie</i> dans la barre de commande et sélectionnez « <i>annuler factures ou dre transmises »</i> Dans la liste, sélectionnez la facture, puis cliquez sur le bouton <i>annuler</i> La facture passe de l'état "transmise" à "saisie" avec un nouveau numéro.
 Pour modifier la facture : cliquez sur le menu <i>Télétransmission</i>, puis sur la rubrique <i>Vérifier factures non validées</i>. Sélectionnez la facture et cliquez sur le bouton <i>modifier</i>. 	 Pour modifier la facture : cliquez sur le bouton <i>Noemie</i> dans la barre de commande et sélectionnez « <i>revalider les factures ».</i> Sélectionnez la facture et cliquez sur le bouton <i>modifier.</i>
 Utilisez ensuite la méthode habituelle pour valider votre facture : bouton « Facturer en dégradé » pour faire une facture dégradée bouton « certifier avec carte vitale » ou chargement dans un lecteur de cartes 	 Utilisez ensuite la méthode habituelle pour valider votre facture : bouton « <i>Facturer en dégradé</i> » pour faire une facture dégradée bouton « <i>certifier avec carte vitale</i> »
	 ou chargement dans un lecteur de cartes

b) Transfert de dettes

Cette fonctionnalité permet, en cas de rejet, de :

- transférer partiellement ou en totalité, vers le patient, la part à la charge de la caisse et/ou la part à la charge de la complémentaire. Le patient devra ensuite vous payer la facture et vous devrez lui remettre une feuille de soins.
- transférer vers la complémentaire la part du patient, par exemple lorsque la complémentaire n'a pas été prise en compte lors de la facturation.
- remplacer la complémentaire indiquée dans la facture par celle de la fiche patient, par exemple lorsque la complémentaire prise en compte lors de la facturation n'était pas correcte.

Cette fonctionnalité est accessible par le menu *Facturation*, rubrique *transfert de dettes*, ainsi que dans l'écran de saisie des règlements. Sélectionnez la facture et cliquez sur le bouton *Transférer*, puis choisissez la part à transférer et cliquez sur le bouton *OK*.

19) LE TRAITEMENT DES REJETS DE DRE

Après télétransmission, lorsqu'une DRE en tiers payant est rejetée par la complémentaire, vous avez 2 possibilités :

- corriger et retransmettre la DRE. Voir ci-dessous.
- ou transférer la dette vers le patient (qui devra ensuite vous payer la facture). Voir paragraphe c) au chapitre 18)

Si la facture est également rejetée par la caisse, commencez par traiter en premier le rejet de la facture en suivant les instructions du chapitre 18), puis ensuite traitez le rejet de la dre en suivant les indications ci-dessous.

Si la gestion des avoirs est active et si la facture associée à la DRE rejetée a été exportée en comptabilité ou appartient à un mois clôturé, veuillez suivre les indications du paragraphe 33)f) au chapitre

33)

Utilicatouro avant commo áoron d'acqueil los	litilicatours du tableau de bord
boutons disposés en cercle	offisateurs du tableau de bord
 Cliquez sur le menu <i>télétransmission</i> puis sur la rubrique « <i>annuler dre transmises »</i>. Dans la liste, sélectionnez la dre, puis cliquez sur le bouton <i>annuler</i> La dre passe de l'état "transmise" à "saisie" avec un nouveau numéro. 	 Cliquez sur le bouton Noemie dans la barre de commande et sélectionnez « annuler factures ou dre transmises » Sélectionnez l'onglet « annuler DRE transmises » Dans la liste, sélectionnez la dre, puis cliquez sur le bouton annuler
 Pour modifier la DRE : cliquez sur le menu <i>Facturation</i>, puis sur la rubrique <i>Liste des DRE à valider</i>. Dans la liste, sélectionnez la DRE et cliquez sur le bouton <i>modifier DRE</i>. Afin de garder une cohérence avec la facture associée à cette DRE, seul le taux de remboursement de la part complémentaire est modifiable dans l'onglet complémentaire	 La dre passe de l'état "transmise" à "saisie" avec un nouveau numéro. Pour modifier la DRE : cliquez sur le bouton <i>Noemie</i> dans la barre de commande et sélectionnez « revalider les dre ». Dans la liste, sélectionnez la DRE et cliquez sur le bouton <i>modifier DRE.</i>
Remarque : les auxiliaires médicaux peuvent également modifier la DRE, en cliquant sur le bouton <i>facturer</i> dans l'écran d'accueil, puis en sélectionnant l'onglet <i>liste des DRE non validées</i> .	Afin de garder une cohérence avec la facture associée à cette DRE, seul le taux de remboursement de la part complémentaire est modifiable dans l'onglet complémentaire.
Pour valider la DRE, dans l'écran de facturation, cliquez sur le bouton <i>Facturer en dégradé</i> . Le titre de la fenêtre indique que vous travaillez en mode <i>[Correction DRE]</i> et que seul une DRE sera générée par le logiciel.	Pour valider la DRE, dans l'écran de facturation, cliquez sur le bouton <i>Facturer en dégradé</i> . Le titre de la fenêtre indique que vous travaillez en mode <i>[Correction DRE]</i> et que seul une DRE sera générée par le logiciel.
Remarque : La DRE ne nécessitant aucun papier, aucun document ne sera imprimé Elle sera validée en mode dégradé et acceptée en l'état par les complémentaires.	Remarque : La DRE ne nécessitant aucun papier, aucun document ne sera imprimé Elle sera validée en mode dégradé et acceptée en l'état par les complémentaires.

20) INTERROGATION ET RELANCE DES COMPTES

Ce module est accessible à partir du menu Facturation, rubrique « interrogation et relances de comptes ».

Il permet (pour une période donnée) :

- la consultation du compte d'un patient, d'une caisse ou d'une complémentaire pour connaître les sommes dues

- l'impression d'un relevé de compte avec aperçu avant impression
- l'impression de lettres de rappel (relance) à deux niveaux avec aperçu avant impression
- la consultation de l'historique des relances.

Les modèles de lettres imprimés sont modifiables.

a) La recherche

L'écran se divise en 3 parties :

- une zone de saisie des critères de recherche
- une zone d'affichage des résultats de la recherche (liste)
- une zone contenant les boutons d'actions sur le résultat de la recherche

Saisie des critères de recherche

Il faut tout d'abord cocher le type de compte à interroger. Les choix possibles sont :

- Centre de gestion
- Organisme de gestion
- Complémentaire
- Patient

Les choix « centre de gestion » et « organisme de gestions » sont exclusifs. Les autres choix peuvent être combinés entre eux.

Exemple : on peut interroger les comptes de type « centre de gestion » et « complémentaire » et « patient ».

Pour chaque type de compte à interroger il faut ensuite renseigner la colonne « la sélection sera effectuée pour ». Cette colonne permet de choisir si on interroge :

- un compte en particulier
- tous les comptes
- les comptes ayant un solde supérieur ou inférieur à une valeur donnée

Si on choisi un compte en particulier ou tous les comptes, il est possible de spécifier « le montant dû pour chaque facture » et le niveau de relance à l'aide des opérateurs >= (supérieur ou égal) et <= (inférieur ou égal)

Saisie de la période de recherche

Par défaut le logiciel propose de travailler sur les factures du mois précédent et en prenant en comptes les règlements jusqu'à aujourd'hui.

Il est possible de changer cette période de recherche en cliquant sur les icônes en forme de calendrier à coté des dates. Les choix disponibles sont :

date du jour
semaine courante
semaine précédente
mois courant
mois précédent
trimestre courant
trimestre précédent
semestre courant
semestre précédent
année courante
année précédente

Quelques exemples :

Recherche des factures ayant un montant dû de 1 euro pour tous les organismes de gestion pour le mois de janvier 2010.

	Modèles d'interrogation prédéfinis - Vous s	Critères de recherche				
Tous les organismes de ge	estion (Exemple : toutes les CPAM, MSA,))			•] 🛛 Prendre en compte les factures du 01/01/2010 🛢 au 31/01/2010 🛢 🔢	2
Cochez le(s) compte(s) à interroger	La selection sera effectuée pour	Le solde du compte sera	Le montant dû pour chaque facture sera	Le niveau de relance sera	et les réglements du 01/01/2010 🖶 au 26/03/2010 🖶 🔡	3
Centre de gestion					Prendre en compte les ractures non validees Rendre en compte certaines catégories de factures	
✓ Organisme de gestion	tous les organismes 📃 💌		>:▼ 1 €	• •		
Complémentaire					Bechercher	
Mes patients 💌						

Recherche des complémentaires devant au moins 50 euros sur le mois de janvier 2010

	Modèles d'interrogation prédéfinis - Vous :	Critères de recherche			
		Prendre en compte les factures du 01/01/2010 🛢 au 31/01/2010 🛢 🔢			
Cochez le(s) compte(s) à interroger	La selection sera effectuée pour	Le solde du compte sera	Le montant dû pour chaque facture sera	Le niveau de relance sera	et les réglements du 01/01/2010 🔮 au 26/03/2010 🚆 🔛
Centre de gestion					Prendre en compte les ractures non validées Prendre en compte certaines catégories de factures
🔲 Organisme de gestion					
Complémentaire	toutes les complémentaires 📃 💌		>:▼ 50 €		Rechercher
Mes patients 💌					

Lorsque les critères de recherche sont saisis il suffit de cliquer sur le bouton « Rechercher » pour afficher la liste des factures (et des règlements) répondant aux critères.

Remarque : pour accélérer la saisie des critères de recherche, il est possible d'utiliser les modèles d'interrogation prédéfinis.

Modèles d'interrogation prédéfinis - Vous souhaitez interroger :	
	-
Tous les centres de gestion Tous les organismes de gestion (Exemple : toutes les CPAM, MSA,)) Tous les organismes complémentaire Tous les patients Un patient (à choisir dans une liste) Une famille (à choisir dans une liste)	

b) Les extraits de comptes

Le bouton « *relevés de compte* » permet d'imprimer un extrait de compte à partir des factures et règlements apparaissant dans la liste.

Si la liste contient plusieurs types de comptes, un regroupement est effectué par compte. Si une facture ne doit pas apparaître sur le relevé il est possible de la désélectionner en cliquant sur la case à cocher dans la première colonne.

Dans l'exemple ci-dessous, il y aura impression de 2 relevés de comptes puisque 2 patients sont présents dans la liste.

ব	Patient	tous	s les patients		>= ▼	1 € 📘					
V	Date	Pièce		Libellé		Date relance	Niveau	Mode	Lot HTP	Demandé	Payé
	27/02/2006	060227053	Facture CARTE ENFANT SE	UL BENJAMIN						6.00	
P	27/02/2006	060227056	Facture CARTE ENFANT SE	UL BENJAMIN						5.80	
P	27/02/2006	060227057	Facture TEST							6.00	
	28/02/2006	060228059	Facture CARTE ENFANT SE	UL BENJAMIN						6.00	

Remarque : lorsque vous imprimez un extrait de compte pour un patient choisi dans la liste le logiciel proposera d'imprimer en plus de l'extrait de compte la ou les factures apparaissant sur le relevé de compte.

c) Les relances

Le bouton « *lettres de relances* » permet d'imprimer une lettre de rappel à partir des factures et règlements apparaissant dans la liste.

Si la liste contient plusieurs types de comptes, un regroupement est effectué par compte. Si une facture ne doit pas apparaître sur la lettre de rappel il est possible de la désélectionner en cliquant sur la case à cocher dans la première colonne.

Lorsque la lettre de rappel a été imprimée le logiciel propose d'augmenter de un le niveau de relance. Ainsi une facture n'ayant jamais été relancée passera du niveau 0 au niveau 1.

Question		×
?	Voulez-vous mettre à jour les relances de niveau	1
	<u>Dui</u> <u>N</u> on	

Une facture ayant été relancée une fois passera du niveau 1 au niveau 2.



Si on sélectionne à la fois des factures relancées en niveau 1 et en niveau 2, le logiciel commencera par imprimer les lettres de rappel de niveau 2 puis les lettres de rappel de niveau 1.

d) <u>Les modèles de lettres</u>

Le bouton modèle de lettres permet de modifier les lettres imprimées :

- l'extrait de compte
- la première relance
- la deuxième relance

Les éléments modifiables sont :

- le texte situé avant le tableau des factures
- le texte situé après le tableau des factures
- le titre de la lettre

Nature du modèle	Relevé de compte	Intitulé du document Relevé de compte				
	Libellé du texte placé A	WANT le tableau récapitulatif				
Madame, Mademois	elle, Monsieur,					
Je vous prie de trouv	Je vous prie de trouver ci-dessous le détail des sommes comptabilisées à ce jour :					
Si une ou plusieurs f	actures faisant partie de ce relévé ont fait l'	nnes le tableau lecapitulatii obiet d'un règlement, veuillez ne pas en tenir compte et nous couvrir	le			
montant du solde da	ns les plus brefs délais.					
Dans l'attente, veuille	ez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsie	ur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.				
Service Comptabilité	Client					
	OK	Annuler				
Dans l'attente, veuille Service Comptabilité	ez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieu Client	ur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.				

Vous pouvez par exemple indiquer l'ordre auquel doit être établi le règlement et les coordonnées bancaires en cas de virement.

21) STATISTIQUES

Les statistiques sont accessibles par le menu Outils, rubrique statistiques, puis :

- Chiffre d'affaires par caisse
- Chiffre d'affaires par organisme complémentaire
- Chiffre d'affaires par prescripteur
- Nombres d'actes par prescripteur
- Nombres d'actes par mois
- Nombres d'actes par organisme de gestion
- Nombres d'actes cumulés par mois
- Bilan d'activité

Les calculs sont effectués par rapport au professionnel courant indiqué dans la barre de menu. Ainsi, si le professionnel courant est un professionnel de santé (docteur, infirmier), le logiciel prend en compte uniquement les factures ou les actes du professionnel sélectionné. Par contre si le professionnel courant est un centre de santé, le logiciel prend en compte toutes les factures ou tous les actes des professionnels rattachés au centre de santé.

Il est possible de basculer rapidement d'un professionnel de santé à l'autre de la manière suivante :

- Choisir une statistique et saisir les paramètres
- Afficher la fenêtre de résultat
- Choisir un autre professionnel dans le menu professionnel courant (sans fermer la fenêtre de résultat)
- Cliquer sur le bouton « paramètre » puis « OK » (sans fermer la fenêtre de résultat)
 - a) <u>Chiffre d'affaires par caisse</u>

Cette statistique utilise la date de la facture et la part "caisse" de la facture. Les factures à l'état "saisies" ne sont pas prises en compte.

	Remarque : Seul le montan par la caisse intervient dans	t remboursable s le calcul
Date d'élaboration des factures	01-349-9881 CPAM	
Du: 01/01/2010 au: 31/12/2010	01-999-9999 CPAM DEM 03-311-1300 CMB	10
, , , ,	03-354-1300 CMR	
	10-349-0210 CRPCEN	
Présentation		
C Graphique		
🔿 Tableau		
Es deux		
	Tout choisir	Ne rien choisir
	Sélectionnez les caisse voir apparaître dans	s que vous voulez les statistiques.

b) Chiffre d'affaires par organisme complémentaire

Cette statistique utilise la date de la facture et la part "complémentaire" de la facture. Les factures à l'état "Saisies" ne sont pas prises en compte

	Remarque : Seul le montant remboursable par la complémentaire intervient dans le calcul
Date d'élaboration des factures Du : 01/01/2010 🛃 au : 01/12/2010 🛃	TOP MUTUALISTE 0009940024 AXA ASSURANCE 0077565712 GMF SANTE 0099999997 CMU CAISSE ATTESTATION 7272727272 CV-7272727272
Présentation	
C Graphique	
🔿 Tableau	
Les deux	
	Tout choisir Ne rien choisir
OK ANNULER	Sélectionnez les organismes complémentaires que vous voulez voir apparaître dans les statistiques.

c) <u>Chiffre d'affaires par prescripteur</u>

Cette statistique utilise la date de la facture et le montant total de la facture. Les factures à l'état "Saisies" ne sont pas prises en compte. Cette statistique peut être utilisée uniquement pour les factures réalisées par les auxiliaires médicaux (factures nécessitant une prescription établie par un médecin)

	Remarque : Seul le montant total des factures intervient dans le calcul
Date d'élaboration des factures	COEUR ALBERT DUNERF YAN GENE PIERRE
Présentation	INIS JACUDES MOLAIRE ALBERT REEDUC JEAN ROULETTE PAUL
C Graphique	
🔿 Tableau	
Ees deux	
	Tout choisir Ne rien choisir
	Sélectionnez les prescripteurs que vous voulez voir apparaître dans les statistiques.

Remarque : pour une même période les 3 statistiques ci-dessus ne peuvent pas donner le même total car elles travaillent sur des parts différentes.

d) Nombres d'actes par prescripteur

Cette statistique peut être utilisée uniquement pour les factures réalisées par les auxiliaires médicaux (factures nécessitant une prescription établie par un médecin). Elle fait la somme des coefficients des actes en se basant sur la date des actes et non pas sur la date des factures. La somme des coefficients est effectuée prescripteur par prescripteur

Exemple : 1 AMI 5 du 02/01/10 + 1 AMI 5 du 03/01/10 donneront 10 actes (coefficient 5 + coefficient 5) Remarque : Cette statistique ne prend pas en compte les indemnités de déplacements forfaitaires, les indemnités kilométriques, les majorations de nuit ou jour férié.

e) <u>Nombres d'actes par mois, par organisme de gestion et nombres d'actes cumulés par</u> <u>mois</u>

Ces 3 statistiques travaillent sur les factures réalisées par des infirmières (actes en AMI ou AIS). Elles font la somme des coefficients des actes en se basant sur la date des actes et non pas sur la date des factures.

Suivant la statistique choisie, la somme des coefficients est effectuée

- mois par mois
- cumulés mois par mois
- organisme de gestion par organisme de gestion.

Exemple : 1 AMI 5 du 02/01/10 + 1 AMI 5 du 03/01/10 donneront 10 actes (coefficient 5 + coefficient 5) Remarque : Cette statistique ne prend pas en compte les indemnités de déplacements forfaitaires, les indemnités kilométriques, les majorations de nuit ou jour férié.

f) Bilan d'activité

Cette statistique travaille sur la date des actes et non pas sur la date des factures. Elle permet d'obtenir le nombre d'actes regroupé par nature, coefficient et par prix.

Exemple : une facture datée du 10/01/10 et contenant des actes de décembre 2009 et janvier 2010.Si on interroge le bilan d'activité de janvier 2010, seul les actes de janvier 2010 seront pris en compte. Les actes de décembre 2009 n'apparaîtront dans le bilan d'activité bien que la facture soit datée du 10 janvier 2010.

Par défaut les factures à l'état "Saisies" ne sont pas prises en compte. Si vous souhaitez les prendre en compte il faut cocher la case « *Prendre en compte les actes non facturés* »

Vous pouvez afficher le bilan d'activité pour un ou plusieurs secteurs en utilisant le bouton choisir. Il faut au préalable affecter un secteur dans la fiche des patients. Par défaut le bilan est calculé pour tous les secteurs.

Pour les centres de santé, il est également possible de choisir une provenance (ville, hôpital, clinique, maison de retraite, HAD) ou une spécialité (dans le cas d'un centre polyvalent). La provenance du patient doit être au préalable enregistrée dans la prescription.

22) <u>LES REQUETES</u>

Le logiciel est fourni en standard avec une liste de requête. Ces requêtes accessibles par le menu Outils, rubrique Requêtes, ne peuvent pas être visualisées ou modifiées. L'utilisation des requêtes est la suivante :

- choisir une requête dans la liste
- cliquer sur le bouton exécuter
- saisir les paramètres demandés
- visualiser, imprimer ou exporter les résultats

Lorsque la requête demande une année, celle-ci doit être saisie sur 4 chiffres (2010 par exemple) Si un n° de professionnel est demandé, il s'agit du n° dans la première colonne de la liste des membres du cabinet (menu Fichier – membre du cabinet).

Liste des requêtes	Exécuter	
> Bilan d'activité détaillé - comptage des actes	Li - PC	
Bilan d'activité détaillé - comptage des actes 🗾 🔼	Modifier	
Bilan d'activité détaillé - comptage des patients	Alexander .	
CA (en Euros) par mois et par professionnel	Ajouter	
Liste des caisses avec adresse (pour mailing)	Currentines	
Liste des ractures (et patients) pour un professionnel et un mois donnes	Supprimer	
Liste des patients avec aulesse (pour maining)	A14-	
Nb de factures validés (pour une année donnée)	Alde	
Nb de nouveaux patients distincts vus (pour une année donnée)		
Nb de nouveaux patients distincts vus par mois ayant une prescription pour affection aigue	Résultat de la requête Zoc	m
Nb de nouveaux patients distincts vus par mois ayant une prescription pour affection chronique		
No de nouveaux patients distincts vus par mois ayant une prescription pour soins palliatifs		
No de patients distincts vus (pour une année donnée) No de patients distincts vus à demisile et babitant dans la commune du contre (cour une année)		
No de patients distincts vus à domicile et habitant dans la commune du centre (pour une année)		
No de patients distincts vus au centre et habitant dans la commune du centre (pour une année)		
Nb de patients distincts vus au centre et habitant hors de la commune du centre (pour une année)		
Nb de patients distincts vus bénéficiant de la CMU (pour une année donnée)		
Nb de patients distincts vus et actif (pour une année donnée)		
Nb de patients distincts vus par mois à domicile et habitant dans la commune du centre		
No de patients distincts vus par mois à domicile et habitant hors de la commune du centre		
No de patients distincts vus par mois a domicile par provenance.		
No de patients distincts vus par mois au centre et habitant dans la commune du centre.		
No de patients distincts vus par mois au centre par provenance		
Nb de patients distincts vus par mois avant une prescription pour affection aigue		_ <u>Ľ</u>
Allh de patiente distinate une par mois auant une preseription pour affection obranique		
Exporter Imprimer Portrait Nombre de ligne(s) :	Fern	ner

Lorsque la fenêtre de résultat est ouverte pour revenir à la liste des requêtes il faut cliquer sur le bouton Zoom située en haut à droite

Résultat de la requ	Jête					Zoom
Liste des patients ave	c adresse (pour mailing)					-
Nom	Prénom	N* Sécu	Clé	Date De Naissance	Tel	
ALBERT	MICHEL			11		
BEAUVAU	MARIE	2501903111307	50	25/01/1950	0442549191	PLACE CHAVA
CAISSE	PASCALE	2301962965231	83	01/19/1930	0442549191	BD FOCH
CARUSO	ISABELLE			21/05/1965	0442549191	AVENUE MAR
CARUSO	SIMON	1501903541304	07	25/01/1950	0442549191	RUE DU MAR(
DAUPHIN	EMILIE	2501903111306	51	25/01/1950	0442549191	PLACE DE LA
DESMAUX	NATHALIE	2550699999999	34	15/06/1955		
DUFOUR	JEAN	1601975012046	24	01/02/1960	0442549191	ROUTE DE BC
DUPONT	AGNES			17/10/1990	0442549191	RUE CONDOF
DUPONT	ALEXANDRE			07/11/1991	0442549191	GRANDE RUE
DUPONT	PAUL	1501903541301	10	25/01/1950	0442549191	BOULEVARD (
DUPUIS	ALAIN	1601984157002	34	19/19/1960	0442549191	RUE DU 8 MAI
DUPUIS	ALICE			21/01/1960	0442549191	AVENUE JOHN
DUR	OLIVIER			//		
DURAND	DANIELLE			11/12/1952	0442549191	RUE FERRARI
DURAND	DENIS	1491962965180	29	20/19/1949	0442549191	ROUTE DE ME
DURAND	DIDIER			24/09/1992	0442549191	RUE NEUVE
DURAND	DIMITRI			01/03/1995	0442549191	RUE CAMILLE
DURAND	DOMINIQUE			02/06/1996	0442549191	PARKING DE L
DURAND	DOROTHEE			10/11/1993	0442549191	ALLEE DES PI
DURAND	FABIENNE			28/10/1983	0442549191	PLACE DE LA 🔻
•	•					•
Exporter Impr	rimer Portrait 👻	Nombre de	ligne(s): 45		Fermer
Exporter Imp	Exporter Imprimer Portrait Nombre de ligne(s) : 45					

Le bouton Exporter permet d'enregistrer les résultats dans un fichier. Différents formats sont disponibles dont Excel, dbase, html,...Le bouton Imprimer permet l'impression du résultat (il faut sélectionner au préalable le format portrait au paysage)

23) MISE EN SOMMEIL

La mise en sommeil permet de rendre invisible par exemple un patient sans pour autant le supprimer. Il pourra être réactivé par la suite.

Pour mettre en sommeil un professionnel de santé, il faut utiliser le menu Fichier – Membres du cabinet, modifier le professionnel et cocher la case « **en sommeil** ». Ce professionnel n'apparaîtra plus dans les listes mais ne sera pas supprimé.

Pour mettre en sommeil un patient, il faut utiliser le menu Fichier – patient, modifier le patient et cocher la case « **en sommeil** » qui se trouve dans l'onglet Divers. Ce patient n'apparaîtra plus dans les listes (exemple lors la facturation) mais ne sera pas supprimé.

Pour réactiver un patient il faut procéder de la manière suivante : dans le menu Fichier -

Patients par défaut, seul les patients « actifs » sont affichés, en bas à droite de la liste, il faut sélectionner « en sommeil » pour afficher les patients inactifs



Puis modifier le patient et décocher la case « **en sommeil** » dans l'onglet Divers. Pour réactiver un membre du cabinet il faut procéder de la même manière.

Lors de la lecture de la carte vitale d'un patient en sommeil, celui-ci devient automatiquement actif. De même lors de la création d'un ayant droit (enfant par exemple) avec la carte vitale, l'assuré est également créé, mais placé automatiquement en sommeil.

Il est également possible de mettre en sommeil plusieurs patients d'un seul coup en les choisissant dans la liste ou de mettre en sommeil tous les patients n'ayant pas eu de facture depuis un an. Pour utiliser ces fonctionnalités cela il faut cliquer sur l'icône représentant une tête jaune en bas à droite dans la liste des patients.

Vous pouvez procéder de la même manière pour les médecins prescripteurs.

24) IMPRESSION DES BORDEREAUX POUR LES COMPLENTAIRES

Pour imprimer les bordereaux destinés aux complémentaires n'ayant pas d'accord de télétransmission avec la caisse du patient, veuillez procéder de la façon suivante :

- Sélectionnez le professionnel
- Cliquez sur le Menu Impression bordereau complémentaire
- Cliquez sur le bouton rechercher puis multicritères. Pour sélectionner, par exemple, uniquement les factures de juin 06 et pour lesquelles le bordereau n'a pas été imprimé (et en éliminant les complémentaires en télétransmission), remplissez les rubriques de la façon suivante :

Critères de recherche	
Donnée à rechercher Valeur à rechercher	
Date facturation	Ajouter
ET Date facturation	Supprimer
ET 🔽 Imprimé 🗨 = 🗨 N	
ET V Teletrans V = V N	
🕞 Critères de tri 🚽	
Donnée à trier Ordra da tri	
Nom Mutuelle Croissant	Ajouter
	Supprimer
Charger Sauver OK	Annuler

Pour re-imprimer un bordereau, on indiquera « *ET Imprimé* = O » à la place de « *ET Imprimé* = N ». Cette recherche peut être enregistrée pour utilisation future (en utilisant le bouton sauver)

- Cliquez sur le Ok pour lancer la recherche
- Dans la liste des factures, cliquez sur le bouton « *Tout choisir* » pour sélectionner l'ensemble des factures correspondant à votre recherche
- Cliquez sur le bouton bordereau. Le logiciel procède au regroupement des factures par complémentaire, puis propose un aperçu avant impression.
- Dans l'aperçu avant impression, cliquez sur le bouton OK et indiquez le nombre d'exemplaire souhaité dans la fenêtre ci-dessous.

Paramètre d'impression	
Veuillez saisir le nombre d'exemplaires à imprimer	
1	

 Le logiciel imprime les bordereaux, puis propose l'impression des quittances détaillées associées aux factures.

25) L'ARCHIVAGE

L'outil d'archivage vous permet de supprimer vos vieux dossiers. Avant d'utiliser cet outil la réalisation d'une sauvegarde est obligatoire. Suivante le volume de vos données l'archivage peut être long, prévoyez un heure. Pour accéder à l'archivage, cliquez sur le menu Outils, puis rubrique archivage et répondez Oui à la question suivante.



Dans la fenêtre d'accueil, cliquez sur SUIVANT. 3 choix sont disponibles :

- L'archivage : permettant de supprimer les anciennes factures et/ou les anciennes prescriptions
- L'optimisation : permettant de réorganiser et de réduire la taille de la base de données
- Vérifier la base de données : permettant de contrôler l'intégrité de vos données

Les choix « optimiser » et « vérifier » doivent être fait uniquement à la demande d'un technicien de TELEVITALE

Choix de	l'opération à réaliser
Que souhaitez-vous faire ?	
• Archiver des informations	s de la base de données
C Optimiser les performanc	ces et réduire la taille de la base de données
O Vérifier la base de donné	ies
Quitter	<pre>< Précédent Suivant ></pre>
Quitter	< Précédent Suivant >

Lorsque vous choisissez l'option « Archivage », l'écran ci-dessous vous apparaît. Vous êtes invité à faire une sauvegarde. Cette sauvegarde vous permettra de consulter ultérieurement vos anciennes données en cas de besoin. Elle se nomme « archive ...zip » et **doit être réalisée sur un support amovible et en aucun cas elle ne devra être supprimée.**

Sauvegarde des données avant archivage			
Que souhaitez-vous faire ?			
O Je ne souhaite pas sauvegarder les données supprimées			
• Je souhaite sauvegarder les données à l'emplacement ci-dessous.			
Je pourrais ainsi les consulter de nouveau.			
Nom de la sauvegarde	archive 15.09.2004 15	-19.zip	
Emplacement de la sauvegarde	C:1	Parcourir	
Quitter	< Précédent	Suivant >	

Après réalisation de la sauvegarde, l'assistant vous propose 3 choix d'archivage

Choix des	éléments à retirer
Quels éléments souhaitez-vous	s retirer de la base de données ?
C Patients choisis parmi une li	iste
O Patients pour lesquels il n'y	a pas eu de factures depuis une période donnée
• Factures et/ou prescriptions	pour une période donnée
Quitter	< Précédent Suivant >

a) Archivage des patients choisis parmi une liste

Ce choix n'est pas conseillé, car un nouvel outil plus performant (la mise en sommeil des patients) est disponible. Voir en page 55

b) Archivage des patients pour lesquels il n'y a pas de facture depuis une période donnée

Ce choix n'est pas conseillé, car un nouvel outil plus performant (la mise en sommeil des patients) est disponible. Voir en page 55

c) Archivage des factures et/ou prescriptions pour une période donnée

Dans la fenêtre ci-dessous :

- Sélectionnez les éléments à supprimer (factures et ou prescription)
- Sélectionnez le professionnel à qui appartiennent les factures ou les prescriptions
- Saisissez la période à supprimer. Nous vous conseillons de conserver 2 années en plus de l'année courante. Exemple : pour un archivage effectué en juillet 2007, vous conservez l'année 2007,2006 et 2005. La période de suppression sera du 01/01/2000 au 31/12/2004.
- Cliquez sur le bouton Suivant : le logiciel procède alors à la suppression des éléments sélectionnés.

Choix des factures et des prescriptions à supprimer			
Je souhaite supprimer les éléments suivants:			
✓ Factures et les actes rattachés			
Prescriptions et les actes rattachés			
Pour le professionnel TOUS LES PROFESSIONNELS • Sur la période DU 01/12/2001 • AU 31/12/2002 •			
Quitter <pre></pre>			

Lorsque le traitement est terminé, un compte rendu vous informe du nombre de factures et de prescriptions supprimées et vous propose d'optimiser la base de données. Il est conseillé de répondre Oui à cette question.

Question	X	
2	Televitale a supprimé:	
~	- 13 factures - 5 prescriptions - 0 patients	
	Voulez-vous optimiser la base de données ?	
	Oui Non	

Cette opération d'optimisation est longue, des écrans noirs avec des messages en Anglais sont affichés. Vous devez laisser le logiciel travailler, sans intervenir jusqu'à l'affichage du message « *L'optimisation est terminée* » puis de la question « *Souhaitez-vous redémarrer maintenant ?* »



Répondez oui. L'ordinateur va s'arrêter et se remettre en marche, vous pouvez à nouveau utiliser le logiciel.

26) ADMINISTRATION DES DROITS

a) Présentation

Un module, accessible depuis le menu ? rubrique *Paramétrage des privilèges*, permet de définir les droits de chaque utilisateur. Il est possible de paramétrer l'affichage :

- des menus et rubriques associées
- des boutons et icônes de l'écran principal
- des boutons dans les listes

Pour faciliter l'administration des droits, les utilisateurs bénéficiant des mêmes droits sont rattachés à un groupe. Lorsqu'un nouveau professionnel est créé, il est automatiquement rattaché à un groupe utilisé par défaut.

Groupes d'utilisateurs	Ajouter	💽 Menus 🛛 🕅 Boutons / Icônes 🗮 Autres	
ISOLE	Modifier	Elément	Visible
	Cupprimer	Decharger Lecteur Portable	
	Supplimer	Contenu lecteur portable	
		Maintenance TLA	
		Impressions	
	Par défaut	Factures	
	T di deidat	Quittance détaillée	
		Quittance	
		Duplicata FSE	
Membres du groupe	Ajouter	Duplicata DRE	
DEDANS René		Bordereau complémentaire	
IMAGE Jean	Modifier	Fenêtre	
PIED Marc		?	
PISCINE Paul	Supprimer	Index	
SAGE FEMME		Table des matières	
SOURD Paul		A propos de TELEVITALE	
		Composants de TELEVITALE	
		Création des conventions par défaut	
		Paramétrage du menu des professionnels	<u> </u>
		Selecteur de Professionnels	<u> </u>
		Paramétrage des privilèges	
	Affecter	Choix du professionnel	
		OK Annuler	

b) Gestion des groupes

Le logiciel est livré avec 2 groupes prédéfinis le groupe ADMIN et le groupe ISOLE

Le groupe ADMIN (administrateur) donne tous les droits d'accès. Ce groupe possède les particularités suivantes : il ne peut pas être supprimé ou renommé. Il doit être constitué par au moins un membre Le paramétrage des droits est impossible. Lors de la mise en place du module d'administration des droits : tous les utilisateurs déjà présents dans le logiciel sont rattachés à ce groupe. Sans paramétrage supplémentaire, les nouveaux professionnels de santés seront rattachés à ce groupe

Le groupe "isolé" est un exemple de paramétrage. Il empêche les utilisateurs de changer de session. Contrairement au groupe ADMIN : il peut être supprimé ou renommé, il peut être vide, c'est-à-dire sans membre. Le paramétrage des droits est autorisé

En haut à gauche de l'écran, 4 boutons permettent la gestion des groupes :

- Le bouton Ajouter créé un nouveau groupe d'utilisateurs. Tous les droits d'accès sont attribués lors de la création d'un nouveau groupe.
- Le bouton Modifier change le nom du groupe.
- Le bouton Supprimer est inactif lorsqu'on essaie de supprimer un groupe ayant des membres. Il faut au préalable supprimer les membres du groupe ou les affecter à un autre groupe.
- Le bouton Par défaut permet de définir le groupe auquel sera rattaché les nouveaux professionnels de santé créés manuellement ou à l'aide de leur CPS. Il doit toujours y avoir un groupe par défaut.
- Le bouton RAZ permet de revenir au réglage initial : tous les utilisateurs sont rattachés au groupe ADMIN

La coche présente à droite, dans la liste des groupes, indique le groupe utilisé par défaut pour la création des professionnels. Dans la moitié droite de l'écran, une boite à onglets permet de visualiser les droits du groupe sélectionné :

L'onglet Menus

La liste indique les menus qui doivent être actifs ou grisés. Lorsqu'on clique sur un menu principal, l'état de la coche est recopié sur tous les sous-menus dépendant du menu principal.

- L'onglet Boutons / Icônes
 La liste précise si les éléments graphiques de l'écran d'accueil doivent être actifs.
- L'onglet Autres
 Cet onglet détermine les boutons à afficher dans les listes du logiciel.

Nota : Les changements des droits seront pris en compte au prochain démarrage du logiciel.

c) <u>Gestion des membres du groupe</u>

En bas à gauche de l'écran, 4 boutons permettent la gestion des utilisateurs :

 Le bouton Ajouter créé un nouvel utilisateur appartenant au groupe sélectionné. Deux utilisateurs ne peuvent avoir le même identifiant et le même mot de passe. La dernière rubrique permet d'indiquer la session ouverte par défaut pour un utilisateur donné.

NomGENE	
PrenomAlain	
MOT DE PASSE VALID	
Groupe d'utilisateur DEFAUT	
Session ouverte GENE Alain	
OK Annuler	

 Le bouton Modifier change les informations relatives à l'utilisateur notamment le groupe dont il dépend.

- Le bouton **Supprimer** retire l'utilisateur sélectionné du groupe
 - Le bouton Affecter permet de faire basculer plusieurs utilisateurs du groupe courant vers un autre groupe. Il fonctionne en deux temps. Après avoir cliqué sur le bouton, il faut sélectionner dans la liste les utilisateurs impactés. Après avoir terminé la sélection en cliquant à nouveau sur le bouton (Terminer), il faut choisir dans une liste le groupe d'affectation.

27) LISTE DES SPECIALITES

CODE	LIBELLE
01	GENERALISTE
02	ANESTHESIE
03	CARDIOLOGUE
04	CHIRURGIE GENERALE
05	DERMATO-VENEROLOGIE
06	RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE
07	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
08	GASTRO ENTEROLOGUE
09	MEDECINE INTERNE
10	NEUROCHIRURGIE
11	OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE
12	PEDIATRIE
13	PNEUMOLOGIE
14	RHUMATOLOGIE
15	OPHTALMOLOGIE
16	UROLOGIE
17	NEUROPSYCHIATRIE
18	STOMATOLOGIE
19	CHIRURGIEN DENTISTE
20	REANIMATION MEDICALE
21	SAGE FEMME
24	INFIRMIER
26	MASSEUR-KINESITHERAPEUTE
27	PEDICURE-PODOLOGUE
28	ORTHOPHONISTE
29	ORTHOPTISTE
30	LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES
31	REEDUCATION
32	NEUROLOGIE
33	PSYCHIATRIE
34	GERIATRIE
35	NEPHROLOGIE
36	CHIRURGIEN DENTISTE ODF
37	ANATO CYTO PATHOLOGIE
38	DIRECTEUR LABORATOIRE MEDECIN
39	LABORATOIRE POLYVALENT
40	LABO ANATO CYTO PATHOLOGIE
41	CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE
42	ENDOCRINOLOGIE
43	CHIRURGIE INFANTILE
44	CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE
45	CHIR. MAXILLO-FACIALE STOMATO
46	CHIRURGIE PLASTIQUE
47	CHIRURGIE THORACIQUE
48	CHIRURGIE VASCULAIRE
49	CHIRURGIE VISCERALE
70	GYNECOLOGIE MEDICALE
71	HEMATOLOGIE
72	MEDECINE NUCLEAIRE
73	ONCOLOGIE MEDICALE
74	ONCOLOGIE RADIOTHERAPIQUE
75	PSYCHIATRIE INFANTILE

76	RADIOTHERAPIE
77	OBSTETRIQUE
78	GENETIQUE MEDICALE
79	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE ET MEDICALE
80	SANTE PUBLIQUE ET MEDECINE SOCIALE

28) LES SERVICES DE TARIFICATION SPECIFIQUES

Les STS sont des outils fournis par les complémentaires pour calculer le montant à la charge de la complémentaire dans le cadre du Tiers payant. Il s'agit en fait de formules de calculs qui peuvent être appliquées globalement à tous les actes de la facture ou bien acte par acte.

a) Activation des STS

Pour utiliser les STS, il faut activer au préalable le module correspondant. Allez dans le menu *Outils*, rubrique *Options* puis sélectionnez l'onglet *Divers*. Cochez les cases *Autoriser l'utilisation des STS* et *Afficher les messages dans l'assistant des STS*.

b) Choix de l'affiliation de la complémentaire

En fonction de l'organisme de rattachement de la complémentaire, les formules de calculs sont différentes, il faut donc préciser l'affiliation de la complémentaire. Les choix possibles sont :

- FFSA (Fédération Française des sociétés d'assurance) codifiée 4
- CTIP (Centre Technique des institutions de prévoyance) codifiée 8
- FNMF (Fédération Nationale de la mutualité Française) codifiée M
- Autres complémentaires gérées par la caisse du patient codifiée R

Cette indication peut être

- sur la carte vitale : dans ce cas le logiciel prendra en compte automatiquement l'information
- sur une attestation papier. Dans l'exemple ci-dessous la mutuelle appartient à la FNMF (code aiguillage STS à M)



Pour saisir l'affiliation de la complémentaire il faut procéder de la manière suivante :

- création du patient avec sa carte vitale
- ouverture de la fiche patient
- Dans l'onglet *AMC* cliquer sur le bouton choisir pour sélectionner la mutuelle. Si la mutuelle n'existe pas, il faut la créer en utilisant le bouton *ajouter* et renseigner la rubrique « *la complémentaire est affilée à* ». Si la complémentaire existe déjà, en utilisant le bouton *modifier* il est possible de préciser la rubrique « *la complémentaire est affilée à* ». Pour affecter cette complémentaire au patient, il faut cliquer sur le bouton *sélectionner*. Exemple :

Détails sur la complémentaire	
Informations administratives Nom : MUTUELLE ABC Les informations sont issues d'une attestation ▼ Numéro : 0012345678 Top Mutualiste □ Type contrat : ▲ transmettre ▼ Contact :	Règles de calculs (hors STS) Regle de calcul pour determiner le remboursement Base de calcul: tarif conventionné Franchise Plafond Seuil % Remboursement Prise en charge des actes HN
Adresse : 2 RUE VICTOR HUGO Adresse (suite) Localité : 75015 PARIS ▼ I el 1 : 01.01.01.01 Tel 2 :	Règles de calculs (spécifiques aux STS) La complémentaire est affifliée à M : Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) ▼
Télétransmission Code de routage du flux RO Identifiant de l'hôte Nom de domaine N° AMC	
OK	Annuler

- Dans la fiche du patient (onglet AMC) on obtient

Informations sur la Carte Vitale	Informations issues d'une Attestation Papier ou autre support	
Pas de complémentaire	Nom MUTUELLE ABC	
	N° 0012345678 Contrat 00 Code routage R0 Retirer Affilié à M : Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)	
	Convention > TP/ GIE SESAM VITALE	
	Date Début Date Fin N* adhérent Indicateur traitement ▼ ? L'envoi d'une demande de remboursement à la complémentaire est autorisé pour : ▼ Tiers-Payant ■ Hors Tiers-Payant	
La caisse gére également la part complémentaire (paiement unique ou transmission de décomptes)		

- La saisie des dates de début et de fin de droits est obligatoire. Ces dates seront contrôlées lors de la facturation.

c) Choix des formules de calculs

Pour choisir les formules de calculs, il faut au préalable activer les STS pour la complémentaire sélectionnée. Pour cela il faut :

- cliquer sur la loupe située à coté du bouton convention

Informations issues d'une Attestation Papier ou autre support			
Nom MUTUELLE ABC			Choisir
N* 0012345678 Contrat 00 Code routage R0 🔎 Retirer			
Affilié à <mark>M : Féd</mark>	lération Nationale	de la Mutualité França	aise (FNMF)
Convention > TP/ GIE SESAM VITALE			
Date Début	Date Fin	N° adhérent	
01/09/2005	30/06/2006	Indicateur traitem	ent 🔍 ?
L'envoi d'une demande de remboursement à la complémentaire est autorisé pour : 🔽 Tiers-Payant 🔽 Hors Tiers-Payant PEC			

- Décocher la rubrique « Désactive services de tarification spécifique »

Convention		
Nom de la conv	vention TP/ GIE SESAM VITALE	Dans le cas où plusieurs
Accord sign	é avec DENTISTE Télévitale	à la complémentaire, je souhaite
	et MUTUELLE ABC	N° 0012345678 🙍 utiliser cette convention par défaut 🗹
Envoyer une D	emande de Remboursement Electronique (DRE) à la complémentaire :	Confirmer l'élaboration de la DBE avec une question 🔽
Pour les factur	es en tiers-payant 🔲 🛛 Pour les factures sans tiers-payant 🔲	Désactive Services de Tarification Spécifiques (STS) 🧮

Si on n'active pas les STS pour la complémentaire sélectionnée, le logiciel TELEVITALE utilisera ses propres outils de calculs

- Une nouvelle rubrique en bas de l'onglet *l'AMC* de la fiche patient permet de choisir les formules de calculs. Le choix des formules doit se faire en fonction du contrat choisi par le patient auprès de sa complémentaire. Les taux de prises en charge peuvent être différents suivant le type d'actes. De même la prise en charge des dépassements peut être variable d'un patient à l'autre pour une même complémentaire.

Formule de calcul (part complémentaire) utilisée par défaut pour le patient	Formules

En cliquant sur le bouton *formules*, puis sur le bouton *ajouter*, on peut affecter au patient une ou plusieurs formules qui seront ensuite utilisées lors de la facturation. Dans la fenêtre d'ajout de formules le bouton *assistant* permet de choisir une formule.

Détail de la formule d	e calcul				
N° de Formule	Libellé		F	ormule par	défaut 🔽
Calcul theorique ap	piique				
N* Paramètre	L	ibellé		Туре	Valeur
				As	sistant
Signification des sigle	es des paramètres				
DR = Dé	pense Réelle tautaut Baselaurus bla 4MO		TM = Ticket Modérateur (=	TR - MRO)
MRU = N TR = Tai	rif de Responsabilité		IC = Tarif de Convention		
	OK	>	Annuler		

N* .	N* Libellé de la formule Calcul théorique appliqué						
051	% TM plafonné	Min (DR - MRO, pla	lafond, %TM)				
052	100% TM	Min (DR - MRO, TM	M)				
060	%TC	Min (DR - MRO, %T	(TC théorique)				
061	% TC plafonné	Min (DR - MRO, pla	lafond, %TC théorique)				
090	Formule générique	Min (DR-MRO, , Pla	lafond, %DR + %TR + %MRO + %PMSS	+ %TM + for	fait + %TC théor		
101	Forfait	Min(DR - MRO, forf	Min(DR - MRO, forfait)				
	102 Prise en charge Min(DR - MRO, forfait)						
102 _iste (<u>N° p</u>	Prise en charge des paramètres pour la formule selectionnée — aramètre	Min(DR - MRO, forf	(fait)	Туре	Valeur		
102 _iste (<u>N* p</u>	Prise en charge des paramètres pour la formule selectionnée — aramètre	Min(DR - MRO, forf	(fait)	Туре	Valeur		
102 Liste (Prise en charge des paramètres pour la formule selectionnée aramètre	Min(DR - MRO, forf	(fait)	Туре	Valeur		

Certaines formules nécessitent la saisie d'un ou plusieurs paramètres (un taux, un forfait en euros,...)

d) Facturation

Lors de la facturation dans l'onglet *AMC*, le bouton *Formules* permet de choisir une formule qui sera appliquée à l'ensemble de la facture. Dans l'exemple ci-dessous la formule 100%TM sera appliquée à tous les actes de la facture. Mais une autre formule peut être appliqué ponctuellement à un acte. Dans ce cas, il faut utiliser le bouton *Formule* se trouvant dans l'onglet *NGAP ou CCAM*. Les formules choisies dans l'acte *NGAP* ou *CCAM* sont donc prioritaires par rapport à la formule de l'onglet *AMC*. Si pour un acte on n'indique pas de formule, c'est la formule de l'onglet *AMC* qui sera prise en compte.

Informations sur la Carte Vitale	Informations issues d'une Attestation Papier ou autre support
Pas de complémentaire	Nom MUTUELLE ABC
	N° 0012345678 Contrat 00 Code routage R0 <u>Retirer</u> Affilié à M : Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) Convention > TP/ GIE SESAM VITALE <u>Retirer</u> Date Début Date Fin <u>N° adhérent</u> 01/09/2005 30/06/2006 Indicateur traitement <u>?</u> L'envoi d'une demande de remboursement à la complémentaire est autorisé pour : <u>retires-Payant</u> Hors Tiers-Payant <u>PEC</u>
La caisse gére également la part complément	ntaire (paiement unique ou transmission de décomptes)
Formule de calcul (part complémentaire) 052 : 100% TM appliquée à l'ensemble de la facture	Formules Calculs

Exemple :

- Pour la consultation du 10/11/05 le logiciel utilisera la formule 100%TM
- Pour le SPR 50 le logiciel utilisera la formule Frais réels

Facture Complémentaire NGAP						
N* Jour Date des actes	Désignation Dom Dent Qté Acte Coef Maj Demi EP	Montant DE Qualif. I.D. IK TOTAL de l'acte Dépense PMS				
1 Jeu 10/11/2005 2 Mar 22/11/2005	1 C 1.00 ▼ □ 1 SPR 50.00 ▼ □	20.00 20.00 ED 20.00 ED 20.00 200.00 ED 20.00 200.00 ED				
, Formule de calcul (pa appliquée à la lig	art complémentaire) ∫052 : 100% TM ne d'acte n°1	Formules				

Facture	Compléme	ntaire	NGAP								
N* Jour	Date des actes	Dom Den	Désig t Qté Acte	nation Coef 1	Maj DemiE	Montant de l'acte	DE	Qualif. Dépense	I.D.	IK PMS	TOTAL
1 Jeu 2 Mar	10/11/2005 22/11/2005		1 C 🔽	1.00 50.00		20.00 307.50	200.00	ED 🔽			20.00 307.50
Formule	de calcul (pa	art complém	entaire) <u>Forto</u> .	Fuela D dal	-						ormules 1
appl	iquée à la lig	ne d'acte n	2°2	Frais Reel	S						onnules

A la fin de la facturation un récapitulatif des montants calculés est affiché. Il est possible de modifier ces montants (dans la colonne « *souhaité* »). Remarque : la colonne plafond indique le montant à ne pas dépasser.

étail	tail des montants calculés pour la part complémentaire												
Γ				M	Montant Acte			Montant Déplacement			Montant IK		
	?	Date Acte	Heure	Prestation	Souhaité	Calculé	Plafond	Souhaité	Calculé	Plafond	Souhaité	Calculé	Plafond
17	<u>}</u>	22/11/2005	10:45	С	6.00	6.00	6.00						
7	<u> </u>	22/11/2005	10:45	SPR 50	232.25	232.25	232.25						
	Bé	canitulatif des	narts										
Γ	ne	capitulatir des	Monta	nt total de la facture	327.50		Mo	ontant prise	en charge j	oar la comp	lémentaire	238.25	
		Montant	prise en c	charge par la caisse	89.25			Mor	ntant total à	la charge	de l'assuré	0.00	
	Info	ormations com Code diagno	plémenta stic	ires	Libellé 📔								
					OK	>	Ann	uler			Repren	dre le monta	ant calculé

29) RAPPORT D'ACTIVITE CENTRE DE SANTE INFIRMIERS

Ci-dessous le nombre d'entrées correspond au nombre de fois où le patient à recours aux services du centre. Cela correspond aux nombres de passages. Ci plusieurs actes sont effectués en même temps, à la même heure, il s'agit d'un seul passage et d'une seule entrée.

Paragraphe	Rubrique de l'accord national	Comment faire ?
Informations	Nombre d'assurés pris en charge	Utiliser la requête :
clientèle du centre.		No de patients distincts vus (pour une année donnée)
Informations quantitatives	Nombre total d'entrées	Utiliser la requête : <i>Nb de passages (pour une année donnée)</i> Pour obtenir le résultat il faut lire en bas de l'écran le nombre de lignes retourné par la requête
	Nombre d'assurés âgés de plus de 75 ans	Saisir la date de naissance et utiliser la requête : Nb de patients distincts vus, de plus de 75 ans (pour une année donnée)
	Nombre d'assurés actifs (disposant d'une activité professionnelle).	Cocher « activité professionnelle dans la fiche patient / onglet divers » et utiliser la requête : Nb de patients distincts vus et actif (pour une année donnée)
	Nombre d'assurés mineurs.	Saisir la date de naissance et utiliser la requête : Nb de patients distincts vus, de moins de 18 ans (pour une année donnée)
Informations mensuelles relatives à l'activité du centre de santé	Nombre d'assurés pris en charge pour une affection aiguë (hors maladie chronique).	Saisir dans la prescription la prise en charge et utiliser la requête : Nb de patients distincts vus par mois ayant une prescription pour affection aigue
(mois par mois)	Nombre d'entrées prises en charge pour une affection aiguë (hors maladie chronique).	Saisir dans la prescription la prise en charge et utiliser 12 fois la requête (en faisant varier le mois de 1 à 12) : Nb de passages pour les prescriptions en affection aigue (pour une année et un mois donné) Pour obtenir le résultat il faut lire en bas de l'écran le nombre de lignes retourné par la requête

	Nombre d'assurés pris en charge pour une affection chronique	Saisir dans la prescription la prise en charge et utiliser la requête : Nb de patients distincts vus par mois ayant une prescription pour affection chronique
	Nombre d'entrées prises en charge pour une affection chronique	Saisir dans la prescription la prise en charge et utiliser 12 fois la requête (en faisant varier le mois de 1 à 12) : Nb de passages pour les prescriptions en affection chronique aigue (pour une année et un mois donné) Pour obtenir le résultat il faut lire en bas de l'écran le nombre de lignes retourné par la requête
	Nombre d'assurés en soins palliatifs.	Saisir dans la prescription la prise en charge et utiliser la requête : Nb de patients distincts vus par mois ayant une prescription pour soins palliatifs
	Nombre d'entrées en soins palliatifs.	 Saisir dans la prescription la prise en charge et utiliser 12 fois la requête (en faisant varier le mois de 1 à 12) : Nb de passages pour une prescription en soins aigue (pour une année et un mois donné) Pour obtenir le résultat il faut lire en bas de l'écran le nombre de lignes retourné par la requête
Origine des assurés traités	Assurés traités dans le centre et domiciliés dans la commune du centre	Saisir l'adresse du patient et utiliser la requête : Nb de patients distincts vus au centre et habitant dans la commune du centre (pour une année) ou Nb de patients distincts vus au centre et ayant le même code postal que le centre
	Assurés soignés hors du centre et domiciliés dans la commune du centre	Saisir l'adresse du patient et utiliser la requête : Nb de patients distincts vus à domicile et habitant dans la commune du centre (pour une année) ou Nb de patients distincts vus à domicile et ayant le même code postal que le centre
	Assurés traités dans le centre et domiciliés hors de la commune du centre	Saisir l'adresse du patient et utiliser la requête : Nb de patients distincts vus au centre et habitant hors de la commune du centre (pour une année) ou Nb de patients distincts vus au centre et n'ayant pas le même code postal que le centre
--	--	---
	Assurés soignés hors du centre et domiciliés hors de la commune du centre	Saisir l'adresse du patient et utiliser la requête : Nb de patients distincts vus à domicile et habitant hors de la commune du centre (pour une année) Ou Nb de patients distincts vus à domicile et n'ayant pas le même code postal que le centre
	Provenance des assurés traités dans le centre (ville, hôpital, clinique, maison de retraite, HAD)	Saisir dans la prescription la provenance et utiliser la requête : Nb de patients distincts vus par mois au centre par provenance
	Provenance des assurés soignés hors du centre (ville, hôpital, clinique, maison de retraite, HAD)	Saisir dans la prescription la provenance et utiliser la requête : nb de patients distincts vus par mois a domicile par provenance
Informations relatives aux actes effectués	Nombre total de coefficients AMI	Utiliser le menu Outils – Statistiques – Nb d'actes (coefficients) par mois et sélectionner l'acte AMI
	Nombre total de coefficients AIS	Utiliser le menu Outils – Statistiques – Nb d'actes (coefficients) par mois et sélectionner l'acte AIS
	Nombre d'actes AMI	Utiliser le bilan d'activité (Menu Outils – Statistiques – Bilan d'activité) et retenir uniquement les actes AMI dans le résultat.
	Nombre d'actes AIS	Utiliser le bilan d'activité (Menu Outils – Statistiques – Bilan d'activité) et retenir uniquement les actes AIS dans le résultat.
	Nombre d'actes AMI ventilés par coefficients	Utiliser le bilan d'activité (Menu Outils – Statistiques – Bilan d'activité)
	Nombre d'actes AIS ventilés par coefficients	Utiliser le bilan d'activité (Menu Outils – Statistiques – Bilan d'activité)

	Nombre total de coefficients AMI ventilés par caisse	Utiliser le menu Outils – Statistiques – Nombre d'actes (coefficients) par organisme de gestion et sélectionner la nature d'actes AMI
	Nombre total de coefficients AIS ventilés par caisse	Utiliser le menu Outils – Statistiques – Nombre d'actes (coefficients) par organisme de gestion et sélectionner la nature d'actes AIS
	Nombre de DSI.	Utiliser le bilan d'activité (Menu Outils – Statistiques – Bilan d'activité) et retenir uniquement les actes DI dans le résultat.
	Nombre d'IFD et IK.	Utiliser le bilan d'activité (Menu Outils – Statistiques – Bilan d'activité) et retenir uniquement les IFA et IK dans le résultat.
	Nombre de majoration de nuit.	Utiliser le bilan d'activité (Menu Outils – Statistiques – Bilan d'activité) et retenir uniquement les majorations N dans le résultat.
	Nombre de majoration de dimanche et jour férié.	Utiliser le bilan d'activité (Menu Outils – Statistiques – Bilan d'activité) et retenir uniquement les majorations F dans le résultat.
Informations relatives aux actes effectués dans le cadre d'une sortie	Nombre d'assurés	Saisir dans la prescription la provenance et utiliser la requête : Nb de patients distincts vus, par provenance (pour une année donnée). Prendre en compte uniquement la provenance Hôpital et la provenance Clinique.
d'hospitalisation	Etablissement d'origine	Saisir dans la prescription la provenance et l'établissement d'origine et utiliser la requête : Nb de patients distincts vus, par établissement pour la provenance Hôpital ou Clinique
	Type de prise en charge	Saisir dans la prescription la provenance (Hôpital ou clinique) et le type de prise en charge utiliser la requête : Nb de patients distincts vus, par type de prise en charge pour la provenance Hôpital ou Clinique
	Nombre d'actes AMI	Saisir dans la prescription la provenance et utiliser le bilan d'activité Menu Outils – Statistiques – Bilan d'activité : - choisir la provenance Hôpital et retenir uniquement les AMI - choisir la provenance Clinique et retenir uniquement les AMI

Nombre d'actes AIS	Saisir dans la prescription la provenance et utiliser le bilan d'activité Menu Outils – Statistiques – Bilan d'activité : - choisir la provenance Hôpital et retenir uniquement les AIS - choisir la provenance Clinique et retenir uniquement les AIS
Nombre total de coefficients AMI	 Saisir dans la prescription la provenance et utiliser le menu Outils – Statistiques – Nombre d'actes (coefficients) par organisme de gestion : choisir la provenance Hôpital et nature AMI choisir la provenance Clinique et nature AMI Remarque : la ventilation par organisme de gestion n'est pas utilisée.
Nombre total de coefficients AIS	 Saisir dans la prescription la provenance et utiliser le menu Outils – Statistiques – Nombre d'actes (coefficients) par organisme de gestion : choisir la provenance Hôpital et nature AMI choisir la provenance Clinique et nature AMI Remarque : la ventilation par organisme de gestion n'est pas utilisée.
Nombre de DSI.	Saisir dans la prescription la provenance et utiliser le bilan d'activité Menu Outils – Statistiques – Bilan d'activité : - choisir la provenance Hôpital et retenir uniquement les DI - choisir la provenance Clinique et retenir uniquement les DI
Nombre IFD et IK.	Saisir dans la prescription la provenance et utiliser le bilan d'activité Menu Outils – Statistiques – Bilan d'activité : - choisir la provenance Hôpital et retenir uniquement les IFA et IK - choisir la provenance Clinique et retenir uniquement les IFA et IK
Nombre de majoration de nuit.	Saisir dans la prescription la provenance et utiliser le bilan d'activité Menu Outils – Statistiques – Bilan d'activité : - choisir la provenance Hôpital et retenir uniquement la majoration N - choisir la provenance Clinique et retenir uniquement la majoration N
Nombre de majoration de dimanche et jour férié.	Saisir dans la prescription la provenance et utiliser le bilan d'activité Menu Outils – Statistiques – Bilan d'activité : - choisir la provenance Hôpital et retenir uniquement la majoration F - choisir la provenance Clinique et retenir uniquement la majoration F

Nombre d'AMI ventilés par coefficients	 Saisir dans la prescription la provenance et utiliser le bilan d'activité Menu Outils – Statistiques – Bilan d'activité : choisir la provenance Hôpital et retenir uniquement les AMI choisir la provenance Clinique et retenir uniquement les AMI
Nombre d'AIS ventilés par coefficients	Saisir dans la prescription la provenance et utiliser le bilan d'activité Menu Outils – Statistiques – Bilan d'activité : - choisir la provenance Hôpital et retenir uniquement les AIS - choisir la provenance Clinique et retenir uniquement les AIS
Nombre total de coefficient AMI ventilés par caisse	 Saisir dans la prescription la provenance et utiliser le menu Outils – Statistiques – Nombre d'actes (coefficients) par organisme de gestion : choisir la provenance Hôpital et nature AMI choisir la provenance Clinique et nature AMI
Nombre total de coefficient AIS ventilés par caisse	 Saisir dans la prescription la provenance et utiliser le menu Outils – Statistiques – Nombre d'actes (coefficients) par organisme de gestion : choisir la provenance Hôpital et nature AIS choisir la provenance Clinique et nature AIS

30) <u>RAPPORT D'ACTIVITE CENTRES POLYVALENT – MEDICAUX -</u> <u>DENTAIRES</u>

Pour réaliser le rapport il faut utiliser Le bilan d'activité (Menu Outils – Statistiques – Bilan d'activité) et les requêtes suivantes (menu Outils – Requêtes) :

Nb de patients distincts vus (pour une année donnée) Nb de patients distincts vus, par mois (pour une année donnée) Nb de patients distincts vus bénéficiant de la CMU (pour une année donnée) Nb de patients distincts vus, en ALD (pour une année donnée) Nb de patients distincts vus, en AME (pour une année donnée) Nb de patients distincts vus, en invalidité (pour une année donnée)

Nb de patients distincts vus, de moins de 18 ans (pour une année donnée) Nb de patients distincts vus, par tranche de 10 ans (pour une année donnée) Nb de patients distincts vus, de plus de 75 ans (pour une année donnée)

Nb de patients distincts vus, domiciliés dans une ville (pour une année donnée) Nb de patients distincts vus, domiciliés hors d'une ville (pour une année donnée) Nb de patients distincts vus, par ville (pour une année donnée)

Nb de patients distincts vus, par régime (pour une année donnée) Nb de patients distincts vus, par sexe (pour une année donnée)

31) Dossier Médical Personnel (DMP)



MANUEL UTILISATEUR

Dossier Médical Personnel

TABLE DES MATIERES

1. PRESENTATION DU DMP	80
1.1. Définition du DMP	80
1.2. Types de documents présents dans le DMP	80
1.3. Identification du patient par son INS-C	80
1.4. Rôle des médecins traitants (administrateurs) dans le DMP	80
1.5. Autorisations d'accès au DMP	81
1.6. Cycle de vie d'un DMP	81
2. CREATION OU REACTIVATION D'UN DMP	82
3. UTILISATION DU DMP	83
3.1. Autorisation d'accès	83
3.2. Description de l'écran principal	84
 3.3. Gestion des documents 3.3.1. Recherche de documents 3.3.2. Lecture d'un document 3.3.3. Ajout d'un document 3.3.4. Modification du document 3.3.5. Suppression d'un document 3.3.6. Téléchargement d'un document 	
 3.4. Administration du DMP 3.4.1. Modifier les informations du patient	92
3.5. Accès par un navigateur Internet	96
4. AFFICHAGE DES DMP AUTORISES	96
A1. ANNEXE : REGLES D'ACCES AUX FONCTIONS DU DMP	97

1.1. Définition du DMP

Le DMP, dossier médical personnel, a été créé par la loi du 13 août 2004 pour favoriser la coordination, la qualité et la continuité des soins. C'est un dossier informatisé. Il est partagé entre les professionnels de santé qui prennent en charge le patient, sous le contrôle du patient qui en gère les droits d'accès. Le DMP ne se substitue pas au dossier métier du professionnel de santé. Chaque personne bénéficiaire de l'assurance maladie peut disposer d'un DMP. Le patient peut accéder à son DMP par Internet. Le DMP est facultatif pour le patient.

1.2. Types de documents présents dans le DMP

Le DMP contient des documents de santé à caractère personnel produits par les professionnels de santé à l'occasion des activités de prévention, de diagnostic ou de soins. C'est vous qui décidez de l'utilité et de la pertinence des informations à ajouter dans le DMP pour la bonne prise en charge coordonnée de votre patient. Vous pouvez trouver dans le DMP de votre patient :

► La synthèse et les informations médicales générales, dont les allergies et les antécédents ;

Les traitements et soins en cours ;

► Les différents types de comptes-rendus comme le compte-rendu d'hospitalisation, la lettre de sortie ou le compte-rendu de consultation ;

- Les données d'imagerie médicale dont le compte-rendu de radiologie ;
- Les résultats d'analyse de laboratoires ;
- ▶ Les informations propres aux actes de prévention, tels que les vaccins ou les actes de dépistage,
- Les certificats et déclarations à caractère médical.

1.3. Identification du patient par son INS-C

Le patient est identifié par son Identifiant National de Santé (INS-C), calculé directement à partir des informations contenues dans sa carte Vitale. Cet identifiant permet l'accès au DMP du patient. Il peut être consulté dans TELEVITALE depuis l'onglet *Divers* de la fiche Patient.

Attention Seuls les patients ayant un numéro de sécurité sociale peuvent avoir un INS-C. En l'absence de l'INS-C, l'accès au DMP est impossible.

1.4. Rôle des médecins traitants (administrateurs) dans le DMP

Les médecins traitants (administrateurs) participent à la mise en place et la gestion du DMP. Le patient peut déclarer plusieurs médecins traitants (administrateurs) dans son DMP. Le statut de médecin traitant (administrateur) dans le DMP confère au médecin concerné des fonctions spécifiques : bloquer l'accès d'un professionnel de santé au DMP d'un de ses patients ; accéder aux documents masqués dans le DMP de ses patients et, le cas échéant, être en capacité de les assister en cas d'éventuelle volonté de démasquage d'un document masqué ; consulter l'historique des actions menées dans le DMP de ses patients.

Attention La notion de "médecin traitant (administrateur)" pour le DMP ne doit pas être confondue avec la notion de "médecin traitant" dans le cadre de la télétransmission. Dans un cas, il s'agit d'un administrateur qui a des droits d'accès supplémentaires sur le DMP. Dans l'autre cas, il s'agit du médecin coordinateur dans le cadre du parcours coordonnés des soins. La notion de "médecin traitant (administrateur)" n'a aucune incidence sur le niveau de remboursement des soins.

L'accès aux documents du DMP varie selon :

- la nature de l'utilisateur (patient ou professionnel)
- la spécialité du professionnel (médecin ou auxiliaire médical)
- les droits accordés par le patient au professionnel (médecins traitants administrateurs ou non)
- l'auteur du document
- le mode d'accès (normal ou urgence)

Le tableau présent dans l'annexe A1 synthétise les différentes règles d'accès aux fonctions du DMP.

1.6. Cycle de vie d'un DMP

CREATION

La création du DMP est toujours réalisée par un professionnel de santé avec l'accord du patient. Au cours de cette étape, le patient peut préciser si le professionnel est éventuellement un médecin traitant administrateur. Il donne également l'autorisation ou le refus d'accès à son dossier aux services d'urgence (SAMU, centre 15) ainsi qu'à tout professionnel de santé si son état comportait un risque immédiat pour sa santé.

Enfin, le patient peut demander au praticien d'imprimer les codes d'accès Internet qui lui permettront d'utiliser son DMP depuis son domicile. Ses codes d'accès lui seront également adressés par email et/ou SMS. Sur demande du patient, le professionnel peut régénérer de nouveaux codes d'accès en cas d'oubli ou de vol des précédents.

CONSULTATION

La recherche de documents est facilitée par l'utilisation de filtres par dates et par types de document. Les documents consultés peuvent être éventuellement conservés dans un dossier de l'onglet *Documents* de la fiche du patient dans TELEVITALE.

Le format des documents consultables dépend de leur nature :

- Les **documents structurés** sont des documents normés comme par exemple les comptes-rendus des laboratoires d'analyse. Le format HTML permet de les consulter à l'aide d'un navigateur Internet.

- Les **documents non structurés** sont des documents qui n'imposent pas de normes de saisie des informations. Il peut s'agir d'images (au format JPG ou TIF), de textes (au format TXT ou RTF) ou d'un ensemble d'images et de textes (au format PDF). Des informations spécifiques associées aux documents non structurés (appelées métadonnées) peuvent être également consultées depuis TELEVITALE.

ALIMENTATION

Le DMP peut être alimenté à l'aide des informations contenues dans l'onglet *Documents* de la fiche du patient de TELEVITALE. Il est également possible de numériser des documents ou de saisir des annotations directement dans le DMP à l'aide des outils présents dans TELEVITALE. Pour l'instant, il est seulement possible d'alimenter le DMP avec des documents non structurés. Les formats supportés sont JPG, TIF, TXT, RTF et PDF.

Attention La taille des documents publiés sur le DMP ne doit pas excéder 5 Mo.

Lors de l'ajout d'un document, il est possible de préciser :

- si le document est visible par le patient lorsqu'il consulte son dossier depuis Internet
- si le document est masqué aux praticiens non habilités

Les propriétés des documents peuvent être changées à tout moment.

Remarque II ne faut pas confondre la notion de document invisible avec la notion de document masqué. Un document invisible n'est pas accessible par le patient. Un document masqué n'est pas accessible aux professionnels qui ne sont pas les auteurs du document et qui ne sont pas des médecins traitants administrateurs.

Remarque Lors de la publication du document, il est possible de le rendre invisible pour le patient. Dès lors que l'on modifie les propriétés du document pour le rendre visible pour le patient, il n'est plus possible de le rendre à nouveau invisible.

Les documents qui ne sont plus d'actualité peuvent être archivés. Dans ce cas, ils n'apparaissent plus, par défaut, dans la liste des documents. Pour les consulter, il faut activer le filtre "Afficher les documents archivés".

Enfin, les praticiens autorisés peuvent supprimer des documents dans le DMP. Les documents ne sont alors plus accessibles mais sont conservés dans les serveurs d'ASIP-SANTE afin d'assurer leur traçabilité.

FERMETURE

Dans le cas où le patient ne souhaite plus que son DMP soit utilisé, il peut demander sa fermeture auprès d'un praticien.

2. Création ou réactivation d'un DMP

Le bouton DMP présent dans la fiche patient de TELEVITALE permet d'afficher la liste des documents publiés. Dans le cas d'un nouveau patient (création) ou d'un patient qui souhaite ouvrir à nouveau son DMP (réactivation), un écran permet de recueillir le consentement du patient.

Dans les 2 cas, les informations à renseigner sont identiques.

Réactivation d'un ancien DMP	
Votre patient a fermé son DMP le 01/05/2012 sans préciser de mo de fermeture.	ıtif
Afin de réactiver le DMP du patient, veuillez renseigner les informations suivantes	::
Identification du patient Nom usuel : MERMOZ Nom de naissance :) le : /1950 :e : F
- Autoriation d'accès au DMP par les praticions	
Autorisation d'acces au DMP par les praticiens	
Le patient vous autorise à accèder à son DMP	
Vous souhaitez être un médecin traitant (administrateur) du DMP	
Un "médecin traitant (administrateur)" peut réaliser un nombre plus importan d'actions qu'un autre médecin. Il peut en particulier consulter l'historique de accès et actions, lire les documents masqués, ou rendre de nouveau visible un document masqué.	t s
 Autorisations d'accès en urgence du DMP Le patient autorise, en cas d'appel au SAMU ou de tout centre 15, le médecin régulateur à accéder à son DMP Le patient autorise, s'il est dans un état comportant un risque immédiat pour sa santé, tout professionnel de santé à accéder à son DMP 	
Activation de l'accès Internet pour le patient	
Le patient souhaite recevoir ses codes d'accès provisoires pour accède à son DMP depuis Internet : c par SMS IDE11223344	
O par EMAIL	
 Rappel concernant la publication des documents dans le DMP Les documents présents dans TELEVITALE pourront être ajoutés dans le en utilisant le bouton AJOUTER. 	DMP
OK ANNULER	

3 rubriques doivent être complétées :

Autorisation d'accès au DMP par les praticiens

Les cases "Le patient vous autorise à CREER (ou REACTIVER) son DMP" et "Le patient vous autorise à accéder à son DMP" sont cochées par défaut et ne peuvent être décochées. Si le patient ne souhaite pas que vous créez (ou réactivez) son DMP alors cliquez sur le bouton ANNULER.

La case "*Vous souhaitez être un médecin traitant (administrateur) du DMP*" doit être cochée si le patient vous accorde les droits d'administration de son dossier. Dans ce cas, vous pourrez notamment consulter des documents masqués ou rendre de nouveau visible des documents masqués. Cette case n'est pas cochée par défaut.

Rappel La notion de "médecin traitant (administrateur)" pour le DMP ne doit pas être confondue avec la notion de "médecin traitant" dans le cadre de la télétransmission. Dans un cas, il s'agit d'un administrateur qui a des droits d'accès supplémentaires sur le DMP. Dans l'autre cas, il s'agit d'un médecin coordinateur dans le cadre du parcours coordonnés des soins. La notion de "médecin traitant (administrateur)" n'a aucune incidence sur le niveau de remboursement des soins.

► Autorisation d'accès en urgence du DMP

Le patient peut s'opposer à l'accès à son DMP par les services d'urgence (SAMU ou centre 15) ou à tout professionnel dans le cas où son état comporterait un risque immédiat pour sa santé. Dans ce cas, vous devez décocher les cases correspondantes de cette rubrique.

► Activation de l'accès Internet pour le patient

Pour activer l'accès Internet du patient, il faut que la case "Le patient souhaite recevoir ses codes d'accès provisoires pour accéder à son DMP depuis Internet" soit cochée. Il faut ensuite préciser comment doivent être communiqués les codes d'accès provisoires :

- précisez un n° de téléphone pour l'envoi par SMS
- indiquez une adresse email valide pour l'envoi par courrier électronique

Remarque Cette rubrique est automatiquement complétée si un n° de téléphone portable ou une adresse de courrier électronique a été renseignée dans la fiche patient. Dans le cas contraire, il faudra renseigner manuellement cette rubrique.

Après avoir validé les informations de cet écran en pressant le bouton *OK*, TELEVITALE procède à l'impression des paramètres d'accès Internet. Ce document sur lequel figure également l'INS-C doit être remis au patient. Les codes d'accès peuvent être régénérés ultérieurement en cas d'oubli ou de vol.

Remarque A la demande du patient, les informations de ces 3 rubriques peuvent être changées.

3. Utilisation du DMP

3.1. Autorisation d'accès

Le bouton DMP présent dans la fiche patient de TELEVITALE permet d'accéder à son dossier informatisé. Si un DMP existe déjà pour le patient mais que vous y accéder pour la première fois, vous devrez alors recueillir le consentement du patient en sélectionnant l'option "*Le patient (ou son représentant légal) m'a autorisé à accéder à son DMP*". Dans le cas où le patient est hors d'état d'exprimer sa volonté et nécessite des soins dans les meilleurs délais, vous devez alors utiliser l'option "J'accède en urgence" en précisant le motif de l'accès d'urgence. Lors des accès en urgence (appelé aussi accès en mode "bris de glace"), certaines fonctions ne sont pas accessibles. (Voir Annexe A1)

Remarque Si vous avez créé le DMP patient, vous avez déjà recueilli le consentement du patient. Vous n'avez plus besoin de recueillir son consentement lors des prochains accès, à moins que le patient vous retire les droits d'accès.



3.2. Description de l'écran principal

L'écran principal permettant la gestion du DMP se présente comme suit :

Dossier Médical Personnel de MERM	OZ VERONIQUE (date du dernier accès	: 02/05/2012 16:49:46)		
Critère de recherche Rechercher sans	e des documents tenir compte des dates Affiche documents archivé	type de document TOUS		Rechercher Afficher tout
Liste des des monte (2)	Affiche documents masque	35		
N Type N Synthèse N CR d'imagerie médicale	Doc. créé le Auteur(s) 02/05/2012 SPECIALISTE4344 ROBERT 17:20:34	Profession / Spécialité Médecin - Pneumologie (SM) Médecin - Pneumologie (SM)	Titre [Version] Compte-rendu consultation Radiographie Ia main droite	Taille Ajouter 4.8 Ko Consulter 155.5 Ko Télécharger Modifier Supprimer
	Recherche les c	locuments du pati	ents	Vous accèdez au DMP en urgence. Certaines fonctionnalités ne sont pas disponibles dans ce mode d'accès.
Légende : Nouveau 🗟 Archivé	②Doc. patient 편]ssu d'un établissement de	e santé 🛯 🐼 Visible uniquement par son a	uteur, les médecins traitants (administr	Gérer DMP Site du DMP rateurs) et le patient

L'écran est divisé en 4 zones :

- les critères de recherche des documents sont situés en haut
- la liste des documents apparaît en partie centrale
- les boutons de gestion du DMP sont situés à droite de la liste des documents
- la légende des icônes utilisées dans liste des documents est indiquée en bas

Le titre de la fenêtre contient le nom du patient et l'horodatage de votre dernier accès à son DMP. Lorsqu'une opération est en cours, elle est indiquée dans un encart au centre de l'écran. Enfin, un message de rappel s'affiche dans le cas où l'accès serait réalisé en urgence.

3.3. Gestion des documents

3.3.1. Recherche de documents

La liste des documents peut être affinée en utilisant différents critères de recherche.

La liste déroulante Rechercher permet de définir une période de recherche en fonction :

- des dates d'ajout dans le DMP (c'est-à-dire la date de publication des documents)
- des dates d'actes associés aux documents

Rechercher par dates d'ajout dans le DMP	type de document	TOUS	•
 Affiche documents obsolètes Affiche documents archivés Affiche documents masqués 	Date début	🗾 / 🗾 / 2010 🔢 et date fin	/ / 2013 🔛

Les dates de début et de fin peuvent être renseignées en utilisant :

- Jour / Mois / Année
- Mois / Année
- Année

Une icône située près de la date permet de choisir une date à l'aide d'un calendrier.

Le type de document peut être précisé depuis une liste déroulante.

Les cases à cocher permettent d'étendre la recherche sur :

- les documents masqués (documents visibles par son auteur, les administrateurs et le patient)
- les documents obsolètes (documents modifiés ou dont les propriétés auraient été changées)
- les documents archivés

La recherche par défaut porte sur tous les types de documents sans tenir compte des dates en faisant apparaître aussi les documents masqués. Le bouton *Rechercher* permet de relancer une recherche en tenant compte des nouveaux critères. Le bouton *Afficher tout* permet le rétablissement des critères de recherche par défaut.

Critère de recherche des documents				
Rechercher sans tenir compte des dates 🛛 ype de document TOUS	Rechercher			
Affiche documents obsolètes 🔽 Affiche documents archivés 🔽 Affiche documents masqués	Afficher tout			

Le bouton situé en haut à droite de la liste des documents permet d'accéder aux documents invisibles pour le patient. L'absence de ce bouton indique que tous les documents sont visibles par le patient.

Γ	Liste des documents (2)					Un seul document invisible pou	ar le patient
	Ν	Туре	Doc. créé le	Auteur(s)	Profession / Spécialité	Titre [Version]	Taille
	Ν	Synthèse	02/05/2012 17:20:34	SPECIALISTE4344 ROBERT	Médecin - Pneumologie (SM)	Compte-rendu consultation	4.8 Ko
	N	CR d'imagerie médicale	02/05/2012 17:18:55	SPECIALISTE4344 ROBERT	Médecin - Pneumologie (SM)	Radiographie la main droite	155.5 Ko 🜌

La liste des documents comprend les informations suivantes :

- N : Une icône apparaît dans le cas où le document serait nouveau depuis votre précédent accès
- Type : Il s'agit de la nature du document
- Doc. créé le : C'est la date de création du document
- Auteur(s) : Praticien(s) à l'origine du document
- Profession / Spécialité : Concerne l'auteur du document

- Titre [Version] : Dans le cas où les propriétés du document auraient été modifiées, le titre serait suivi entre crochet du n° de version du document.

- Taille : Il s'agit de la taille des données du document occupées dans le DMP. Il ne s'agit pas de la taille réelle du document. Au dessous de la taille figure parfois des icônes dont la légende peut être trouvée en bas de l'écran principal.

Légende : 🔃 Nouveau 👌 Archivé 🙂 Doc. patient 🔣 Issu d'un établissement de santé 🛷 Visible uniquement par son auteur, les médecins traitants (administrateurs) et le patient

3.3.2. Lecture d'un document

La consultation d'un document peut être réalisée de 2 manières :

- soit par un double-clic sur la ligne du document concerné
- soit en sélectionnant la ligne du document concerné puis en cliquant sur le bouton Consulter

Le bouton *Consulter* fait apparaître un menu permettant d'afficher le document ou les données associées au document (métadonnées) dans le cas où le document ne serait pas structuré.

3.3.3. Ajout d'un document

Le bouton Ajouter fait apparaître un menu permettant de préciser comment sera alimenté le DMP.

Remarque La durée de téléchargement d'un document sur le DMP est fonction de la taille du document et de la bande passante de votre ligne Internet. Dans tous les cas, la taille de chaque document publié ne pourra excéder 5 Mo.

Ajout depuis l'onglet document

. Choisissez le dossier qui contient le fichier à envoyer	□ □ 3. Complétez les informations relatives au(x) fic	hier(s) puis pressez OK. Pour retirer la publication d'un fichier cliquez	sur SUPPRIMER. —
Liste des dossiers	DOC Titre Ordonnance du 06-04-2012	2	Supprimer
Courriers Images	Type Prescription de soins		_
	Commentaires Renouvellement ordonnand	ce Cadre exercice Ambulatoi	ire 🔳
- abicata	Masquer le document p	iour le patient 🛛 🔲 Masquer pour les praticiens qui ne sont pas méde	ecin traitant (admin.)
	DOC Like Ordennenses du 02.02.2012	2	Supprimer
	2 Type Prescription de soins		
	Commentaires Première ordonnance	Cadre exercice Ambulatoi	ire 🔽
	Masquer le document p	our le patient 🛛 🔲 Masquer pour les praticiens qui ne sont pas médi	ecin traitant (admin.)
. Choisissez le fichier à envoyer puis pressez AJOUTER			
Liste des fichiers			
Ordonnance du 02-02-2012.jpg Ordonnance du 06-04-2012.jpg			
ous pouvez ajouter jusqu'à 5 fichiers liésAjouter >>>			
		ANNULER	

Les données présentes dans l'onglet *Documents* de la fiche du patient peuvent être publiées dans le DMP en suivant l'ordre indiqué dans les rubriques :

- 1) Choisissez le dossier qui contient le fichier à envoyer
- 2) Sélectionnez le fichier à publier puis pressez le bouton Ajouter
- 3) Complétez les informations relatives au fichier à publier

Après avoir complété les informations du fichier, il est possible d'ajouter jusqu'à 5 fichiers en reprenant depuis le début les étapes évoquées précédemment. En cas d'erreur, il est possible de retirer le fichier de la liste des fichiers à publier en cliquant sur le bouton *Supprimer* du document concerné.

DOC	Titre	Ordonnance du 02-02-2012		Supprimer
	Туре	Prescription de soins		_
Commer	ntaires	Première ordonnance	Cadre exercice Ambulatoire	_
		🥅 Masquer le document pour le patient 🛛 🔲 Masqu	ier pour les praticiens qui ne sont pas médecin	traitant (admin.)

Les informations à préciser pour le fichier à publier sont les suivantes :

- Titre : Le titre par défaut est celui du fichier mais il peut être changé
- Type : A choisir à l'aide de la liste déroulante
- Commentaires (facultatifs) : Par défaut, on reprend les commentaires présents dans TELEVITALE
- Cadre d'exercice : Le cadre par défaut peut être modifié dans la fiche des membres du cabinet
- Masquer le document pour le patient : Cette case rend invisible le document pour votre patient

- Masquer pour les praticiens qui ne sont pas médecin traitant (admin.) : Seuls l'auteur du document, les médecins traitants administrateurs et le patient pourront voir ce document.

Remarque | Seule l'une des deux cases de masquage peut être cochée.

Après avoir appuyé sur *OK* et patienté quelques instants, un message de confirmation doit vous informer de la publication effective dans le DMP.

► Ajout depuis un scanner

La numérisation s'effectue de la même façon que dans l'onglet Documents du dossier patient.

aunchsaton ac aucaineires	
Docteur TELEVITALE Immeuble le GAMMA R.N. 96 13770 VENELLES	Nom du patient [MERN02 VERONIQUE Nom du dostier - 1. Croistasce la périphérique à villier pour la rundrisation Périphérique d'acquittion par défaul TWAIN_32 Sample Source Paux changes de périphérique, Chooir un périphérique chques tru 2. Procédes à l'acquition de l'mage 1. Croistasce la designation Paux changes de périphérique, Chooir un périphérique Chooir un périphérique 1. Chooir de l'mage 1. Chooir de l'mage 1. Chooir de l'mage 1. Chooir de l'mage
ceci est un exemple de document.	Document DMP S. Apulez évertuellement une annotation pour cette image Erregistez l'image ou annulez la numérication Erregistez <u>Erregistez Ayrnulez Ayrnulez Ayrnulez </u>
Q	

Remarque Veuillez limiter le nombre de couleurs et la résolution des documents numérisés pour éviter de créer des images ayant une taille trop importante pour être publiées.

Après avoir cliqué sur le bouton *Enregistrer*, une nouvelle fenêtre apparaît. Elle permet de saisir des informations relatives à la publication du document numérisé sur le DMP. Les informations à compléter sont les mêmes que celles utilisées lors de l'ajout depuis l'onglet document.

Publication d'un docur	nent numérisé		
The			
i iae ji	Jocument numerise		
Туре	Lettre de sortie		_
Commentaires)ocument de test	Cadre exercice Ambulatoire	
Г	🗌 Masquer le document pour le patient 🛛 🥅	asquer pour les praticiens qui ne sont pas médecin	traitant (admin.)
		ANNULER	

Après avoir appuyé sur *OK* et patienté quelques instants, un message de confirmation doit vous informer de la publication effective dans le DMP.

► Ajout d'un fichier

Le bouton *Choisir le fichier...* ouvre un explorateur permettant de sélectionner le fichier à publier sur le DMP. Les informations à compléter sont les mêmes que celles utilisées lors de l'ajout depuis l'onglet document. Les fichiers ayant une taille trop importante ne pourront pas être publiés.

Remarque Les formats de fichiers supportés sont :

- JPG ou TIF pour les images
- TXT ou RTF pour les textes
- PDF pour les ensembles d'images et de textes

Publication d'un fichi	er dans le DMP	
Fichier à publier	C1Documents and Settings) VBureau/Man document but	Choisir le fichier
Fichiel a publici	L. Abocuments and Settings (Aboreaution abcument tix	
Titre	Mon document	
Туре	Synthèse	
Commentaires	Cadre exercice Ambulatoire	e 🗾
	🔲 Masquer le document pour le patient 🛛 🔲 Masquer pour les praticiens qui ne sont pas méde	cin traitant (admin.)

Après avoir appuyé sur *OK* et patienté quelques instants, un message de confirmation doit vous informer de la publication effective dans le DMP.

► Ajout d'une note

L'écran permettant d'ajouter une note dans le DMP est composé en 2 parties :

- en haut : un traitement de texte permet de mettre en forme la note. Il est ainsi possible de changer le style de caractères, la couleur et la justification du texte.

- en bas : des informations nécessaires pour la publication de la note doivent être complétées. Ces informations sont les mêmes que celles utilisées lors de l'ajout depuis l'onglet document

lication d'une note dans le DMP
Arial I 10 I BIUK EEE == H+ ++ ++ T
Cette fenêtre me permet de saisir une note dans le DMP. Bien cordialement,
TELEVITALE
Titre Note du 03/05/2012 à 14:02:50
Type CR ou fiche de suivi de soins par auxiliaire médical
Commentaires j Cadre exercice Ambulacoire in a sont pas médecin traitant (admin.)
OK ANNULER

Après avoir appuyé sur *OK* et patienté quelques instants, un message de confirmation doit vous informer de la publication effective dans le DMP.

► Ajout depuis DOPCICA

Cette rubrique apparaît si le module de suivi cicatriciel pour les infirmiers est installé. Après avoir visualisé l'historique du suivi cicatriciel et complété les informations nécessaires à sa publication, la synthèse du dossier DOPCICA pour le patient est téléchargée sur le DMP. Un message de confirmation doit vous informer de sa publication effective.

3.3.4. Modification du document

Le bouton *Modifier* fait apparaître un menu permettant de préciser ce que l'on souhaite modifier. Il est inactif dans le cas où l'on souhaiterait modifier un document obsolète.

Modifier les propriétés du document

Un écran permet de changer les propriétés attachées au document.

Modification des propriétés du document	
Document Type Synthèse Titre Mon document Auteur(s) SPECIALISTE4344 ROBERT (Médecin - Pneumologie (SM))	
Créé le 03/05/2012 Taille du fichier dans le DMP (en octets) : 4038	
Masquage au patient Visible par le patient Non visible par le patient	
Masquage aux professionnels de santé © Document visible par les professionnels de santé (non masqué) © Document visible uniquement par son auteur, les médecins traitants (admin.) et le patient (masqué) 🐲	
Archivage Non archivé (toujours visible dans la liste des documents) Archivé (visible uniquement si le critère d'affichage des documents archivés est sélectionné) 🖆	
OK ANNULER	

La rubrique *Masquage au patient*, permet de rendre visible un document qui n'était par accessible pour le patient. Dès lors qu'un document lui est accessible, il n'est plus possible de le rendre invisible. Si vous souhaitez rendre de nouveau inaccessible le document pour le patient, utilisez le menu *Modifier le document*.

La rubrique *Masquage au professionnel de santé* assure le masquage (ou le démasquage) d'un document vis-à-vis des professionnels qui ne sont pas des médecins traitants administrateurs. Un document masqué peut être démasqué et vice-versa.

- **Remarque** Il n'est pas possible de rendre un document invisible pour le patient et de le masquer pour les autres praticiens qui ne sont pas médecins traitants administrateurs.
- **Important** Si vous masquez le document aux praticiens qui ne sont pas médecins traitants administrateurs et que vous-même n'êtes pas un administrateur, vous ne verrez plus le document. Veuillez vous reporter au chapitre *Gérer les autorisations d'accès des praticiens* pour changer votre statu et accéder de nouveau au document.

Enfin la rubrique *Archivage*, permet de faire disparaître le document de la liste ouverte avec les critères de recherche par défaut. Dans le cas où un document a été archivé, il faut cocher la case correspondante dans les critères de recherche pour le faire apparaître dans la liste. Un document archivé peut être désarchivé et vice-versa.

Remarque Lorsque que les propriétés du document sont modifiées, un nouveau document est créé avec un nouveau n° de version. L'ancien document devient automatiquement obsolète.

Modifier le document

Un écran permet de modifier le document. Il permet également de remplacer le document par un autre.

Important Seul l'auteur du document peut effectuer sa modification. Les médecins traitants ne peuvent pas modifier les documents dont ils ne sont pas les auteurs.

Modification du docu	ment	
Fichier à publier		Choisir le fichier
Titre	Compte-rendu consultation	
Туре	Synthèse	
Commentaires	Document modifié Cadre exercice Soins à dom	nicile 🗾
	🗹 Masquer le document pour le patient 🛛 🧮 Masquer pour les praticiens qui ne sont pas médec	in traitant (admin.)

Les attributs pouvant être changés sont les suivants :

- Titre
- Type de document
- Commentaires
- Cadre d'exercice
- Masquer le document pour le patient

- Masquer le document pour les praticiens qui ne sont pas médecins traitants administrateurs

Si vous souhaitez remplacer le document actuel par un autre, utilisez le bouton *Choisir le fichier...* pour sélectionner le nouveau document. Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas le remplacer, ne remplissez pas le champ *Fichier à publier*.

Remarque Lorsque le document a été modifié, un nouveau document est créé. Il annule et remplace le précédent. Son n° de version ne change pas (contrairement à la modification des propriétés du document). L'ancien document devient automatiquement obsolète.

3.3.5. Suppression d'un document

Pour confirmer la suppression d'un document, vous devez sélectionner *Supprimer le document* puis cliquer sur *OK*. Le document ne sera plus accessible dans le DMP. Il sera néanmoins conservé dans une zone spécifique de sauvegarde dans les serveurs d'ASIP-SANTE.

Remarque Les documents obsolètes ne peuvent pas être supprimés.



3.3.6. Téléchargement d'un document

Un document présent dans le DMP peut être copié dans TELEVITALE. L'outil de téléchargement doit être utilisé avec précautions pour éviter les incohérences entre les deux bases de données. Une règle de bonnes pratiques voudrait que l'on privilégie les informations présentes dans le DMP par rapport à celles présentes dans TELEVITALE.

Dans l'écran de téléchargement, après avoir choisi le dossier de l'onglet *Documents*, il est possible de changer le titre du document. Quelques instants après avoir pressé *OK*, le document est copié dans la fiche du patient de TELEVITALE.

Téléchargement d'un document issu du DMP dans TELEVITALE	
1. Choisissez le dossier de TELEVITALE dans lequel le document issu du DMP sera stocké	
Courriers devis E-mail	
Fax Images Ordonnances PICTURES Schéma dentaire Schéma Pied SONS	
Tableaux	
Radiographie la main droite	

3.4. Administration du DMP

Le bouton Gérer le DMP affiche un menu qui permet de :

- Modifier les informations du patient
- Gérer les autorisations d'accès des praticiens
- Fermer le DMP du patient

3.4.1. Modifier les informations du patient

L'écran permettant la modification des informations du patient dans le DMP est divisé en 2 parties :

- à gauche : les informations relatives au patient. La majorité de ces informations sont issues de TELEVITALE dans le cas où le DMP aurait été créé depuis ce dernier. Les modifications effectuées dans cet écran ne concernent que le DMP et ne sont pas reportées dans TELEVITALE.

- à droite : les coordonnées du représentant légal. Pour mentionner que le patient a un représentant légal, il faut cocher la case correspondante et compléter les rubriques associées.

A la demande du patient, les autorisations d'accès en urgence à son DMP peuvent être modifiées à l'aide des cases à cocher correspondantes.

Remarque Dès lors que l'on a précisé que le patient a un représentant légal, il n'est plus possible de le supprimer.

Informations relatives au patient	
Informations concernant le patient INS-C 1559672797940129287587 INS-A Civilité Mme ▼ Sexe Femme ▼ Né(e) le 15/03/1950 Nom usuel MERMOZ Patronyme Patronyme Prénom VERONIQUE Adresse 413 avenue gaston berger 13100 AIX EN PROVENCE	Informations concernant le représentant légal du patient Le patient a un représentant légal Civilité Qualité Nom Prénom Adresse
Tél. fixe Tél. portable O611223344 Email mon-email@test.fr Pays du domicile FRANCE Pays de naissance Image: Comparison of the state of the st	Tél. fixe Tél. portable Email

Le bouton Gérer l'accès Internet pour le patient affiche un menu qui permet de :

Générer des nouveaux mots de passe

En cas d'oubli ou de vol, les codes d'accès peuvent être régénérés à la demande du patient. TELEVITALE procède à l'impression des paramètres d'accès Internet. Ce document sur lequel figure également l'INS-C doit être remis au patient.

► Actualiser les données pour la réception des codes d'accès

L'actualisation des données est nécessaire dans 3 cas :

- Le patient n'avait pas d'accès Internet lors de la création de son DMP
- Le patient à changer de n° de téléphone ou d'adresse électronique
- Le patient souhaite recevoir ses paramètres de connexion par un autre moyen

Une fenêtre permet de saisir un n° de téléphone ou une adresse électronique



Remarque Le DMP ne conserve qu'un seul n° de téléphone et qu'une seule adresse électronique pour l'envoi des codes d'accès.

Supprimer l'envoi par SMS ou par EMAIL des codes d'accès

La suppression d'un n° de téléphone ou d'une adresse électronique doit être confirmée.

Confirma	tion suppression
2	Confirmez-vous la suppression de l'envoi des codes d'accès par EMAIL ?

Remarque Si le patient pouvait recevoir ses codes d'accès par SMS et par EMAIL, on ne peut supprimer que le n° de téléphone ou l'adresse électronique. Dès lors que le patient a un accès Internet, il faut conserver au moins un n° de téléphone ou une adresse électronique. La suppression de ces informations n'a aucune incidence sur les données stockées dans TELEVITALE.

3.4.2. Gérer les autorisations d'accès des praticiens

Un écran permet d'afficher la liste des praticiens autorisés ou non à accéder au DMP du patient. Cette liste comporte les indications suivantes :

- Accès : Icône qui indique si l'accès est autorisé ou s'il a été retiré par un médecin administrateur
- Nom : Nom du praticien concerné
- Profession / Spécialité : Spécialité du praticien
- Date autorisation : Date de consentement du patient pour le praticien concerné
- Date du dernier accès : Date du dernier accès pour le praticien concerné

La date de consentement du patient pour votre accès est indiquée en haut à gauche. La rubrique *Critères de recherche* permet d'afficher tout ou partie des autorisations.

Autorisat	tions d'accès aux professionne	ls				
Date de consentement du patient Critères de r 04/05/2012 Afficher		Critères de recherche Afficher . I outes les autorisations	herche Toutes les autorisations – O Seules les autorisations actives – O Seules les autorisations retirées			
Accè	s Nom	Profession	n/Spécialité Dat	te d'autorisation 🛛 Date	du dernier accès	
	SPECIALISTE4344 ROBERT	Médecin - Pneumolo	ogie (SM) (04/05/2012	04/05/2012	
	MAXIMAXIMAXIMAXIMAXIMAX Médecin traitant (administra	3519 MUMUMUMUN Médecin - Oncologi teur) (SM)	e option médicale (04/05/2012	04/05/2012	
N	fettre fin à mon autorisation d'accès	Vous êtes un médecin traitant (administrateur) du DMP : 📿	OUI © NON	Fermer	

Remarque Si vous n'accédez pas au DMP du patient pendant un an, vous devrez à nouveau recueillir son consentement dans une fenêtre similaire à celle évoquée dans le chapitre "Autorisation d'accès au DMP".

A la demande du patient, votre statu de médecin traitant (administrateur) peut être changé à l'aide des boutons situés en bas à droite.

Enfin, si le patient ne souhaite plus que vous accéder à son DMP, vous devrez utiliser le bouton *Mettre fin à mon autorisation d'accès*. Lors de la prochaine ouverture du dossier, vous devrez à nouveau recueillir le consentement du patient dans une fenêtre similaire à celle évoquée dans le chapitre "Autorisation d'accès au DMP".

3.4.3. Fermer le DMP du patient

Dans le cas où le patient ne souhaite plus que son DMP soit utilisé, il peut vous demander sa fermeture. Une rubrique facultative vous permet de préciser le motif de la fermeture.

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
ser a un proressionnei de sante.
สก

Remarque Le patient à 10 ans pour demander la réouverture de son DMP. Pour ouvrir de nouveau un DMP, veuillez vous reporter au chapitre "Création ou réouverture du DMP".

3.5. Accès par un navigateur Internet

Le bouton *Site du DMP* ouvre un menu qui permet d'accéder à des fonctions du DMP depuis un navigateur Internet. Vous pourrez afficher dans votre navigateur :

- Tableau de bord
- Tableau de bord du patient
- Dossier du patient
- Gestion du DMP du patient
- Document(s) du patient
- Ligne de vie des documents
- Historique des accès
- Paramétrage du DMP

Remarque Certaines fonctions ne sont accessibles que depuis un navigateur Internet comme la ligne de vie des documents ou l'historique des accès.

4. Affichage des DMP autorisés

Le menu Outils, rubrique Liste des DMP autorisés affiche la liste des patients qui vous ont autorisé à accéder à leur DMP.

Pour affiner la liste des patients, vous pouvez rechercher par date d'autorisation d'accès ou par date du dernier document ajouté.

.iste	e des DMP							
	Critères de recherche Rechercher par rapport à la date d'au	itorisation d'accès	depuis le 04/05/2012	8			Rechercher les DMP]
	Liste des DMP dont l'accès est autorisé							5
	Nom d'usage	Nom Naissance	Prenom	Né(e) le M.	T. Messages Dernier	acces le Dernier ajout le	Dernière modification le	1
	MERMOZ		VERONIQUE	15/03/1950 📘	04/0	5/2012	02/05/2012	

La liste comporte les éléments suivants :

- Nom d'usage : Il s'agit du nom courant du patient
- Nom de naissance
- Prénom
- Né(e) le : Contient la date de naissance
- M.T. : Une coche indique si vous êtes le médecin traitant administrateur pour ce DMP
- Messages : Indique si le patient vous a envoyé un message
- Dernier accès le : Date du dernier accès au DMP de ce patient
- Dernier ajout le : Date du dernier ajout de document dans le DMP du patient
- Dernière modification le : Date de la dernière modification du DMP

	Professionnel de Santé (CPS) CPE		СРЕ	Patient			
mode_acces		normal		b.glace	centre_15	normal	Wah
acteur	Médecin Traitant	Médecin (non MT)	PS non médecin	PS	Médecin	non PS	Patient
ACCES SECURISE AU DOSSIER							
Test d'existence DMP et vérification de l'autorisation				Oui			
Mise à jour de l'autorisation	Oui		n.a.		Oui (St)	n.a.	
Liste des dossiers autorisés	Oui (n)				n.a.	Non	
CREATION ET GESTION ADMINISTRATIVE DU DOCUMENT							
Création d'un DMP		Oui			n 2	Oui	
Réactivation d'un DMP		Oui		n.a.		Oui	n.a.
Données administratives d'un DMP					Oui		
Consultation des données administratives		Oui		Oui Oui		Oui	Oui
Mise à jour des données administratives				n.a.			
Fermeture d'un DMP	Oui				Non	Oui	
Accès internet du patient							
Initialisation de l'accès internet du patient	Oui n.a.			na	Oui	na	
Ajout d'un canal OTP au compte d'accès internet (SMS ou email)			oui				
Mise à jour des informations du compte internet							
Liste des PS autorisés/bloqués sur un DMP	Liste des PS autorisés/bloqués sur un DMP Oui					Non	Oui
ALIMENTATION							
Alimentation en document d'un DMP		Oui		Oui (Pb)	Oui (Pu)	Non	Oui
RECHERCHE ET CONSULTATION							
Recherche de documents sur un DMP			Oui				Oui
Consultation d'un document sur un DMP			Oui		-		Oui
documents masqués au PS (par le patient)	Oui	No	on	Oui (Ub)	Oui (Uu)		Oui
documents à visibilité = "non visible" (masqué au patient)			Oui				Non
documents archivés			Oui (A)				Oui (A)
documents dépréciés (anciennes versions)			Oui (D)				Oui
documents dé-publiés			Non			Non	Non
Gestion des attributs d'un document		Oui					Oui
masquage d'un document sur un DMP	Oui		Non			Oui	
démasquage d'un document masqué sur un DMP	Oui Oui(Dma)					Oui	
visibilité d'un document au patient sur un DMP	Oui (V)			Non			
dé-publication d'un document sur un DMP	Oui Oui Oui(Da) Oui(Sa		Oui(Sa)	Oui(Sa)		Oui(Dp)	
archivage/désarchivage d'un document sur un DMP	Oui Oui Oui(Aa)			Non	Non		Oui

Notes du tableau :

détail	note	acteur	Commentaire
	St	non PS	Autorisation donnée à la structure
	n	tous	Liste des DMP du PS/ES : limitation par date aux nouvelles autorisations
	Pb	bris de glace	Paramètre DMP1 : Valeur initiale: alimentation autorisée
	Pu	centre15	Paramètre DMP1 : Valeur initiale: alimentation autorisée
	S	Secrétaire	Alimentation par CPE : auteur = Structure rattachée à la CPE
masquer	Ub	bris de glace	Accès aux documents masqués en mode bris de glace sauf si opposition par le patient
masquer	Uu	centre15	Accès aux documents masqués en mode bris de glace sauf si opposition par le patient
archiver	А	tous	Les documents archivés sont visibles à condition d'étendre la recherche
déprecié	D	tous	Les documents dépréciés sont visibles à condition d'étendre la recherche
dépublier	Da	PS non médecin	Dépublication de ses propres documents uniquement
dépublier	Dps	PS non MT	Dépublication des documents PS uniquement
visibilité	V	tous	Rendre visible uniquement
dépublier	Sa	ES / centre de régulation	Ses propres documents uniquement
démasquage	Dma	tous	Démasquage de ses propres document uniquement
dépublier	Dp	Patient	Dépublication de ses propres documents patient uniquement
archiver	Aa	PS non médecin	Archivage ou désarchivage de ses propres documents uniquement
traces	Та	PS non MT	Accès à ses propres traces uniquement

32) LA GESTION DES TOURNEES POUR LES CENTRES DE SANTE INFIRMIERS

a) Définition et pré requis

Une tournée est l'association de quatre éléments : un (ou plusieurs) secteurs, un (ou plusieurs) jours de semaine, un (ou plusieurs) horaires, et un unique infirmier (centre de santé ou salarié).

Au préalable un secteur doit être affecté à chaque patient. La création et la modification des secteurs s'effectuent à partir du menu Fichiers, rubrique « communes – secteurs ». L'affectation d'un secteur à un patient s'effectue dans la rubrique « coordonnées » de la fiche du patient. Il est également possible d'affecter un secteur à une commune, ainsi lors de la saisie de l'adresse du patient, si la commune retenue dispose d'un secteur, celui-ci sera automatiquement affecté au patient.

Remarque : il est possible de définir un secteur par défaut qui sera affecté à tout nouveau patient quel que soit son mode de création (lecture carte vitale, déchargement du lecteur, création manuelle). Le secteur par défaut se définit dans le menu Outils, rubrique Options, onglet Divers.

b) Activation

Par défaut la gestion des tournées n'est pas active dans le logiciel. L'activation s'effectue en cochant la case « Gérer tournées » à partir du menu Outils, rubrique Options, onglet Divers. A l'inverse, la désactivation s'effectue en décochant cette case.

c) <u>Création et planification</u>

Deux étapes sont nécessaires pour créer une tournée et sa planification :

• A partir de l'agenda, cliquez sur le bouton « Gérer ». Dans la liste « nom des tournées », cliquez sur le bouton « Créer », remplissez les rubriques code et nom, et cliquez sur Ok



 Indiquez ensuite le ou les secteurs concernés, le praticien en charge de cette tournée (généralement le centre de santé), les jours et les heures des actes concernés par cette tournée en cochant les cases blanches afin qu'elles deviennent oranges. Pour sélectionner rapidement des horaires, cliquez sur le nom de la colonne ou le nom du jour. Par exemple : un clic sur « 8 » sélectionne l'horaire 8H pour tous les jours. Un clic sur « lundi » sélectionne tous les horaires de cette journée.



Dans l'exemple ci-dessus, la tournée concerne les actes affectés au centre de santé entre 0h00 et 13h59 du lundi au vendredi pour les patients du secteur 2.

d) Modification du nom et du code

La modification du nom ou du code de la tournée s'effectue de la façon suivante :

- dans l'agenda, cliquez sur le bouton « Gérer »
- dans la liste « Nom des tournées », sélectionnez la ligne et cliquez sur le bouton « modifier ».
 - e) Modification de la planification

La modification de la planification (jour, horaire, secteur) s'effectue de la façon suivante :

- dans l'agenda, cliquez sur le bouton « Gérer »
- sélectionnez l'onglet « Affectation des tournées »
- dans la liste proposée, sélectionnez la ligne et cliquez sur le bouton modifier.

Pour sélectionner plus facilement la planification à modifier, il est conseillé d'utiliser la zone filtre en bas de la liste pour faire une recherche sur la colonne « tournée ».

f) Impression

L'impression d'une tournée s'effectue à partir de l'agenda en utilisant le bouton « Imprimer ». Les actes imprimés sont ceux affichés à l'écran. Il s'agit du résultat obtenu en utilisant les critères de recherche disponibles dans l'agenda : la date, l'infirmier (ou tous les infirmiers si la rubrique praticien est vide), le patient (ou tous les patient si la rubrique correspondante est vide), les tournées cochées (ou toutes), domicile, cabinet, actes facturés ou non.

Les actes sont classés et regroupés selon quatre critères : la tournée, l'infirmier, la date, le patient. L'ordre de priorité de ces critères est modifiable : après avoir cliqué sur le critère à déplacer, utilisez la flèche haute ou la flèche basse en dessous de la case à cocher « Classer ». Un saut de page peut être ajouté lors d'un changement de critère en cochant la case en regard du critère de classement.

Critères d'impression			
🔽 Classer 🛛 Saut de page			
A Par tournée			
Par praticien			
Par date			
Par patient			
Séparateur acte 1 💌	🔽 Adresse patient		

L'impression de l'adresse du patient et de son téléphone peut être désactivée en décochant la case « adresse du patient ». Vous pouvez choisir le nombre de lignes vierges séparant chaque horaire (intervention) en sélectionnant le chiffre dans la rubrique « séparateur acte ».

Remarque : à chaque fois que vous cliquez sur le bouton « Rechercher », le logiciel propose le meilleur classement adapté aux critères de recherche que vous avez utilisés.

g) Affectation ponctuelle des actes à une autre tournée

Dans l'agenda, pour changer ponctuellement un ou plusieurs actes de tournée :

- sélectionnez les actes concernés
- cliquez sur le bouton « Affecter », choisissez « à une tournée »
- sélectionnez dans la liste, la tournée désirée et cliquez sur « sélectionner »

Un point d'exclamation rouge dans la colonne tournée, indique que la tournée a été forcée par rapport à la planification prévue. Pour annuler le forçage d'une tournée :

- sélectionnez l'acte concerné
- cliquez sur le bouton « Modifier » et décochez la case « tournée forcée »
- h) Chargement des factures

Dans la liste des factures à charger dans un lecteur portable, la rubrique « tournée » permet d'effectuer une sélection des factures dont un acte appartient à la tournée choisie.

i) Changement du secteur d'un patient

Si un patient est amené à changer régulièrement de secteur, il est possible d'affecter le secteur au niveau de chaque ligne d'actes prescrits dans l'écran de la prescription.

Info complémentaires - Ligne d'acte n* 1	Secteur SECTEUR 1	
Info		
Cumul AMI avec AIS à la même heure		

Pour la détermination des tournées, le secteur défini dans cet écran sera prioritaire sur celui indiqué dans la fiche du patient.

Si un patient change de secteur entre le matin et le soir, la saisie de la prescription, du nombre de passages par jour et des horaires, doivent être adaptés en fonction du résultat désiré.

Exemple : si le matin, le patient est sur le « secteur 1 » et l'après midi sur le « secteur 2 », la saisie cidessous en une seule ligne avec « 2 fois tous les 1 jours à 09H et 18H» est incorrecte, car pour les deux passages de 09H et 18H le patient sera sur le « secteur 1 »

Acte NUR ? 1 AIS 3.00 Planification Du actes, 01/07/2015 au 30/09/2015 2 fois, Tous les jours L M J V S	Lieu Majorations dim+férie avec majo. ▼ Domicile Nuit Nb IFA 1 Milieu de nuit Heures Montants n* 1 09:00 n* 2 18:00 n* 3 00:00 n* 4 00:00
DAP D: Pas de reponse (15j.) Motif: Séance de soins infirmiers	Date : 01/07/2015 🔛 🎒 Dap
Info complémentaires - Ligne d'acte n° 1 Info Cumul AMI avec AIS à la même heure	Secteur SECTEUR 1

Il faut saisir la prescription en deux lignes. Première ligne à 09H sur le « secteur 1 » avec un seul passage par jour à 9H

Acte NUR ? 1 AIS 3.00 Planification	Lieu Majorations Cabinet dim+férie avec majo. ▼ Domicile Nuit Nb IFA 1 Milieu de nuit
OI /07/2015 au 30/09/2015 Image: Second	Heures Montants n* 109:00 • n* 200:00 • n* 300:00 • n* 4 00:00 •
DAP 0: Pas de reponse (15j.) Motif: Séance de soins infirmiers	Date : 01/07/2015 🔛 🎒 Dap
Info complémentaires - Ligne d'acte n* 1	Secteur SECTEUR 1
Info Cumul AMI avec AIS à la même heure	

Deuxième ligne à 18H sur le « secteur 2 » avec un seul passage par jour.

Acte NUR ? 1 AIS 3.00 Planification	Lieu Majorations Cabinet ● Domicile Nuit Nb IFA 1 Milieu de nuit
Du ES actes, 01/07/2015 au 30/09/2015 Tous les 1 jours fois, L M J V S	Heures n* 1 18:00 n* 200:00 n* 300:00 Acte gratuit
DAP O: Pas de reponse (15i.)	n* 4)00:00 Date : 01/07/2015 🔛 🎒 Dap
Info complémentaires - Ligne d'acte n° 2 Info	Secteur SECTEUR 2
Cumul AMI avec AIS à la même heure	

33) LES AVOIRS ET LA CLOTURE MENSUELLE

Les avoirs et la clôture mensuelle permettent de conserver une stricte égalité entre les factures et les règlements contenus dans le logiciel TELEVITALE avec les factures et les règlements contenus dans la comptabilité.

a) Activation

L'activation s'effectue en cochant la case « *Utiliser les avoirs et la clôture mensuelle des journaux* » à partir du menu Outils, rubrique Options, onglet Compta. Lors de l'activation, vous devez saisir un mot de passe de votre choix, qui sera ensuite demandé à chaque clôture mensuelle.

Après activation, vous pourrez :

- créer un avoir pour annuler une facture
- clôturer un mois afin qu'il ne soit plus possible de créer ou de modifier des factures et/ou des règlements sur ce mois.
- b) <u>Création d'un avoir</u>

La création d'un avoir pour annuler une facture peut se faire :

- manuellement à partir du menu « *Facturation Créer un avoir* ». Sélectionnez la facture qui doit faire l'objet d'un avoir et cliquez sur le bouton Créer. Cette méthode doit être utilisée si la facture à annuler par un avoir, ne doit pas être corrigée suite à un rejet. Il peut s'agir par exemple d'un doublon de facturation où l'avoir annulera la facture en double.
- automatiquement à partir du menu « Facturation Défacturer » ou à partir du menu « Télétransmission - Annuler factures transmises ». Si la facture à corriger a été exportée dans la comptabilité ou si elle appartient à un mois clôturé, le logiciel fabriquera automatiquement un avoir pour annuler cette facture incorrecte, et une copie modifiable avec un nouveau numéro de facture. La copie modifiable sera datée de la date du jour et la facture initialement incorrecte reste inchangée.

Les avoirs sont numérotés de un en un avec comme préfixe A et sont toujours datés de la date du jour où ils sont créés. Ils ne peuvent pas être modifiés, ni supprimés. Les parts caisse, complémentaire, et patient d'un avoir sont négatives. Les actes contenus dans l'avoir sont identiques aux actes de la facture que l'avoir annule, mis à part les montants qui sont négatifs.

L'impression d'un avoir peut se faire à partir du menu « Impression – Avoirs ».

c) <u>Types de factures et listes</u>

Les différentes listes du logiciel comportent une colonne « *Nature* » qui précise le type de la facture. Cette colonne peut contenir trois valeurs : facture, facture annulée (par un avoir), avoir.

Factu	ire
Fact.	annulée
Avoir	

Initialement, la nature est « facture ». La création d'un avoir sur une facture entraîne un changement de nature en « facture annulée ». Pour faire une recherche sur cette colonne, il faut utiliser des équivalences. Recherchez le chiffre :

- 1 pour obtenir les factures
- 2 pour obtenir les factures annulées par un avoir
- 3 pour obtenir les avoirs

Dans les listes, les colonnes contenant des montants sont négatives pour les avoirs.

Le menu « Facturation – journal des avoirs » permet d'accéder à la liste des avoirs et de retrouver la facture annulée correspondante à partir d'un numéro d'avoir. A l'inverse le menu « Facturation – journal

des factures annulées par un avoir » permet à partir d'un numéro de facture de retrouver l'avoir correspondant.

d) Impacts des avoirs sur le fonctionnement du logiciel

Au niveau des relances : les factures annulées par un avoir ainsi que les avoirs n'apparaissent jamais dans le module « interrogation et relance des comptes »

Au niveau des statistiques : la création d'un avoir impacte différemment les statistiques suivant qu'elles se basent sur la date des actes ou la date de facture. Ces impacts sont illustrés par les deux exemples de traitement de rejets ci-dessous.

Exemple n°1 :

- 1. Pour le mois de mars, le logiciel contient une seule facture du 20/03 avec un acte du 20/03 à 23€
- 2. Les statistiques se basant sur la date des actes indiquent donc 1 acte pour le mois de mars. Les statistiques se basant sur la date des factures indiquent un total de 23 € pour le mois de mars.
- 3. La facture est rejetée le 5/04. Par l'intermédiaire du menu « *Télétransmission Annuler factures transmises »*, création :
 - o d'un avoir daté du 5/04 pour annuler la facture rejetée.
 - o d'une copie modifiable de la facture rejetée, également datée du 5/04.
- 4. Désormais, les statistiques se basant sur la date des actes indiquent 1 acte pour le mois de mars (acte contenu dans la copie modifiable), car l'acte de la facture rejetée et l'acte de l'avoir s'annulent. Les statistiques se basant sur la date des factures sont inchangées pour le mois de mars (23 €) car l'avoir et la copie modifiable sont datés d'avril.

Exemple n°2 :

- 1. le logiciel contient une facture X du 20/03 avec un acte du 20/03 à 23 € et une facture Y du 20/03 avec également un acte du 20/03 à 23 € (facturation en doublon par erreur).
- 2. Les statistiques se basant sur la date des actes indiquent donc 2 actes pour le mois de mars. Les statistiques se basant sur la date des factures indiquent un total de 46 € pour le mois de mars.
- 3. La facture Y en double est rejetée le 5/04. Par l'intermédiaire du menu « *Facturation Créer un avoir »*, création d'un avoir daté du 5/04 pour annuler la facture Y.
- 4. Les statistiques se basant sur la date des actes indiquent désormais plus qu'un acte pour le mois de mars car l'acte de la facture Y et l'acte de l'avoir s'annulent. Les statistiques se basant sur la date des factures sont inchangées pour le mois de mars (46 €) car l'avoir est daté d'avril.

e) <u>Clôture mensuelle</u>

Pour procéder à la clôture :

- Utilisez le menu « Facturation Clôture mensuelle »
- Sélectionnez l'année, le mois et le type de journal que vous souhaitez clôturer (facture ou règlement)
- Cliquez sur le bouton « Clôturer » et confirmez votre action en saisissant le mot de passe initialement choisi.

La clôture d'un journal des factures interdit toute création ou modification de factures datées du mois clôturé. En cas d'oubli, il est possible de facturer un acte daté du mois clôturé, mais la date de la facture ne pourra pas être en aucun cas du mois clôturé. De même, la clôture d'un journal des règlements interdit toute création ou modification de règlements datés du mois clôturé.

f) <u>Traitements des rejets de la part complémentaire exportée en comptabilité en liaison</u> <u>avec les avoirs</u>

Ce paragraphe décrit les procédures dans le cas où la facture contenant la part complémentaire rejetée a été exportée en comptabilité ou appartient à un mois clôturé.

 <u>Cas n°1</u> - Rejet de la part complémentaire facturée sans DRE (télétransmission initiale de la part complémentaire via la caisse du patient)

En utilisant le menu « Télétransmission - Annuler factures transmises », le logiciel crée automatiquement un avoir et une copie modifiable.

Si la part complémentaire doit être facturée à nouveau sans DRE, après validation de la nouvelle facture, il faut :

- retirer la facture dans la liste « *fse à transmettre »* afin qu'elle ne soit pas transmise une seconde fois à la caisse du patient. Pour cela, dans la liste « *fse à transmettre »*, sélectionnez la facture et cliquez sur le bouton supprimer.
- imprimer à partir du menu impression une quittance pour la complémentaire afin d'obtenir le remboursement de la part complémentaire hors télétransmission.

Si la part complémentaire doit être facturée dans une DRE, après validation de la nouvelle facture et de la DRE associée, il faut :

- mettre en lot la DRE seule à partir de la liste des « DRE à transmettre »
- retirer la facture dans la liste « fse à transmettre » afin qu'elle ne soit pas transmise une seconde fois à la caisse du patient. Pour cela, dans la liste « fse à transmettre », sélectionnez la facture et cliquez sur le bouton supprimer ou de préférence répondez oui à la question ci-dessous lors de la préparation du lot de DRE



Vous avez mis en lot la DRE sans sa facture associée. Souhaitez-vous retirer la facture correspondante de la liste des factures à transmettre ?

 <u>Cas n°2</u> - Rejet de la part complémentaire facturée **avec** une DRE (télétransmission initiale de la part complémentaire via la caisse du patient)

La modification de la DRE seule, en utilisant directement le menu « *Télétransmission - Annuler DRE transmises »*, est interdite afin de garder la cohérence avec la comptabilité. Le logiciel indiquera que cette opération est impossible.

Il faut utiliser le menu « *Télétransmission - Annuler factures transmises »*, afin que le logiciel crée un avoir et une copie modifiable, <u>puis</u> le menu « *Télétransmission - Annuler DRE transmises »*

Si la part complémentaire doit être facturée à nouveau **avec** une DRE, après validation de la nouvelle facture et de la DRE associée, il faut :

- mettre en lot la DRE seule à partir de la liste des « DRE à transmettre »
- retirer la facture dans la liste « fse à transmettre » afin qu'elle ne soit pas transmise une seconde fois à la caisse du patient. Pour cela, dans la liste « fse à transmettre », sélectionnez la facture et cliquez sur le bouton supprimer ou de préférence répondez oui à la question ci-dessous lors de la préparation du lot de DRE



Vous avez mis en lot la DRE sans sa facture associée. Souhaitez-vous retirer la facture correspondante de la liste des factures à transmettre ?

Si la part complémentaire doit être facturée sans DRE, après validation de la nouvelle facture, il faut :

- retirer la facture dans la liste « *fse à transmettre* » afin qu'elle ne soit pas transmise une seconde fois à la caisse du patient. Pour cela, dans la liste « *fse à transmettre* », sélectionnez la facture et cliquez sur le bouton supprimer.
- imprimer à partir du menu impression une quittance pour la complémentaire afin d'obtenir le remboursement de la part complémentaire hors télétransmission.